

France Forum

La Corse : du chaos à l'espérance

«Apocalypse des retraites, non !»

L'entrée en l'an 2000

Evolution et création

**Un régime fédéral pour la France :
chance et nécessité ?**

**Le couple franco-allemand :
progrès et doutes**

Mots et humeurs

Arts et lettres - Notes de lecture

**1^{er} Trimestre
2000**

**Émile ARRIGHI de
CASANOVA -
Nicolas BREJON de
LAVERGNÉE - René
PUCHEU - Jean-Yves
CHEVALLIER - Jean
SCHÉRE - Alfred
FRISCH - André LE
GALL - Philippe
SÉNART - Christian
SAVÈS - Pierre de
BOISDEFFRE - René
FOCH - Xavier COR-
VAL**

DOSSIERS ET ETUDES

- La Corse : du chaos à l'espérance** p. 2
par Émile ARRIGHI de CASANOVA
- «Apocalypse des retraites, non !»** p. 8
par Nicolas BREJON de LAVERGNÉE
- L'entrée en l'An 2000** p. 22
par René PUCHEU
- Evolution et création** p. 30
De Claude Tresmontant à Jacques Arnould,
réflexion sur les rapports entre théologie et sciences de l'univers
par Jean-Yves CHEVALLIER
- Un régime fédéral pour la France : chance et nécessité ?** p. 36
par Jean SCHÉRÉ
- Le couple franco-allemand : progrès et doutes** p. 49
par Alfred FRISCH

MOTS ET HUMEURS

- Le Dictionnaire du sens interdit** p. 58
par André LE GALL

ARTS ET LETTRES

- La Vie littéraire** par Philippe SÉNART p. 61
- Camus, le juste** p. 71
par Christian SAVÈS
- Adieu à Alain Peyrefitte (1925-1999)** p. 75
par Pierre de BOISDEFFRE
- Nouvelles tendances en littérature comparée** p. 82
par Jean-Yves CHEVALLIER

NOTES DE LECTURE

- Le destin du continent américain** de Paul Sabourin p. 85
par René FOCH
- Une société à vivre - Refonder le personalisme d'Alain Leroux** p. 87
par Xavier CORVAL

La Corse du chaos à l'espérance

par Émile ARRIGHI DE CASANOVA

La Corse ne cesse depuis des mois d'occuper le devant de la scène. L'assassinat du Préfet Erignac, les problèmes posés par la gestion du Préfet Bonnet, les déclarations tantôt agressives tantôt plus modérées des mouvements indépendantistes, la trêve des destructions par explosifs et, voici quelques semaines, la réunion sous l'égide du Premier Ministre des élus corses de toutes tendances avec annonce d'une demande adressée à ces derniers de faire des propositions au Gouvernement, traduisant l'attente des Corses quant à la manière de satisfaire leurs aspirations profondes : autant d'événements qui conduisent à s'interroger sur le problème de cette île et la possibilité de solutions substituant à des successions de poussées de fièvre une vie régie par des critères de normalité.

Si une certaine forme de dramatisation n'est pas à exclure, favorisée souvent par la conjonction du comportement de certains insulaires et des médias comme, par exemple, les conférences de presse organisées en plein maquis par des hommes cagoulés, parfois armés, et théâtralisant par cette mise en scène leurs propos, il n'en reste pas moins que la situation de l'île est préoccupante et ne peut laisser indifférente l'opinion continentale et la communauté nationale.

Pour comprendre le problème corse d'aujourd'hui et le ramener à sa juste mesure, trois questions méritent d'être évoquées :

La première concerne le legs de l'histoire insulaire :

La deuxième, les événements ayant marqué la vie récente de l'île ;

La troisième, les atouts dont elle dispose et dont elle n'est pas mise en mesure de tirer toutes les conséquences positives à son profit.

Le legs de l'histoire

La Corse est devenue française par le Traité de Versailles signé en 1768 avec la République de Gênes. Cet acte capital, qui n'était d'ailleurs au sens juridique du terme qu'une sorte de legs temporaire, en dédommagement des dépenses effectuées par la France pour aider les Génois à rétablir l'ordre en Corse, fut transformé en 1791 par l'Assemblée législative en une incorporation pure et simple au territoire national, ce qui d'ailleurs fit dire à Napoléon, un temps séduit par l'exercice du pouvoir sur sa seule île natale, qu'il se sentait désormais pleinement français.

Mais avant cette entrée dans notre communauté nationale, la Corse connut une situation politique des plus mouvementées. Sans remonter aux temps préhistoriques, force est de constater qu'elle fut successivement sous la domination des Grecs lesquels y fondèrent, à peu près simultanément avec Marseille, un pôle maritime sur la côte orientale connu sous le nom d'Alalia devenu par la suite Aleria. L'Empire romain prit ensuite la relève puis, lors de son effondrement, Carthaginois et Barbaresques se manifestèrent davantage tentés par des incursions dévastatrices que par une implantation durable. Il fallut attendre le legs de Pépin le Bref au Pape pour que la Corse, englobée dans les territoires de ce legs, devint composante des Etats Pontificaux. Après une longue période de désordre et dans l'incapacité d'en assurer une gestion directe, le Vatican confia celle-ci à l'évêque de Pise en 1118. Alors, commença une

période de quatre siècles pendant laquelle l'île connut une relative stabilité. La population, ayant reflué vers l'intérieur en raison de l'insécurité des côtes, s'organisa en réseau de villages, chacun aggloméré autour de son Eglise. La plupart de celles-ci, marquées par le style pisan de l'époque, continuent de les dominer de leurs clochers élancés et de rythmer encore, pour nombre d'entre elles, de leurs carillons les heures des prières liturgiques traditionnelles. Cette période est restée dans la mémoire populaire comme un temps de quiétude et de normalité de vie. Il en alla ainsi jusqu'au moment où Pise et Gênes, s'affrontant comme ce fut le cas de plusieurs villes de la péninsule au moyen âge, se livrèrent un combat naval à la Meloria qui scella la défaite de Pise et la domination de Gênes.

Celle-ci qui dura du XV^e au XVIII^e siècles a laissé dans le souvenir populaire la marque d'une gestion méprisant les intérêts de l'île pour ne servir que ceux de la puissance de l'occupant. C'est cet état d'esprit qui lui fit d'ailleurs céder ses pouvoirs de fait à la banque de St-Georges laquelle, bien évidemment, privilégia le profit sur l'intérêt général. Cette période de quatre siècles fut troublée non seulement par l'absence d'état de droit, d'où la pratique de la justice personnelle, par des tentatives d'intrusion dans l'île de bandes sarrasines, d'où la présence de tours sur le littoral pour en surveiller les accès ; par les prétentions du roi d'Aragon de s'implanter dans le Sud mais sans succès comme suite à une tentative manquée pour s'emparer de Bonifacio ; par la France elle-même qui, sous Henri II et avec le concours d'un Corse emblématique Sampiero Corso, acquit la maîtrise de l'île mais dû renoncer à la garder au bénéfice d'annexion de territoires au Nord-Est de l'Europe au traité de Cateau-Cambrésis en 1569.

A quoi il convient d'ajouter la montée en puissance d'une volonté des Corses de secouer le joug génois qui se traduisit par une mascarade de quelques mois proclamant un aventurier débarqué avec des promesses de libération : Theodor de Neuhof et surtout par la période de quelques années pendant laquelle Pascal Paoli réussit à structurer l'indépendance de l'île en la dotant d'une constitution d'une monnaie, d'une

armée, d'une université et d'un rayonnement qui provoqua l'admiration de nations étrangères et fit dire à Jean-Jacques Rousseau : «un jour cette île étonnera le monde».

Cet étonnement, c'est Napoléon qui l'apporta plaçant l'île au rang des portions du territoire national ayant contribué à lui donner la structure et quelques unes des règles institutionnelles qui la régissent encore aujourd'hui.

De cette période plusieurs fois séculaires précédant son incorporation à la France, la Corse a gardé le souvenir contrasté d'une succession de dominations étrangères, plus soucieuses de leurs intérêts que des siens, et d'une aspiration à s'affirmer dans son identité pour s'épanouir dans la liberté.

Les événements ayant marqué la vie récente de l'île.

Le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle ont été pour la Corse une période d'insertion épanouissante dans la nation française.

S'adaptant à la succession des régimes institutionnels, elle a connu une vie politique locale certes, marquée par des dominantes claniques, mais parfaitement en thèse avec les progrès de la démocratie.

Attirés par la passion romaine «des armes et des lois», nombre de ses fils firent carrière dans l'armée, l'administration, les professions libérales favorisant l'émergence de personnalités qui marquèrent chacun des secteurs de leur choix.

L'importance des familles nombreuses et leur enracinement dans les villages de l'intérieur amenèrent nombre d'entre elles à se partager entre le maintien sur la terre ancestrale et l'exode vers le Continent et plus encore, vers les terres africaines, indochinoises et les départements d'outre-mer. Les Corses ont été au nombre des constructeurs de l'Empire Colonial et, par la suite, de l'Union française. Lorsque les pieds noirs ont quitté l'Algérie, on a recensé parmi eux 100.000 Corses. Dans les pays africains, aujourd'hui indépendants, notamment en Côte d'Ivoire et au Sénégal, quelques amicales Corses subsistent encore, elles sont intégrées au

tissu social local et les populations autochtones les considèrent non comme d'anciens colonisateurs, mais comme des coopérants avant la lettre.

Lors des deux derniers conflits mondiaux, les Corses apportèrent le concours de leur patriotisme et de leur sang à leurs issues victorieuses. Au cours de la guerre 14-18, plus de 28.000 Corses tombèrent sur les champs de bataille. Leurs noms figurent sur les monuments au centre de chaque village insulaire et les listes sont impressionnantes comparées aux populations rurales subsistantes.

Quant à la dernière guerre, la Corse fut le premier département français libéré en septembre 43. Lorsque les troupes alliées débarquèrent, la résistance insulaire avait déjà maîtrisé les forces d'occupation allemande et obtenu le ralliement à sa cause de nombreux bataillons italiens. La décision des allemands de ne pas prendre le relais des italiens et d'embarquer leurs troupes permit de transformer la côte orientale de l'île en un immense porte-avion, ce qui contribua sans nul doute à accélérer la déroute des troupes de l'axe.

Tous ces motifs de fierté avaient d'ailleurs eu un antécédent exprimé avec éclat lors d'une manifestation s'étant déroulée à Bastia lorsque, avant le déclenchement des hostilités, Mussolini réclamait le rattachement de la Corse à l'Italie. Toutes classes sociales confondues, la foule avait juré sur la place St-Nicolas au pied de la statue où une mère offre son fils à la patrie, de vivre et de mourir français.

Une telle situation à peine troublée sur le plan intérieur insulaire par la chasse aux bandits d'ailleurs qualifiés le plus souvent de «bandits d'honneur» sous l'effet conjoint des traditions populaires et d'une iconographie romanesque dont Prosper Mérimée fut un des protagonistes, s'inversa progressivement, surtout à partir des années 60, sous l'effet conjugué de plusieurs événements ayant bouleversé les perspectives jusqu'ici considérées comme pérennes.

L'indépendance de l'Algérie provoqua une arrivée massive de pieds noirs en Corse. Cet exode dramatique, et dont il serait injuste de ne pas mesurer tout ce qu'il eut de traumatisant, voire de désespérant pour tant de familles fran-

çaises dont l'Algérie était la terre natale et nourricière, se produisit au moment où la côte orientale de la Corse, longtemps insalubre et donc quasi désertifiée, avait été assainie et sous l'effet d'une société de mise en valeur agricole, la SOMIVAC, se préparait à accueillir de jeunes exploitants désireux de passer de l'exploitation ancestrale et artisanale, de parcelles de l'intérieur à une exploitation intensive et moderne.

Les pieds noirs disposant de moyens personnels, de subventions et d'expérience s'y installèrent provoquant un sentiment de frustration, voire de dépossession. Quelques erreurs psychologiques dans les relations avec la population locale et des importations de «moût» d'Italie commercialisé sous l'appellation vin corse provoquèrent des réactions alimentées par un mouvement s'intitulant «autonomiste». Sous cette appellation à l'époque maladroite, il réclamait de fait la décentralisation. Un commando émanant de ses rangs investit en août 80 une cave à Aleria pour protester contre ces pratiques et manifester l'irritation des jeunes couches de la population se considérant comme marginalisées. L'affaire, certes sérieuse fut malheureusement traitée au niveau du pouvoir central avec autant de maladresse dans les moyens employés que d'ignorance des sensibilités locales. Au lieu de la banaliser et de lui garder le caractère de délit de droit commun, le Ministre de l'intérieur de l'époque, Michel Poniatowski, donna l'ordre au Préfet d'envoyer sur place armée et police accompagnées d'auto-mitrailleuses. Des coups de feu furent échangés, deux gendarmes furent tués. Il s'ensuivit un procès qui aboutit à la condamnation du chef de file du mouvement, le docteur Edmond Simeoni par ailleurs personnalité respectable. Il en résulta un renforcement du mouvement autonomiste. La situation fut encore aggravée au moment où bénéficiant d'une grâce présidentielle, il fut autorisé à regagner la Corse. Au lieu de le considérer à l'époque comme un interlocuteur des pouvoirs publics, il fut marginalisé, donc déconsidéré, et le champ fut laissé libre à une relève musclée de mouvements ayant à la fois une devanure visible substituant à la revendication de l'autonomie celle de l'indépendance et une partie cachée se manifestant de temps à autre par des opérations cagoulées.

Dans le même temps où cette poussée revendicative se manifestait, tantôt par des déclarations dérangeantes, tantôt par des attentats et hélas parfois par des crimes, la vie insulaire connaissait de profondes transformations.

L'intérieur ne cessait de se dépeupler. Les deux villes d'Ajaccio et de Bastia, jadis antennes littorales de réseaux de villages peuplés et actifs, sont devenues deux concentrations urbaines qui avec leurs banlieues totalisent chacune 70.000 habitants sans avoir le support économique correspondant.

Autrefois, une formule sans doute un peu emphatique mais cependant dans son principe exact disait que «la Corse exportait des cerveaux et importait des retraités».

Il est vrai que dans la plupart des familles insulaires, le plus grand nombre de ses membres s'expatriait. Mais, carrière faite, les retraités revenaient dans leur village d'origine, se réinstallaient dans la maison familiale, injectaient grâce à leurs retraites du pouvoir d'achat dans l'économie rurale et animaient la vie de leur hameau par les récits de leur carrière et souvent, profitant de leur expérience du service public, devenaient participants des compétitions électorales.

Aujourd'hui sur 240.000 habitants permanents moins de 80.000 résident dans l'intérieur qui, de ce fait même, connaît une tendance à la désertification.

La Corse bénéficie certes pendant l'été et même en avant et arrière saison d'une fréquentation touristique non négligeable évaluée au cours de l'année 1999 à 2.000.000 d'hôtes, mais cette fréquentation, du fait de sa concentration dans le temps et aussi dans l'espace : les plages ayant de loin la faveur des estivants, provoque des déséquilibres tant psychologiques qu'économiques.

A une période d'intense activité de trois à quatre mois, succède une période de léthargie, tandis que les brusques variations de la demande, ne pouvant être supportées par le marché intérieur trop étroit, nécessitent importations de produits et entraînent dépendance vis-à-vis des «tours operators» et autres agences touristiques du Continent qui captent à leur profit une partie

de la valeur ajoutée que pourrait espérer l'économie insulaire.

Or, tandis que les facteurs potentiels de développement sont ainsi affectés par des données réductrices, les jeunes qui, autrefois rêvaient du départ dès lors qu'ils avaient des capacités de réussite, manifestent désormais une volonté de rester dans l'île et de mettre leurs compétences et leur volonté au service de son décollage, aussi bien dans le domaine des activités productives que de son rayonnement intellectuel et culturel.

Faut-il dès lors constater comme un obstacle insurmontable ce décalage entre les espérances et la réalité et faire sienne cette prédiction d'un personnage emblématique de l'histoire insulaire disant dans le langage local «Corsica non avrai mai bene : la Corse n'aura jamais le bonheur».

Il serait contraire à la réalité de la situation considérée, abstraction faite d'événements certes regrettables mais trop souvent médiatisés à l'extrême et d'obstacles dus autant aux legs du passé qu'à un certain décalage avec la modernité, de faire table rase de motifs d'espérance fondés sur des atouts dont la mise en valeur même si elle est encore modeste est cependant porteuse d'avenir.

Les motifs d'espérance

Au premier rang de ceux-ci, il y a lieu de souligner l'opposition dans leur immense majorité des Corses à la violence. Une preuve spectaculaire en a été donnée au lendemain de l'assassinat du Préfet Erignac : plus de 40.000 personnes ont défilé dans les rues d'Ajaccio et de Bastia pour manifester leur dégoût et leur tristesse. Si depuis, quelques marginaux ont fait usage surtout à l'égard de bâtiments publics d'explosifs, ces actes ont été condamnés et la plupart des mouvances nationalistes ont désormais fait savoir qu'un dialogue étant entamé sur les problèmes corses entre élus, forces vives insulaires et le gouvernement, ils renonçaient à substituer la force aux échanges pacifiques.

La part prise par les femmes corses dans cet appel à la paix civique est loin d'être négligeable. Dans l'île en effet, comme dans la plupart des pays méditerranéens, sous des apparences effacées, les femmes tiennent les leviers

de commande des foyers et quelquefois au-delà.

S'il est vrai, par ailleurs, que la Corse subit un retard économique que le seul tourisme tel qu'il est présentement pratiqué ne suffit pas à combler, il serait injuste de ne pas mentionner que sur place les Corses ne sont pas simplement fonctionnaires ou assistés. Les chefs d'entreprise sont au nombre de 22.000. Il s'agit certes pour la plupart d'artisans ou de dirigeants de PME mais le fait qu'environ un résident permanent sur dix se destine à entreprendre et à assumer les risques correspondants, manifeste la prise de conscience que la vie économique est riche de potentialités.

Un changement de mentalité est d'ailleurs survenu parmi les jeunes. S'il est vrai que les Corses aiment le pouvoir, la conscience est prise que désormais celui-ci est aussi manifeste dans les entreprises que dans la vie publique. A l'Université de Corté que fréquentent 3.000 étudiants fonctionne désormais un «Institut de créativité des entreprises» permettant à des jeunes diplômés de réfléchir à des projets d'activités nouvelles dans la fiabilité et l'intérêt sont mis à l'épreuve et peuvent être concrétisés à leur entrée dans la vie active.

S'engager dans des voies nouvelles est loin d'être une vue de l'esprit. Un exemple parmi d'autres est à cet égard significatif. Une bière produite à partir des châtaignes, connue désormais sous le nom de bière «PIETRA», est en train de gagner du terrain sur le Continent. Il peut en aller de même pour les vins corses désormais produits à partir de vignes de coteaux bénéficiant de l'appellation AOC et de nombreux produits alimentaires parmi lesquels la charcuterie fabriquée selon les méthodes traditionnelles, est tout à fait capable de concurrencer notamment le jambon de Parme.

Il ne faut pas perdre de vue enfin que la Corse est en mesure de se positionner pour s'industrialiser dans le domaine des activités de pointe. Une usine située près d'Ajaccio, créée à l'initiative des pouvoirs publics lorsque Raymond Barre était Premier Ministre dénommée «Corse composite», fabrique les pièces entrant dans la composition des réacteurs d'avions. Les conditions sont d'ailleurs réunies pour que des sites tels que ceux d'Ajaccio et de Bastia se position-

nent comme lieux d'accueil d'activités de pointe du type de celles qui ont fait la notoriété et l'attrait de zones telles que Sophia Antipolis. La Corse, à l'instar de la Côte d'Azur, cumule des paysages attirants, des moyens d'accès maritimes et aériens fréquents et rapides et de la matière grise en quête d'emplois.

Le problème à surmonter est celui du marché. La faiblesse démographique de l'île exige que des réseaux de distribution soient organisés sur le Continent et même au-delà. La présence en Corse de grandes enseignes de la distribution permet de négocier avec elles, notamment pour les produits alimentaires, l'ouverture de rayons mettant ceux-ci en vedette comme cela existe pour d'autres régions ; cette initiative pouvant aller de pair avec l'élargissement de la saison touristique au-delà des trois à quatre mois de point actuels. Une telle perspective n'a rien d'illusoire. L'aptitude de la Corse à développer des centres de thalassothérapie, de valoriser son patrimoine culturel, ses circuits pédestres, ses lieux d'accueil pour des congrès sont susceptibles de réduire la période creuse, de générer des ressources locales et de stimuler l'ensemble de son économie grâce à un marché intérieur moins sensible aux fluctuations saisonnières.

Sans doute, ces perspectives nécessitent-elles des capacités d'investir. Les aides nationales et européennes sont dans l'ordre du possible à quoi s'ajoute la prise de conscience de l'opportunité d'apports de capitaux sécrétés sur place. Une initiative pleine de promesses est désormais positionnée pour durer : sous l'appellation «FEMU QUI» ce qui veut dire «entreprenons sur place». Des fonds de provenance insulaire abondés par la collectivité territoriale apportent ainsi leur concours financier à des entreprises existantes ou en voie de création.

Ces quelques exemples et le tracé de ces quelques perspectives viennent à l'appui de la conviction que la Corse est prête à sortir du sous-développement et de l'assistanat pour s'insérer dans les orientations économiques en cours.

Elle dispose d'ailleurs à cet effet d'un atout d'ordre géopolitique qui est loin d'être négligeable.

Dans la politique Euro-Méditerranéenne, telle que l'a définie la Conférence de Barcelone et le règlement «MEDA» qui en a précisé les orientations, la Corse peut à la fois être un lieu de concrétisation d'une politique des îles traitant celles-ci comme des entités réclamant une prise en compte de leurs spécificités et non comme des territoires dérogatoires aux territoires continentaux dont elles relèvent. De plus, compte tenu de son passé dans nos relations avec la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne, la Corse peut être un trait d'union efficace pour concrétiser l'Eurafrrique. Celle-ci apparaît de plus en plus au fur et à mesure que la mondialisation s'affermisse comme le moyen de contrebalancer le poids de l'Amérique et celui en cours d'émergence de l'Asie du Sud-Est. Elle

peut être aussi dans cette perspective une terre sachant affirmer son identité face à la standardisation des comportements qu'engendre une économie de marché dominatrice.

Les négociations qui sont prévues au niveau gouvernemental devraient permettre de donner à tous ces atouts leur pleine valeur ; d'assurer aux Corses qui entreprennent des chances accrues de succès et à la communauté nationale le sentiment fondé que les particularismes insulaires ne sont pas un handicap, mais une chance et que l'île est en mesure de construire et non de subir son avenir.

Émile ARRIGHI de CASANOVA

«Apocalypse des retraites ? Non !»

par Nicolas BREJON de LAVERGNÉE

«La fourmi ayant trimé toute sa vie
se trouva fort dépourvue
quand la retraite fut venue»

Tout a été dit, ou à peu près, sur le «problème» des retraites en France et aucune solution consensuelle n'est en vue. Ce n'est pourtant pas faute de bonnes fées à s'être penchées sur le berceau-cercueil de notre pays vieillissant. La prise de conscience est déjà ancienne et du rapport Laroque, en 1975, - qui traite des dépenses sociales de la protection vieillesse - au rapport Charpin de 1999, les études abondent venant d'organismes aussi divers que l'INSEE, l'OFCE, le Sénat, l'Assemblée nationale... ou de personnalités comme MM. de Foucault, Bichot, Charpentier, Pene, Artus, Chadelat... sans oublier les déclarations de tous bords, syndicales ou politiques.

L'abondance même de la matière est la preuve de sa complexité. Nous vivons dans un monde de plus en plus complexe et donc de plus en plus difficile à gérer. Sans prétendre à l'exhaustivité, examinons quelques aspects de cette complexité, du particulier au général.

I - Complexité du système de retraite français

Le système actuel de retraite est d'une diversité extrême qui constitue en elle-même un obs-

tacle à la réforme. Il ressemble à une fusée à trois étages dont le premier est celui des régimes généraux. Le rapport Charpin distingue trois groupes de régimes généraux :

- les régimes non salariés, soit 11 % des actifs en 1996
- les régimes des salariés du secteur privé, soit 68 % des actifs
- les régimes spéciaux de salariés (fonction publique, RATP, SNCF...), soit 21 % des actifs.

Ces régimes de retraite obligatoires doivent répondre aux principes de la sécurité sociale, c'est-à-dire «poursuivre un objectif social et obéir au principe de solidarité», solidarité au sein de chaque régime et entre les régimes. Au total coexistent une trentaine de régimes différents, gérés par 160 caisses de retraite obligatoire.

Le second étage est celui des régimes complémentaires, obligatoires pour tous les salariés du secteur privé depuis 1972 (ARRCO et AGIRC).

Le troisième étage est celui des régimes complémentaires facultatifs, appelés aussi régimes

supplémentaires ou surcomplémentaires, qui obéit au principe de la capitalisation (1). Peu répandus en France, ils jouissent pourtant d'un régime fiscal intéressant : les sommes versées sont déductibles du revenu imposable et les rentes versées, au moment de la liquidation, sont exonérées de l'impôt sur le revenu (2).

La complexité du système ne réside pas seulement dans le nombre des régimes et des caisses mais aussi dans l'extrême diversité des modalités de calcul des droits (3). Selon une enquête du Ministère de l'emploi et de la solidarité (4), la retraite mensuelle moyenne perçue en 1997 par les personnes âgées de 60 ans ou plus est de 6.804 francs avec une dispersion très forte : le premier décile (10 % des retraités les plus pauvres) perçoit une retraite inférieure à 1.800 francs, le dernier une retraite supérieure à 12.250 francs. La «composition» de la retraite est très variée : avantages de droit direct, avantages accessoires, avantages de droit dérivé, prestations du Fonds de solidarité vieillesse se complètent en une variété presque infinie de combinaisons reflétant le profil de carrière, la situation familiale et la solidarité sociale. En définitive, il n'y a pas un retraité qui ressemble à un autre.

L'ensemble du système paraît fort rigide, d'abord pour des raisons économiques : il est difficile de remettre en cause les «avantages acquis» dont le plus important, quand on compare le régime français à celui des autres pays développés, est l'équivalence de niveau de vie entre les retraités et le reste des ménages ; d'autre part, pour des raisons psychologiques, toute réforme radicale du régime par répartition serait perçue comme une atteinte à la cohésion nationale (5) : le principe de solidarité joue à fond.

II - Complexité idéologique

Autant qu'un problème technique, la réforme des retraites en France pose un problème idéologique qui nécessite un débat de société et une réponse éthique car le système de répartition actuel repose sur la solidarité des générations entre elles, les actifs payant pour les retraités.

Mais ce qui n'a pas été assez souligné, c'est le

fait que les «cotisations vieillesse» des actifs servent en théorie à leur ouvrir des droits à la retraite ; en théorie seulement car rien ne garantit de façon certaine ces droits puisque les cotisations sont dépensées sur le champ pour financer les pensions actuelles. En vertu du principe de solidarité inter-générationnelle qui se traduit concrètement par la solidarité des régimes entre eux (voir ci-dessus), la fixation des cotisations comme des pensions est le «fait du Prince», obligé d'effectuer un perpétuel ajustement pour équilibrer le système.

Or il doit être bien clair que la «justice» d'un système de répartition doit reposer sur au moins deux principes :

- la solidarité entre générations
- la durée de l'activité professionnelle, contrepartie du service rendu à la société à travers la production des biens et services marchands et non marchands (6).

La réforme nécessaire de nos régimes de retraite n'est donc pas seulement un problème technique car il existe de multiples possibilités qui ne sont pas neutres sur le plan idéologique.

Que disent nos hommes politiques ? ils se montrent plutôt prudents. M. Chirac, prenant l'accent papal, déclare aux Français (7) «qu'il ne faut pas avoir peur», «qu'il ne faut pas mettre en cause le système de retraite par répartition,

(1) Notons pour mémoire que c'est Colbert, le premier, qui créa en 1673 la «Caisse des invalides de la marine» sous forme de capitalisation : une retenue est effectuée sur les gages des marins et confiée en dépôt au ministre de la marine. Cf. B. Dumons et G. Pollet, *L'Etat et les retraites*, Belin, 1994.

(2) Les fonds de pension à la française existent dans les secteurs privé et public. Les raisons de leur faible succès ne sont pas claires : insuffisance des capacités d'épargne des bénéficiaires potentiels, contraintes liées aux versements des cotisations, à la perte des droits en cas de décès, à l'impossibilité de sortie en capital... L'épargnant français est méfiant, à juste titre : il a été plumé si souvent par le passé.

(3) Par exemple, le calcul de la bonification pour enfants.

(4) in *Revue Solidarité Santé, Les retraites et la protection sociale en Europe*, article d'O. Dangerfield et D. Frangère, n° 1, janvier-mars 1998, La documentation française.

(5) Evoquons pour mémoire (car ce n'est pas notre partie) la rigidité juridique : la Cour de cassation a invalidé, le 23 novembre 1999, une mesure d'économie prise par l'Agirc en 1994 au motif que les règles du jeu peuvent être changées pour les futurs retraités, mais non pour ceux dont la retraite a été liquidée avant 1994.

(6) On peut y ajouter la dimension familiale qui est la contrepartie du service éducatif ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

(7) Lors de sa visite à Vélizy, jeudi 28 octobre 1999.

incontestablement le meilleur et le plus sage mais qu'en revanche, pour des raisons de sécurité, de liberté et dans l'intérêt de la stabilité dans le capital des entreprises, il y a tout intérêt à créer les mécanismes nécessaires pour que ce que peuvent faire, dans nos entreprises, les retraités californiens puisse être fait par les retraités des Yvelines». Ceux-ci ont dû se sentir très flattés de se voir comparés aux riches Californiens !

M. Jospin, instruit par les erreurs de MM. Berlusconi (1994), Juppé (1995) et Kohl (1997), déclare tenir à un véritable débat (8), ce qui justifie un attentisme certain : son arbitrage devrait intervenir dans le courant du mois de janvier 2000. Et en attendant, pour rassurer l'électeur qui ne se nourrit pas que de promesses, il confie une mission sur les retraites au Plan (rapport Charpin). Celui-ci une fois paru, M. Jospin engage une nouvelle phase de concertation, conduite cette fois par Martine Aubry. Enfin il crée un fonds de garantie des retraites (9) qu'il abonde modestement de deux milliards, mais dont il promet qu'il recueillera vingt milliards en l'an 2000... un beau millésime ! (10).

Prudent comme le serpent, L. Jospin s'est peu prononcé sur le rapport Charpin... et il a bien fait. L'intérêt de la commission Charpin, qui a travaillé d'octobre 1998 à mars 1999, était double : concertation et information. Rôle de concertation, d'abord, en réunissant autour d'une même table les partenaires sociaux, les délégués ministériels et les représentants des principales caisses de retraite, au total une cinquantaine de personnes. Rôle d'information d'autre part, en travaillant sur une somme de documents considérable, nationaux et internationaux.

L'aspect pédagogique de la commission avait, semble-t-il, bien fonctionné puisque le Commissaire au Plan s'était risqué à proposer une solution (l'allongement de la durée de cotisation à 42,5 ans) que M. Jospin a affirmé être largement «partagée». Mais, depuis, les choses se sont pas mal dégradées. De consensus, point. Le CNPF, après avoir accepté en 1976 le principe d'une hausse des cotisations des employeurs pour alimenter les régimes par répartition, la refuse maintenant et, en se muant en Medef,

propose de porter la durée de cotisation à quarante-cinq ans : c'est finalement le partenaire le plus proche du rapport Charpin et on le comprend car c'est pour lui la seule mesure qui équivalait à un statu quo sur ses cotisations.

Les responsables syndicaux et les partis politiques, quant à eux, se sont assez vite désolidarisés du rapport Charpin en le taxant d'idéologique ou de pensée unique. Certains dénoncent «une catastrophe trop annoncée» (11) et Robert Hue soupçonne le rapport Charpin «de vouloir préparer l'opinion publique à de nouveaux reculs sociaux à partir de scénarios-catastrophes et de prévisions aléatoires» (meeting de Lyon le 17 avril 1999). H. Guaino, ancien commissaire au Plan (et proche de Charles Pasqua) traite le rapport «d'extravagant» de par ses hypothèses de travail, économiquement fausses, et l'accuse de remettre en cause le contrat social. Un peu partout, l'on voit surgir des cercles de «militants-experts» (12), mieux à même de combattre la réforme gouvernementale par des contre-rapports plutôt que par la mobilisation de rue.

La contre-offensive est lancée, elle n'est pas près de s'éteindre. Il a fallu vingt ans à l'Italie pour accoucher d'une réforme. Combien en faudra-t-il à la France ? Le tableau suivant expose très succinctement les positions des divers partenaires sociaux et partis politiques sur le régime général futur des retraites. L'unanimité existant apparemment sur le principe du maintien du régime général par répartition, nous ne le faisons pas apparaître comme objectif et considérons les propositions de réforme comme des moyens supplémentaires pour sauver le régime existant.

(8) Un événement récent (octobre 1999) instille cependant un doute dans notre esprit sur la capacité de dialogue de M. Jospin : ne vient-il pas, sans concertation aucune, de relever de 0,5 % le taux de cotisation des employeurs de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

(9) Sa création a demandé un an (J.O. du 27 octobre 1999). Il sera géré par le fonds de solidarité vieillesse et chapeauté par un comité de surveillance.

(10) A relativiser quand même : dans son rapport, J.-M. Charpin estimait que ce fonds devrait, à terme, recueillir trois points de PIB, soit 250 milliards de F. C'est donc, si cette solution est adoptée, 20 milliards au moins par an qu'il faudra pendant 10 ans.

(11) Selon l'expression de MM. Chaumeron (CGT), Dalberto (CFDT) et Labroille (SNES-FSU). Cf. *Le Monde* du 2 mai 1999.

(12) L'un des plus fameux et celui qui s'est réuni autour de la Fondation Copernic (qui rassemble des économistes de la «gauche de la gauche») et où l'on trouve Sud-Pit, la fédération Cfdt des transports, la Cgt-finances...

Acteurs	Moyens principaux	Réactions
Commissariat au Plan (Charpin)	durée de cotisation allongée à 42,5 ans souplesse dans les choix individuels de départ réforme des régimes spéciaux	hostilité des syndicats et de la plupart des partenaires sociaux
Etat	attentisme et concertation création d'un fonds de réserve abondé par l'Etat	
Opinion publique (sondages BVA mars 1999 et IFOP octobre 1999)	garantie des droits acquis pas d'uniformisation forcée entre régimes accord sur la création de fonds de pension volontaires	
P.S.	fonds d'épargne salariale volontaire avec abondement par les employeurs avantages fiscaux	
Fondation Copernic (gauche radicale)	hausse des cotisations salariales et patronales hostilité aux fonds de pension et à l'allongement de la durée de cotisation	
PC	hostilité aux fonds de pension hausse des cotisations patronales et salariales élargissement de l'assiette des cotisations	hostilité du Medef
Droite sénatoriale	création de fonds de pension volontaires avec abondement par les employeurs exonérés de cotisations	
UDF	création de fonds de pension européens facultatifs	
DL	création de fonds de pension selon des modalités souples et libérales	
RPR	création de fonds de pension volontaires avec abondement par les employeurs régime fiscal attractif	
Medef	durée de cotisation allongée pour tous à 45 ans refus de la hausse des cotisations création de fonds de pension volontaires ou obligatoires (selon les branches)	hostilité des syndicats et du PS
CFDT	indexation des pensions sur les prix souplesse dans les modalités d'accès à la retraite + harmonisation des durées de cotisation entre régimes	
CFE-CGC	hausse des cotisations patronales et salariales élargissement de l'assiette des cotisations création d'une cotis. soc. sur la consommation	hostilité du Medef
CGT	hausse des cotisations patronales seulement participation de l'Etat et des revenus financiers à l'abondement du fonds de réserve + action volontariste sur l'emploi et le taux d'activité de la population active	hostilité du Medef accord de principe de l'Etat vis-à-vis d'une participation budgétaire

A la lecture de ce tableau (non exhaustif) apparaissent quatre catégories principales de mesures de consolidation du régime de retraite existant :

- une hausse des cotisations patronales et/ou salariales
- un allongement de la durée de cotisation
- la création d'un fonds de réserve (ce qui équivaut à une épargne collective et donc à une sorte de capitalisation publique)
- la création de fonds de pension (facultatifs ou obligatoires)

Selon leur place sur l'échiquier politique :

1) le premier sous-ensemble I (voir graphique ci-contre) - qui se situe à gauche du PS au plan politique et à gauche de la CFDT au plan syndical - préconise la **hausse des cotisations** comme mesure principale de consolidation du régime général (13).

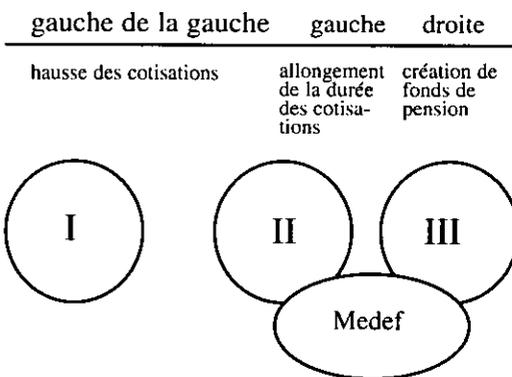
2) le second sous-ensemble II, celui au pouvoir - PS, Plan, gouvernement - préconise un **allongement de la durée des cotisations** et la création d'une certaine forme de capitalisation. Le mot «fonds de pension» est évité et remplacé par fonds de réserve (Jospin), fonds d'épargne salariale ou encore fonds paritaires d'épargne salariale (P.S.). En l'espèce, les mots ont leur importance et nous en reparlerons ultérieurement. Il n'est pas étonnant de voir dans ce sous-ensemble la CFDT (échaudée par sa position en porte-à-faux de 1995) dont la position est très nuancée mais qui propose bien une «certaine harmonisation» des durées de cotisation entre les régimes (14).

3) Le troisième sous-ensemble III est composé des partis politiques de droite et préconise la **création de fonds de pension** privés plutôt volontaires (mais ce point est en discussion). Au moment où la droite plaide pour une baisse des prélèvements obligatoires, elle ne peut pas faire moins.

Deux groupes d'acteurs ont des positions intermédiaires : l'opinion publique (c'est-à-dire, si les sondages sont bons, la grande majorité des citoyens) refuse la hausse des cotisations, l'allongement de la durée de cotisation et la baisse des pensions (hypothèse guère envisagée,

notons-le, sauf par le Medef). Elle ne peut qu'être favorable au fonds de réserve si sa création ne se traduit pas par une hausse des impôts ; de plus elle est favorable aux fonds de pension privés. L'opinion publique serait donc plutôt de droite.

Quant au Medef, sa position est *a priori* ambiguë car le syndicat patronal renchérit sur la gauche en demandant l'allongement de la durée des cotisations à 45 ans et est du même avis que la droite pour créer des fonds de pension. En réalité cette position - qui a littéralement fait hurler les syndicats et le PS - est logique : elle est libérale (les fonds de pension renvoient à la Bourse) et corporatiste («ce n'est pas à nous de payer»). Par contrecoup, c'est la position du gouvernement qui est ambiguë car il reprend de l'autre main (par l'allongement de la durée de cotisation) ce qu'il donne d'une main (fonds de réserve ou épargne salariale). Il est clair qu'il faudra trancher.



III - Complexité économique

La complexité économique du problème des retraites vient de ce que Keynes (dans un autre contexte il est vrai) appelait «l'incertitude radicale du futur». Certes il existe une unanimité

(13) L'argument est double : tout d'abord on ne peut échapper à une augmentation des cotisations si l'on veut maintenir un taux de remplacement (pension/moyenne des salaires des 10 dernières années) «acceptable», d'environ 70 % ; d'autre part ce n'est que justice de demander au patronat de faire un effort car les cotisations des salariés ont progressé de 66 % depuis 1980, alors que celles des employeurs de 4 % seulement. Pour la CGT, l'Etat devrait également être mis à contribution.

(14) Ce qui veut bien dire un allongement pour les régimes les plus favorisés, en particulier le régime des fonctionnaires et autres agents des entreprises publiques.

(un peu tardive !) sur le déficit démographique, mais ce n'est pas la seule cause de la remise en cause du maintien de nos retraites et, de plus, il existe une grande divergence de vue sur les conséquences économiques et financières des mesures qui pourraient être prises pour conserver le système actuel.

Il ressort, en particulier, d'une étude récente de P. Artus et F. Legros (15), bien outillés à la Caisse des Dépôts et Consignations pour établir des projections, que le sujet est «effroyablement» technique, tant les variables ayant une influence sur l'avenir des retraites sont nombreuses et leurs effets incertains : démographie (16), immigration, espérance de vie, croissance, chômage, montée de la précarité (17), mutations radicales du monde du travail sont quelques-unes parmi les variables de long terme les plus importantes. L'incertitude vient de ce qu'elles affectent durablement les structures économiques et sociales (18) et donc modifient l'impact des mesures que l'on pourrait prendre pour réformer le régime des retraites : les conclusions dépendent des hypothèses de départ !

Prenons l'exemple du rapport Charpin qui table sur deux hypothèses plutôt pessimistes : un **taux de chômage** de 9 % pour les années 2000 à 2040 et un **taux de croissance** du PNB de 1,5 % par an à partir de 2015. Or il est bien évident que personne n'en sait rien (19) et qu'au contraire certains éléments permettent d'envisager des prévisions beaucoup plus favorables :

- la construction européenne et son élargissement aux pays de l'est,
- la révolution technologique de l'information,
- le décollage de l'Afrique,
- la fin des mutations structurelles pénalisantes,
- la réorganisation du travail (dont la flexibilité accrue n'est qu'un élément),
- la diminution relative du budget et de la dette publique,
- la mise en place d'une nouvelle régulation mondiale, que ce soit au niveau du commerce des biens et services (si l'Europe négocie bien, l'OMC constituera un facteur de dynamisme)

(20) ou de la sécurité des flux financiers.

Tous ces éléments (la liste n'en est pas exhaustive) plaident pour une conjoncture plus dynamique que les 2 % de croissance passés et les 1,5 % prévus. Les excédents fiscaux (21) commencent à apparaître (quinze milliards escomptés en 1999, en réalité vingt-trois milliards), les prévisions de croissance à court terme n'ont jamais été aussi bonnes, la thèse d'un retour au plein emploi devient crédible... ce qui donne raison *a posteriori* à la CGT qui déclarait le 28 avril 1999 que «seul un rythme de création nette de plusieurs centaines de milliers d'emplois par an sur la décennie peut permettre d'amortir le choc démographique» (22). En d'autres termes, ce n'est pas sur les cotisations qu'il faut se polariser, mais plutôt sur le nombre de cotisants et sur l'assiette des cotisations.

Une autre illustration de l'incertitude des prévisions (et donc du diagnostic) nous est fournie

(15) *Le choix du système de retraite*. Economica, 1999.

(16) Qui est loin d'être une science exacte : la plupart des experts se sont trompés sur l'estimation du chiffre maximum de population mondiale. Cf. M. Schooyans, *Le crash démographique*, Fayard, 1999, qui démonte le mythe onusien de la surpopulation de la planète et compare la chute de la natalité au naufrage du Titanic !

(17) Faut-il rappeler qu'entre 1991 et 1998, le nombre de bénéficiaires du RMI a doublé, passant de 549.000 à 1,1 million et que la part des familles vivant *exclusivement* des transferts sociaux (3.829 francs mensuels en moyenne) est passée de 40 % à 43 % des familles bénéficiant de transferts sociaux.

(18) Le débat actuel sur la «nouvelle économie» en est une parfaite illustration : la France (et de façon plus générale les pays développés) est-elle entrée dans un nouvel âge d'or de la croissance lié à la révolution de l'information ou est-elle simplement dans une phase cyclique d'expansion économique ? Comme souvent en économie, les avis sont partagés !

(19) Ces lignes, écrites en novembre 1999, trouvent une confirmation étonnante dans les dernières prévisions de l'Insee (mi-décembre) qui voit l'Europe devenir le moteur de la croissance mondiale (l'économie américaine, elle, devant «atterrir» en douceur) avec une croissance de 3,5 % en l'an 2000 et une baisse du chômage en dessous de la barre des 10 %. Bien entendu un krach mondial, toujours possible, remettrait en cause ces prévisions. Les économistes sérieux ne se prendront jamais pour M^{me} Solcic et la place est toujours laissée à un «degré de liberté» (langage des mathématiciens) qui renvoie tout simplement à la liberté de l'homme.

(20) Sait-on qu'en vingt ans la France a doublé la part de sa production manufacturée exportée (de 20 à 40 %) ? Ce qui ne veut pas dire qu'il faut être libéral à tout crin : l'agriculture, le domaine artistique et culturel, les branches *labour using* sont menacés et doivent faire l'objet de conventions appropriées au sein de l'O.M.C.

(21) Toutes les «caisses sociales» sont en jeu : B. Clinton vient d'annoncer (30 novembre 1999) que les Etats sont désormais autorisés à utiliser les fonds destinés aux indemnités de chômage (devenus superflus faute de chômeurs) pour financer le congé de maternité qui, auparavant, n'était pas indemnisé.

(22) Il n'existe pas de remède miracle pour cela mais, au-delà de l'incantation, c'est bien un taux de croissance du PNB plus élevé qu'il s'agit de promouvoir.

par l'étude de P. Artus et F. Legros elle-même : selon les auteurs, l'incidence macro-économique de la capitalisation n'est pas décisive en faveur ou contre elle. L'argument «contre» la capitalisation repose sur l'hypothèse que les retraités qui auront capitalisé durant leur vie active vendront massivement en fin de carrière, ce qui fera baisser la bourse et menacera la retraite par capitalisation. L'argument n'est pas très convaincant dans la mesure où ce qui peut être vrai au niveau micro-économique (d'un retraité) n'est pas automatiquement généralisable à l'ensemble de la population, qu'elle soit riche et en bonne santé ou pauvre et malade ! Globalement, les moindres charges familiales (enfants partis), la peur de manquer (qui caractérise la psychologie des vieillards) ou la peur de la dépendance médicale (23) plaident plutôt en faveur d'un fort désir d'épargne. D'autre part, l'intérêt que les fonds de pension étrangers portent au marché financier français (24) tend à montrer que le raisonnement des auteurs de la Caisse des dépôts est mené en économie fermée.

Est-ce pour ces différentes raisons que certaines voix «d'experts» non gouvernementaux commencent à se faire entendre pour suggérer que le «problème» des retraites est un faux problème. D. Taddéi (25), dans un rapport (un de plus !) sur les retraites remis à L. Jospin, critique les hypothèses «alarmistes» du Plan. A. Lipietz dénonce (26) les «timidités» du rapport Charpin et, partant du constat du rapport lui-même selon lequel l'allongement de la vie humaine ajouté à la charge du «papy boom» ne demande qu'une hausse de 0,5 point par an des cotisations de retraite, il suffit de consacrer aux retraites une partie des fruits de la croissance, soit un quart des gains de productivité (27). Ceux-ci, il est vrai, ont été accaparés depuis 1991 par les profits et les actionnaires (28) ; c'est pour cela qu'en cette période où dominent les exigences de l'actionnariat quant à la rentabilité financière, il est urgent d'élargir l'assiette des cotisations à l'ensemble de la valeur ajoutée.

A l'instar des USA, le fonds pourrait aussi être alimenté par les excédents budgétaires, par les recettes de la taxe Tobin (29) ou de la taxe anti-effet de serre, par les recettes des privatisations, par une cotisation sociale sur la consom-

mation... Bref les ressources ne manquent pas, il suffit d'en décider. «Apocalypse des retraites ? Non !» déclare M. Cazettes, président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (26).

Les avis sont donc partagés, chacun se réfugiant derrière des arguments techniques ou financiers dont aucun assurément n'est susceptible d'emporter l'adhésion. Ce n'est finalement pas une mauvaise chose, la complexité évitant à la pensée unique d'imposer à la société une solution unique mais faussement inéluctable.

IV - La complexité à l'échelle mondiale : l'émergence d'un monde nouveau.

La France est un pays très ouvert sur l'extérieur (20) et la régulation économique mondiale intervient dans le débat sur la réforme des retraites comme une contrainte forte dont la principale semble être le retour de la concurrence de type XIX^e siècle, exigeant des acteurs économiques une réactivité oubliée depuis longtemps. L'idée de souplesse a d'ailleurs été évoquée par Démocratie libérale et la Cfdt mais l'ensemble du tableau des projets politiques que nous avons brossés ci-dessus laisse transparaître une conception du monde plutôt rigide et passéiste.

Or il est évident que tous les cadres - politiques, sociaux, économiques, religieux - sont en train d'éclater littéralement. Pour s'en tenir à la socio-économie, le sociologue X. Gaullier

23) Car si l'on vit plus longtemps, on risque davantage d'avoir des problèmes de santé. Aussi la conception de la retraite se modifie-t-elle en comportant une phase d'inactivité (qui peut être très active) et une phase de dépendance.

(24) Qui s'explique en partie, il est vrai, par un traitement fiscal avantageux dont ne bénéficient pas les résidents ; cf. P. Brancel et Y.J. Depeyre, «Fonds de pension : l'invasion expliquée», *Le Monde* du 7 décembre 1999.

(25) *Le Monde* du 2 octobre 1999.

(26) *Le Monde* du 6 avril 1999.

(27) A supposer (hypothèse raisonnable) que la croissance de la productivité soit de 2 % au moins par an.

(28) Arie de Geus, professeur honoraire à la London Business School, a pu démontrer, sur un échantillon de 27 entreprises multi-séculaires, qu'une des causes de leur pérennité a été «la valorisation des hommes avant celle de leurs actifs financiers, à l'inverse des priorités managériales actuelles». Cité par *Le Monde* du 17 février 1999.

(29) Sorte d'impôt sur les mouvements de capitaux spéculatifs proposé par J. Tobin et qui fait petit à petit son chemin dans les esprits. Quoi qu'il en soit des avantages et des inconvénients d'une telle taxe, la mise en place d'un ordre monétaire international pour prévenir une crise financière mondiale est de plus en plus ressentie par tous.

(30) a, parmi cent autres, bien remis en question le modèle traditionnel qui organisait les vies individuelles : «Des carrières continues, gérées à l'ancienneté jusqu'à une retraite à âge fixe et tardif par rapport à l'espérance de vie, avec un cycle de vie à trois étapes spécialisées : la jeunesse et la formation, l'âge adulte et la production, la vieillesse et le repos», tout cela est bien fini. L'avenir est à «des carrières mobiles et discontinues, marquées par des ruptures, des reconversions et des périodes de transition» et l'on doit s'attendre, en fin de carrière (entre 50 et 65 ans), à des modalités de sortie de la vie professionnelle extrêmement variées.

Il s'ensuit que la mutation du salariat, issu du modèle tayloriste-fordiste, remet entièrement en cause le droit du travail (31) (tel que défini par le code français) et les différentes sécurités dont le salarié jouissait en échange d'une dépendance économique vis-à-vis de son employeur. Comment concilier le principe de liberté professionnelle (que les économistes appellent flexibilité et qui inclura de plus en plus la mobilité géographique et sectorielle) et celui de sécurité physique et économique, lorsque la trajectoire de l'individu inclut des périodes de salariat à plein temps ou non, de formation, de travail indépendant, de chômage, de congés pour convenance personnelle (par exemple pour se consacrer à l'éducation de ses enfants) ?

Le thème de la mondialisation - dont Internet (32) est la figure emblématique - est trop vaste pour que nous puissions l'aborder ici. Qu'il suffise, pour notre propos, de dire qu'elle met à mal les modèles d'économie sociale de marché, le nôtre comme celui du Japon. Sous la pression de la crise de 1997-98, le «modèle japonais», fondé sur «un emboîtement bien ordonné de liens de loyauté entre l'Etat, l'entreprise et le salarié» (33) (Estienne) est en train de se déliter sous l'effet d'une immense vague de restructurations touchant les secteurs bancaire et industriel et conduisant à des suppressions d'emplois par milliers (34). Son système de retraite, de tradition «bismarckienne», assez semblable au nôtre, est également en train d'évoluer vers davantage de «darwinisme», ouvrant aux banques, aux compagnies d'assurances (dont Axa) et aux maisons de titres la gestion de l'épargne des ménages japonais, estimée à 5.000 milliards d'euros.

La complexité et la diversité croissantes des situations socio-économiques et familiales sont donc notre lot dans l'avenir. S'il existe une réforme qui concilie complexité et diversité, qui obéisse à certains principes éthiques assez largement partagés par la population, qui soit assez consensuelle pour ne pas être remise en cause au rythme de l'alternance droite-gauche et qui, enfin, tienne compte de quelques évolutions économiques élémentaires, c'est celle-là qu'il faudra appliquer.

V - A la recherche d'un consensus : quelques pistes de réflexion

Le scénario de l'inacceptable

A l'examen de l'analyse précédente, il apparaît *grosso modo* que chacun se renvoie la «facture» : les syndicats demandent aux patrons de payer, la gauche au pouvoir demande aux salariés de travailler plus longtemps et la droite qu'ils épargnent davantage. Là est bien le cœur du débat et l'explication de l'immobilisme français en matière de réforme des retraites. Nous sommes en plein paradoxe du «passager clan-

(30) «L'avenir à reculons», Revue *Esprit*, octobre 1999. Cf. aussi *Le Monde de l'économie* du 7 septembre 1999 sur la flexibilité économique. On n'en finirait pas de citer livres et revues consacrés au nouveau «marché du travail».

(31) Cf. Alain Supiot, professeur à l'université de Nantes, auteur de *Critique du droit du travail*, PUF, 1994, vient de remettre à la Commission européenne un rapport sur «les transformations du travail et le devenir du droit du travail en Europe».

(32) En transformant le marché national/local en marché mondial, Internet bouleverse la donne dans des proportions difficilement imaginables. La «révolution» de la vente en ligne (le «e-business») commence à peine en France et, pour prendre un exemple récent, l'hypermarché Cora de Saint-Quentin utilise Internet pour vendre des bijoux de luxe, rendant ainsi en grande partie obsolètes les notions de «surface de vente autorisée» et de zone de chalandise. Aux Etats-Unis, la révolution est déjà bien avancée : 13 millions de lecteurs sont branchés sur la librairie en ligne Amazon.com qui propose cent fois plus de titres que le spécialiste du livre Barnes & Noble ; la moitié des acheteurs de voitures consultent les sites Internet avant de faire leurs achats, s'squeezeant ainsi les concessionnaires et supprimant le contact direct avec les constructeurs... L'explication fondamentale n'a pas échappé aux économistes (avant même la révolution Internet) : la recherche et l'échange d'informations n'ont jamais été aussi simples et leur coût n'a jamais été aussi faible. Même la sphère politique est touchée : pour Y. Mény, chercheur en sciences politiques, les Etats-nations, avec leurs structures verticales, ne peuvent plus prétendre répondre aux enjeux planétaires et doivent désormais compter avec de nouvelles formes d'organisations, transnationales et moins hiérarchisées ; cf. entre autres, Y. Mény et J.C. Thoenig, *Politiques publiques*, 1990.

(33) Il y a un peu de cela dans le modèle tayloriste-fordiste de la France des «Trente glorieuses». Pour le Japon, cf. J.-F. Estienne, *Réforme et avenir des retraites : les enseignements de l'exemple japonais*, La Documentation française, 1999.

(34) Cinq cent mille emplois supprimés en 1999, soit trois fois plus qu'au cours des trois années passées ; le taux de chômage avoisine les 5 %, niveau jamais atteint dans le passé et appelé à durer.

destin» : tous désirent la réforme mais personne ne veut révéler sa disposition à payer, comptant sur les autres pour le faire et donc en profiter gratuitement (ou à moindre coût) (35).

Le résultat est une situation qui ressemble étrangement à ce qui se passe en matière de politique de redistribution des revenus. En la matière, les Français n'ont qu'un mot à la bouche : **inégalités** (36). Et à la question «qu'est-ce qu'une répartition optimale des revenus ? «ou» comment définir avec précision quel degré d'inégalité (ou de correction étatique) l'on souhaite atteindre ?» personne n'est bien capable de répondre. Il s'avère, en fait, qu'un consensus social se dégage pour éviter des situations d'extrême pauvreté que l'Etat et les associations combattent par des aides d'urgence et des normes minimales de niveau de vie (RMI, minimum vieillesse, aide médicale gratuite, prime de Noël...) mais qu'au-delà les opinions divergent sur le degré souhaitable d'égalité à poursuivre ou d'inégalité à maintenir, si tant est que le citoyen ait une idée claire sur la question !

En matière de retraite, la situation risque d'être assez semblable en l'absence de consensus. C'est le choix de certains pays d'Europe du nord : une pension de base forfaitaire et garantie assez faible comme au Royaume-Uni (2.700 F par mois), en Suède (2.100 F) ou aux Pays-Bas (3.400 F), le complément étant attendu de la capitalisation. Devant la montée de la précarité, l'irrégularité des carrières, le recul de l'âge d'entrée dans l'emploi, aucun pays certes ne peut échapper à la fixation d'un minimum vieillesse garanti ; de là à en faire le pilier de la réforme, il y a un gouffre que les Français ne sont sûrement pas près de franchir.

Quelques expériences étrangères

Il est de la responsabilité du gouvernement de formuler **les principes généraux** d'une réforme qui seront ensuite adoptés par le Parlement. Mais, en même temps, il est hors de question de mettre sur la touche l'ensemble des partenaires sociaux. C'est la leçon des modèles étrangers qui ont réussi à réformer : Italie, Suède, Espagne (37). En Suède les débats ont commencé en 1984 et se sont achevés en 1998. En Italie, ce sont les syndicats qui ont fait échouer la

réforme ; un accord est obtenu en 1995 qui fait la part belle à «une longue période de transition entre l'ancien et le nouveau régime» ; les discussions ont demandé dix ans.

Il ressort de ces expériences que, sur un sujet aussi sensible, le processus de décision déborde le cadre strictement parlementaire et gouvernemental et qu'une réforme ne peut voir le jour qu'une fois aplanies l'ensemble des oppositions. M. Jospin, nous l'avons vu, en a bien conscience mais ce n'est pas un lieu commun de rappeler qu'en France le taux de syndicalisation est le plus faible d'Europe (6,1 % selon le BIT) (38) et que les rapports sociaux sont traditionnellement conflictuels, à la différence des pays scandinaves ou de l'Allemagne. Plus encore, quelques nuages noirs commencent à s'amonceler dans le ciel de «notre douce France», le Medef reprochant au gouvernement de «nationaliser le dialogue social et d'étatiser la protection sociale» (39) et menaçant de quitter la gestion des organismes sociaux paritaires.

Les points d'accord actuels

Depuis le rapport Laroque de 1975, la discussion n'a pas beaucoup avancé. Un accord a cependant pu être obtenu sur un certain nombre de modalités :

1) La réforme doit être progressive pour au moins deux raisons. D'une part elle implique un changement des mentalités, lent par définition, en particulier dans l'acceptation de la remise en cause d'avantages acquis. D'autre part, en raison de l'incertitude sur l'avenir que nous avons évoquée plus haut, «il n'y a jamais de réforme

(35) Cette stratégie du passager clandestin est magnifiquement illustrée par la Cfdt qui déclara à ses adhérents : «Au moment où les décisions tomberont, nous serons prêts. Mais il n'est pas question que nous sortions du bois avant le gouvernement». Reconnaissons toutefois à cette organisation syndicale le courage d'avoir pris position contre le rapport Teulade, document qui, à ses yeux, ne rend pas service aux salariés. Nous ne pouvons pas en dire plus pour l'instant, le rapport Teulade n'ayant pas fait l'objet d'une publication.

(36) Mot qui, pour la majorité d'entre eux, est synonyme d'injustices.

(37) Les systèmes de protection sociale sont très divers d'un pays à l'autre, influencés par des facteurs historiques et culturels. Aussi ne peut-on pas espérer grand-chose à vouloir imiter tel ou tel pays. Les remèdes sont connus, nous l'avons déjà souligné, mais ils ne sont pas applicables uniformément à tous les malades.

(38) Contre 29,6 % en Allemagne, 38,1 % en Belgique, 77,2 % en Suède (source BIT 1997).

(39) C.f. E.-A. Seillière, «Quand l'Etat tue le social», *Le Monde*, 11 décembre 1999.

définitive : un régime de retraite, cela se pilote» (A. Delarue) et «l'objectif est de faire un bilan tous les cinq ans». L'étalement sur quatre ans (1997-2000) de la réforme que vient d'entreprendre la caisse de retraite des artisans constitue, à notre avis, une procédure judicieuse (40) et généralisable au système dans son ensemble.

2) La réforme doit conduire à une certaine harmonisation des différents régimes de retraite au nom de l'équité. C'est évidemment le mot «certaine» qui pose un problème. Or notre système de retraite comporte de véritables injustices dont on peut dire *grosso modo* qu'elles touchent le secteur privé et les familles nombreuses (41). Citons quelques cas (42) :

- la réforme Balladur de 1993 qui a porté à quarante ans la durée de cotisation des agents du secteur privé sans toucher à celle du secteur public,

- l'insuffisante prise en compte du travail de la femme au foyer,

- la majoration pour enfants, calculée différemment selon les régimes et proportionnelle à la pension versée, ce qui favorise les hauts revenus,

- l'âge du départ à la retraite qui ne dépend pas toujours de la durée de cotisation ; par exemple celui qui a commencé à travailler plus tôt ne pourra pas partir avant 62,5 ans et ne touchera pas une pension plus élevée,

- celui qui désire prendre une retraite précoce peut être gravement pénalisé ; il existe des phénomènes de seuil qui invalident des cotisations-retraite qui pourtant ont été payées,

- certains parcours sont pénalisés : ainsi en est-il pour la mère de famille qui n'a pu cotiser qu'une demi-carrière du fait de sa maternité et à qui l'on accorde seulement 35 % de la pension,

- le régime de réversion est discriminatoire pour les veuves d'un salarié du secteur privé par rapport à celui qui s'applique à la veuve d'un fonctionnaire,

- en cas de divorce, l'épouse doit attendre la mort de son ex-mari pour toucher une retraite qu'elle partagera avec l'éventuelle nouvelle épouse, etc.

Il ne s'agit donc pas d'opérer une uniformisation par le bas mais, au nom d'une équité élémentaire, «veiller à ce que les écarts sans justification soient évités» (rapport Charpin). Cela est d'autant plus vrai que, selon la loi, les régimes de retraite doivent obéir au principe d'intersolidarité ; un avantage injustifié distribué par un régime donné accentue le déficit et pèse alors doublement sur les cotisants des autres régimes du fait 1) qu'ils ne bénéficient pas de cet avantage, et 2) qu'ils doivent cependant payer pour lui.

On voit par là que les principes d'équité et de solidarité sont interdépendants. Les Français ne peuvent se sentir solidaires d'un système qu'ils estiment injuste. L'harmonisation des régimes de retraite obligatoire est donc inévitable car il n'y a pas de paix sociale (et donc de consensus) sans justice.

3) La probabilité d'entente étant inversement proportionnelle au nombre de participants, il est clair que les discussions devront être décentralisées, régime par régime. La tâche est difficile, mais pas impossible comme l'ont montré récemment les artisans en 1996 et les vétérinaires en 1997. La stratégie des seconds a reposé sur un partage de l'effort de redressement financier entre actifs (hausse immédiate de 24 % du prix d'acquisition du point de retraite) et retraités (baisse de 3,6 % de la valeur du point sur son prix d'acquisition).

Le message doit être entendu : tout ajustement financier nécessaire doit être partagé entre actifs

(40) Si en effet des mesures draconiennes sont prises que ne justifie pas l'avenir économique, les actifs et retraités du moment seront pénalisés : va-t-on leur «rembourser le trop-perçu ?», c'est évidemment impossible. La progressivité des réformes permet en revanche au «pilottage» de n'être pas trop chaotique.

(41) Cf. J. Bichot, «Retraites et famille : des injustices à la pelle», *Droit social*, janvier 1999.

(42) On n'en finirait pas de faire la liste de tous ces avantages catégoriels qui nous font penser irrésistiblement à ceux que l'on trouve (disons plutôt : «que l'on trouvait») car une réforme fiscale de 1996 a mis fin à nombre de ces niches fiscales) en droit fiscal : les polisseurs de lunettes de Morez, les éclaircisseurs de pipes de Saint-Claude, les guillocheurs, les fraiseurs et autres ébarbeurs de Saint-Lupicin, les ouvriers-châniers, les ferronniers, les rubanniers, les tisseurs à domicile, les limeurs de cadres de bicyclettes, les journalistes, les VRP... au total une centaine de professions. Les situations personnelles et professionnelles sont, il est vrai, multiples et à l'impôt unique on rétorque qu'il est inique. Il n'en reste pas moins, que ce soit pour les impôts comme pour les retraites, qu'un bon dépoussiérage est à faire pour éliminer les différences de traitement injustifiées.

et inactifs, là encore en vertu du principe de solidarité entre générations. Les positions syndicales ou politiques plaident pour des mesures unilatérales (par exemple une hausse des seules cotisations patronales ou un allongement de la durée des cotisations) semblent intenable.

4) L'accord existe pour que le système de répartition soit maintenu, voire consolidé, et complété par de la capitalisation. Mais, sous quelle forme ? Le tableau précédent décrivant les choix politico-syndicaux en matière de réformes semble faire apparaître une fracture idéologique profonde entre ceux qui sont favorables à la création de fonds de pension (la droite et l'opinion publique) et ceux qui y sont opposés.

A y regarder de plus près, il semble que le désaccord tienne davantage dans les modalités de création que dans le principe même : puisqu'ils existent déjà, comment les interdire ? Lionel Jospin lui-même n'est pas hostile à la création de fonds de pension. Mais s'agit-il de fonds individuels ou de fonds collectifs ?

Les partisans de fonds privés insistent sur le fait que c'est le seul moyen, à leurs yeux, de maintenir un «taux de remplacement» élevé et, pour appuyer leur démonstration, citent d'abondance l'expérience anglo-saxonne : les opérateurs britanniques et américains gèrent ensemble près de 6.000 milliards de dollars d'actifs placés de plus en plus en actions, ce qui représente une véritable «force de frappe» financière faisant la pluie et le beau temps sur les marchés, s'immisçant dans la direction des sociétés françaises et obtenant, grâce à des prises de risque non négligeables, des rendements élevés (43), de l'ordre de 12 % à 15 %.

Pour ceux qui en douteraient encore (et qui ne connaissent pas bien l'histoire économique), la Bourse est un jeu spéculatif à hauts risques (44). Un système généralisé de fonds de pension fonctionnant à l'américaine nous montre déjà ses limites : par ses exigences de rentabilité, il détruit de la valeur et de l'emploi (cf. note 28) ; la recherche de gains importants et rapides lui font perdre la mémoire et un an seulement après la faillite du fonds spéculatif américain *Long Term Capital Management* qui avait déstabilisé le système financier mondial, l'industrie des

hedge funds (45) est redevenue florissante et attire même certains fonds de pension américains en recherche de dopage de leurs rendements... il n'y a pas que le sport !

Malgré l'indication du sondage IFOP d'octobre 1999, nous ne pensons pas que les Français soient prêts à se lancer dans une telle aventure ; leur aversion pour le risque est bien connue et leur goût pour la Bourse très modéré (pas plus de 11 % de la capitalisation boursière de Paris). Les résistances culturelles pourraient être vaincues au cours d'une ou deux générations par la création de fonds de pension «à prestations définies», c'est-à-dire des fonds qui garantissent le montant de la pension qui sera versée (46). Ainsi les Français découvriraient petit à petit le chemin de la Bourse, vue non pas comme un casino mais comme ce qu'elle doit être, une pompe aspirante de liquidités nécessaires au développement des entreprises françaises (47). Enfin, en matière de «métier de la retraite», les caisses complémentaires y trouveraient leur compte.

Cette méfiance vis-à-vis des fonds de pension de type anglo-saxon est partagée par les syndicats «qui se sentent dépassés par ces techniques qui renvoient à des métiers de la finance» (R. Valladon, FO). Sur le principe, cependant, ils sont passés du «non» au «oui mais». L'accord semble mûr pour la création de fonds d'épargne collective, abondés de façon significative par les

(43) L'argument est alors poussé jusqu'à l'absurde. J.P. Betbèze, directeur des études économiques et financières du Crédit lyonnais, a l'air d'admettre que les fonds français pourraient obtenir durablement un taux de rendement de 15 %, à l'instar de certains gros fonds américains (Calpers qui détient 1.000 milliards de dollars, Fidelity 800 milliards, les Teachers de New-York 250 milliards, les employés de Californie - chers à J. Chirac - 200 milliards...). La théorie économique élémentaire démontre que les taux d'intérêt ne peuvent durablement dépasser le taux de croissance de l'économie et donc «le taux de création de valeur actuellement demandé aux entreprises est un mensonge majeur» (F. Mer, PDG d'Usinor, entretien au *Monde*, 30 septembre 1999).

(44) Qui se caractérise par le fait «qu'on peut acheter sans payer et vendre sans détenir», selon la formule de Maurice Allais, prix Nobel d'économie.

(45) Produits financiers à haut rendement et haut risque. La catastrophe d'automne 1998 avait pu être limitée grâce à l'intervention énergétique de la Réserve fédérale...

(46) Contrairement aux fonds de pension «à cotisations définies» dans lesquels l'effort d'épargne est fixé à l'avance mais la pension versée dépendante des rendements réalisés.

(47) Certaines ayant le souci (plus que d'autres) des hommes et de l'environnement : aux Etats-Unis, ces «placements éthiques» dépassent les 2.000 milliards de dollars en 1999.

entreprises et soumis à une gestion paritaire (48) en vue d'un développement durable des entreprises et non pas d'un rendement maximum. Cela semble raisonnable mais quid des salariés des petites et moyennes entreprises ?

Quant au fonds de réserve mis en place par le gouvernement, sa crédibilité dépendra de son montant. Mais une question demeure : à qui est-il destiné ? S'il est le pendant des fonds de pension privés, il devra obéir aux mêmes règles : cotisations des fonctionnaires, abondement par l'Etat, même régime fiscal et social.

En résumé, le fond de la question des fonds de pension est de savoir si l'épargne des Français - celle qui est traitée comme une épargne en complément de la retraite - doit être gérée individuellement ou par le biais d'instruments de gestion collective. Le besoin de sécurité plaide plutôt en faveur d'une solution collective (qui serait alors obligatoire (49)), cependant que l'individualisme, la méfiance et la recherche de souplesse jouent en faveur d'une gestion individuelle (type PEA, PEP) (50) qui serait alors facultative. Rien n'est joué pour le moment mais les préférences du gouvernement vont manifestement dans le sens de «fonds partenariaux», selon l'expression de L. Fabius, plus collectifs, plus solidaires, plus centrés sur la retraite.

La grande peur de la gauche est que la capitalisation finisse par «cannibaliser» la répartition. L'argument tombe si le gouvernement s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour consolider le régime par répartition, en particulier en alimentant correctement «le fonds de réserve» et en favorisant les fonds de pension basés sur l'épargne salariale (51) ainsi que les fonds de pension réservés aux fonctionnaires. Le problème est que ces fonds n'ont pas jusqu'ici rencontré un grand succès auprès du public concerné. Inconscience ou sagesse ? Peut-être sagesse car il est illusoire de croire que les fonds de pension peuvent sauver les retraites : ils ne peuvent être qu'un adjuvant quand on sait que si l'on voulait financer une rente mensuelle de 2.000 F à tous les retraités, il faudrait un capital de 7.000 milliards de francs. De plus la mise en place de for-

mules d'intéressement ou de participation se heurte à de nombreuses difficultés (dont l'une qui vient de la mondialisation) auxquelles devait s'attaquer D. Strauss-Kahn avant sa démission.

Au total, il apparaît nécessaire de désamorcer la «bombe idéologique» des fonds de pension, de développer ceux qui existent déjà (surtout au sein des entreprises sous la forme de l'épargne salariale) et d'autoriser au nom de la justice (traitement égal des citoyens) ceux qui le désirent à en constituer un (52). L'accord est général pour en confier la surveillance aux partenaires sociaux et le génie juridique français assez grand pour trouver des formules de placements obéissant au «principe de précaution» (53) cher à nos agriculteurs (54).

Ces principes généraux étant posés et sans doute largement partagés, peut-on aller plus loin dans les spéculations ? Deux d'entre elles, à notre avis, méritent quelque attention, l'une

(48) Gestion de «surveillance» plutôt que gestion effective qui doit être le fait de professionnels avertis.

(49) Mais dans ce cas, gare aux réactions ! Le projet actuel de réforme des retraites en Allemagne, consistant à obliger les salariés à adhérer à des fonds de pension privés à partir de 2003, provoque de vives réactions de la part des Verts et de la CDU. Cela donne une fois de plus tort aux propositions d'hommes politiques comme Ph. Séguin qui commet la même erreur psychologique qu'A. Juppé en proposant de rendre obligatoire la capitalisation (cf. son article, Trois défis majeurs pour l'économie, *Le Monde*, 19 octobre 1999).

(50) Comme le montre le succès de cette forme d'épargne pour la retraite : un ménage sur deux environ possède un PEP assurance-vie ou retraite.

(51) Le développement de l'épargne salariale n'est pas une idée socialiste mais gaullienne et - on peut le dire - chrétienne. Il est normal que les salariés d'une entreprise, en contribuant par leur travail à en augmenter la valeur, jouissent d'une partie de cette plus-value sous forme d'actions, de stock-options ou de toute autre forme que l'on appellera «épargne salariale» donnant droit à des points-retraite. Les modalités d'abondement par le chef d'entreprise, le caractère volontaire ou obligatoire, etc. ne sont que des détails par rapport à la décision de principe. En revanche la question des avantages fiscaux et de l'exonération de cotisations sociales auxquelles les distributions d'actions bénéficient pose un problème éthique grave et, pour éviter que les riches ne deviennent toujours plus riches, il est indispensable que la défiscalisation de l'épargne-retraite soit mesurée et plafonnée.

(52) Pour l'heure n'est concernée qu'une infime partie d'entreprises (la moitié des sociétés cotées en bourse) et de salariés (30.000 personnes dont 86 % de cadres) pour des sommes modestes (moins de 30.000 F par an dans neuf cas sur dix).

(53) N'oublions pas - car la mémoire des peuples est courte - que le magnat de la presse Robert Maxwell a détourné plus de 700 millions de livres sterling prises dans les fonds de pension de deux sociétés de son groupe, au détriment de 30.000 personnes.

(54) Pour une discussion approfondie sur les dimensions éthiques et économiques des fonds de pension, nous nous permettons de renvoyer à notre article : «Quelles retraites pour demain ? plaidoyer pour un approche éthique», *France-Forum*, n° 320, 2^e trimestre 1998.

répondant au besoin de souplesse, l'autre à celui de simplification.

VI - «Le futur n'est plus ce qu'il était»

La souplesse par la retraite à la carte

Une réforme qui cherche à s'adapter à l'extrême diversité des situations et des choix personnels et professionnels est proposée par l'économiste D. Taddéi dans un rapport remis le 1er octobre à L. Jospin. Après avoir souligné la contradiction entre la nécessité d'augmenter la durée de cotisation-retraite et la pratique de la mise en préretraite brutale des salariés de plus de cinquante ans dans les entreprises (financée de plus par l'Etat contre la promesse de les remplacer par des jeunes (55)), D. Taddéi se fait le pourfendeur de la «retraite-guillotine» et le défenseur de la «retraite à la carte» qui a le mérite de coller aux nouvelles réalités décrites succinctement plus haut : l'entrée de plus en plus tardive sur le marché du travail, le choix du travail partiel (56), une amélioration de l'état de santé et la hausse de l'espérance de vie donnent aux «carrières» un profil heurté que seul le «salarié» peut gérer en fonction de ses motivations du moment.

C'est volontairement que l'économiste ne chiffre pas ses propositions, préférant mettre l'accent sur les problèmes de société et les changements de mentalité. Ce qui est clair, c'est que le choix de retraite à la carte implique «une autre façon de compter» qui donne au système français «à la Bismarck» la flexibilité qui lui manque et qui est bien la caractéristique du «nouvel âge» qui s'annonce : c'est l'objet de la seconde réforme.

La simplification par un système de retraite à points

Une réforme, qui apparemment simplifierait grandement le système et qui a été proposée par le Medef et la Fédération des familles de France (FFF), serait «d'unifier les conditions de calcul de la retraite en faisant passer progressivement le régime général à un calcul par points sur l'ensemble de la carrière», comme c'est déjà le cas pour l'Agirc et l'Arco. Les conséquences seraient :

- que la valeur du point dépendrait des rentrées de cotisations, ce qui est la façon la plus souple de gérer les déficits à venir et ce qui, d'autre part, est conforme à l'arrêt de la Cour de cassation du 23 novembre 1999 stipulant que les gestionnaires des régimes de retraite ne peuvent porter atteinte aux droits acquis (en l'occurrence le nombre de points) des cotisants, la valeur des points pouvant en revanche changer au rythme des évolutions,

- que le nombre de points serait modulable non seulement en fonction de la carrière, mais aussi de la situation familiale (pour tenir compte du nombre d'enfants par exemple), des cotisations versées, de la durée effective de travail et même - comme dans le régime suédois - de l'espérance de vie («l'équité actuarielle»).

L'avantage de ce système à points est que chacun n'a de droits qu'en fonction de ses apports au régime, que ces droits sont les mêmes pour tous, définis par la loi et, si celle-ci le veut, incitatifs à la natalité. Mais simplification rime avec uniformité. L'inconvénient de cette réforme est qu'elle fait fi de l'extrême diversité des régimes spéciaux et de ses avantages acquis pour lesquels les actifs concernés ont cotisé, ont fait des choix de carrière et des projets de vie, ont pris des risques professionnels, etc. L'argument de la FFF est que la réforme ne vaudrait que pour l'avenir afin de ne pas pénaliser la génération des 35-50 ans, et nécessiterait donc une longue période de transition, ce qui rend son application d'autant plus aléatoire.

De plus cette réforme nous semble aller dans un sens trop individualiste : si la pension est calculée sur la durée totale de vie professionnelle, les salariés en situation de précarité seront les laissés-pour-compte du système. La réforme ne règle donc pas tout, elle doit être complétée par un mécanisme de solidarité.

Enfin, comme nous l'avons déjà vu, les Français ont une aversion forte vis-à-vis du risque et préfèrent savoir par avance quelle pension ils toucheront. Or, selon le système à points, la valeur du point servi aux retraités est

(55) Contradiction qui ne fait évidemment qu'aggraver la situation financière des caisses de retraite et de l'Etat.

(56) En France, plus de la moitié des femmes interrogées choisiraient le temps partiel s'il était mieux accepté dans l'entreprise et si elles en avaient réellement le choix.

ajustée en permanence en fonction des circonstances du moment, ce qui crée une discrimination supplémentaire entre les retraités selon la date à laquelle ils prennent leur retraite.

VII - En guise de conclusion...

Nous avons déjà souligné l'extrême «classicisme» des vues du Premier ministre qui répondent *a priori* assez mal aux défis posés à notre XXI^e siècle. Les discussions et propositions syndicales et politiques sont également très franco-françaises.

A court terme, le gouvernement bénéficiera d'un répit si la croissance s'accélère et le chômage diminue : le système par répartition ne nécessitera pas de modifications draconiennes et le prétendu *bogue* des retraites, à partir de 2005, ne se produira pas si les gains financiers cessent d'être privilégiés fiscalement et d'accaparer la plus grande part des gains de productivité.

Si en revanche la croissance n'est pas au rendez-vous (57) ou s'il se produit un krach mondial, une réforme importante sera nécessaire, remettant en cause un certain nombre d'avantages acquis : elle sera alors longue et conflictuelle. L'apocalypse des retraites est envisageable mais rien moins que certaine, à condition que les pseudo-miracles boursiers n'occultent la valeur économique créée par le seul travail humain.

A long terme, la France ne pourra faire l'économie d'une réforme radicale, non pas tant pour répondre aux déficits éventuels de cotisations qu'aux défis de la construction européenne et de la mondialisation. En matière de retraite, la notion de risque est centrale car elle récapitule non seulement tous les événements d'une vie concernant le lieu et le type d'emploi, le chômage, la famille, la santé, la gestion de patrimoine... mais aussi l'existence à venir avec une période d'activité et une période de dépendance (qui peut être extrême).

La tradition bismarckienne transfère le risque à l'Etat ou à l'entreprise, ce qui correspond bien à

une attitude de type «aversion forte à l'égard du risque». Dans la tradition «darwinienne» en revanche - que l'on rencontre plutôt chez les Anglo-saxons - le risque est assumé par l'individu qui laisse aux marchés le soin de gérer son «épargne de précaution».

Malgré les signes de reprise la France est en crise (58), mais ce n'est pas une crise comme on en a connu dans le passé. Il s'agit plutôt de l'avènement d'une énorme mutation technologique et, avec elle, d'un monde nouveau, porteur de nouveaux risques qui mettent à mal les institutions traditionnelles chargées de prendre en charge les risques de l'existence. Ainsi peut-on passer en revue la famille, l'entreprise, les marchés d'assurances et financiers, l'Etat (-Providence) et montrer que les risques qu'ils couvraient sont en train de changer de nature, de fréquence, de gravité, d'origine. Sans vouloir le minimiser, le maintien du niveau de vie du retraité français n'est qu'un risque parmi beaucoup d'autres que précisément les retraités pourront contribuer à gérer quand seront définis leur place et leur rôle dans la société, la phase «d'inactivité active» se prolongeant de plus en plus : c'est un «capital humain» disponible, rempli de science et d'expérience, ayant davantage besoin de raisons de vivre et d'espérer que d'argent.

Et peut-être un jour redécouvrirons-nous qu'il est plus exaltant de préparer nos retraites en ayant des enfants qu'en payant des cotisations.

Nicolas BREJON de LAVERGNÉE

(57) C'est le point de vue (rarement pris en compte) de Maurice Allais pour qui la politique de libre-échange mondialiste de Bruxelles et de l'OMC ne peut que mener au désastre ; cf. son dernier ouvrage, *La mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance. L'évidence empirique*, éd. Clément Juglar, Paris, 1999. La cellule européenne de prospective est moins affirmative en proposant cinq scénarios pour l'Europe dont le premier. «Le triomphe des marchés», se caractérise par le règne absolu du libéralisme et du libre-échange et correspond à celui dénoncé par M. Allais. Sans jugement de valeur, certes... mais l'économie n'est-elle pas politique ?

(58) Pour celui qui en douterait, abusé par la plupart des hommes politiques qui n'ont que des statistiques à la bouche et des taux de croissance comme projet de société, nous rappelons que l'exclusion continue de sévir avec le chômage de longue durée, les ghettos ethniques, la ségrégation à l'école, le creusement des «inégalités» (à définir) de revenus et de patrimoine, la coexistence de deux mondes dont le risque le plus dangereux est qu'ils prennent l'habitude de s'ignorer. Le pessimisme n'est pas de dire que le problème de fond demeure, l'optimisme est de dire qu'il est soluble.

L'entrée en l'An 2000

par René PUCHEU

Enfin, il est venu, on l'a vu, le voici parmi nous cet An, légendaire avant que de naître !

Bien sûr, il sera ce qu'il sera. Il faut être beau joueur, cependant, et il faut reconnaître que son entrée en scène n'a pas été banale.

Son approche a été mouvementée. Voire tonitruante. Les premières impressions qu'il a suscitées ont été originales.

Tout cela mérite d'être consigné, ici. On y pourvoira par un rapide tour de kiosque. Comme d'habitude !

*
**

Il y a eu Seattle

«Couvre-feu à Seattle. Près de 40.000 manifestants ont défilé dans les rues de Seattle, mardi 30 novembre, pour l'ouverture de la conférence de l'Organisation mondiale du commerce. Ils scandaient : «La loi des multinationales n'est pas celle de la démocratie» ; «Nous sommes des citoyens, pas des consommateurs». La cérémonie d'ouverture a dû être annulée et un couvre-feu a été décrété sur la ville» (M. 02/12).

«La journée du 2 décembre 1999 aura marqué un tournant décisif dans l'évolution des négociations de Seattle. Ce jour-là...» (M. Diplo, janv. 2000).

A la pointe du combat, un «éleveur de brebis, «bien de chez nous» est devenu le symbole d'une révolte internationale... «notre» José Bové» (N. Obs 09/12). Beaucoup plus, cependant, que héros hexagonal ! Forcément ! On a la tripe universaliste, en France !

Donc «*OMC : la veillée d'armes. José Bové et son roquefort, héros américains !*» (JDD 28/11) «*José Bové en vedette américaine. L'inconnu du Larzac est devenu l'un des héros des opposants à l'OMC*» (F.S. 19/11).

Dans ce climat, se déploya la grande cavalcade des titres-choc : «*Seattle : les anti à l'attaque*» (Libé 29/11) ; «*La fronde anti-mondialiste déferle sur l'OMC à Seattle*» (Trib. 29/11) ; «*Antimondialistes/Le grand bazar de Seattle. Venus des quatre coins du monde, écologues, syndicalistes, manifestent par dizaines de milliers contre le sommet du commerce mondial : le Woodstock des anti-mondialistes*» (FS 29/11) ; «*Les citoyens du monde s'invitent à l'OMC*» (M. 30/11) ; «*A Seattle, les «Indiens» dégainent en premier*» (Libé 30/11) ; «*Le monde n'est pas à vendre... La mobilisation contre la fuite en avant libérale crée une situation nouvelle*» (Huma 30/11) ; «*Un happening monstre enrayer la machine de l'OMC*» (Trib. 01/12) ; «*Le grand siège de Seattle/Les anti gâchent la grand-messe de Seattle*» (Libé 01/12).

Au-delà ou en dessous de ces titres, parfois simplificateurs, des flots de commentaires !

On fera mention spéciale de deux d'entre eux :

- le pronostic froid de l'économiste aronien : «*Le monde restera libre-échangiste, comme il l'est aujourd'hui, avec quelques aménagements*» (Jean-Claude Casanova. Fig. 30/11).

- les réticences de Libé, face à un discours, pour le moins, confus.

Elles sous-tendaient le cahier spécial - «*La mondialisation. Pour ou Contre*» (Libé 28/11) - organisé autour de quatre questions : «*La mon-*

dialisation aggrave-t-elle le chômage dans les pays industrialisés ? Oui... Non.../La mondialisation accroît-elle l'écart avec les pays en développement ? Oui... Non.../La mondialisation est-elle une menace pour la diversité culturelle et audiovisuelle ? Oui... Non.../La mondialisation met-elle en danger les ressources naturelles et l'environnement ? Oui... Non...»

Elles s'exprimaient, non moins, dans cet édito :

«Mauvais combat...Il est difficile de comprendre pourquoi la contre-réunion de Seattle se bat contre la mondialisation plutôt que pour elle... L'OMC n'est pas à condamner, elle doit être au contraire renforcée» (Libé 29/11).

La suite ? Connue : «OMC : la conférence de Seattle a échoué» (M. 05-06/12). La conséquence ? «La mondialisation sans pilote» (Libé 06/12).

Quant au discours post-Seattle, il se peut cadrer entre deux genres :

- Le discours géo-politique

«Au lendemain de l'échec de la réunion ministérielle de Seattle, certains ont chanté victoire. Internationaliste, éco-guerillero moderniste, défenseur d'une agriculture de qualité, José Bové a salué «la victoire de l'internationale des peuples». Souverainiste intransigeant, gaulliste tendance RPF, Charles Pasqua s'est félicité du «coup d'arrêt» donné «sous la pression des peuples» à l'ennemi commun : «La mondialisation», «nouveau totalitarisme de notre temps» (Le Monde du 8 décembre). Les peuples, disent, l'un et l'autre, l'ont emporté sur les gouvernements ; «les peuples» auraient fait reculer la mondialisation.

«Une semaine après l'événement, il est tentant d'en faire une autre lecture. Et d'avancer que l'échec de Seattle a, d'abord, marqué une profonde rupture Nord-Sud. Le véritable affrontement aurait été entre riches et pauvres, pas entre partisans et adversaires de la mondialisation...

«Si la négociation a échoué, ce n'est pas le fait des protestataires... Les pays du Sud n'en n'ont pas voulu... Surtout, ils ont formulé un «non» catégorique et sans appel à la volonté

des Etats-Unis et de l'Europe - comme à celle des manifestants - de lier commerce, d'une part, et normes sociales, environnement et sanitaires de l'autre.

«Ils n'y voient qu'hypocrisie... Ils stigmatisent la volonté de leur imposer, au nom des droits de l'homme, des contraintes qui masqueraient une attitude protectionniste.» (M. 13/12).

Autrement dit, José Bové, Nouvel Obs et Charles Pasqua, même combat néo-colonial ?

- Le discours alternatif :

«L'aurore»

«Une grande lueur s'est levée à Seattle, alors que s'éteignait le siècle. Trop longtemps déposés de leur parole, des citoyens y ont dit avec force : «Assez !». Assez d'accepter la mondialisation comme une fatalité. Assez de voir le marché décider à la place des élus. Assez de voir le monde transformé en marchandise. Assez de subir, de se résigner, de se soumettre.

«La victoire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est largement à mettre sur le compte de ce qui apparaît comme un embryon de société civile internationale et qui rassemble des dizaines d'organisations non gouvernementales (ONG), des collectifs d'associations et des syndicats de multiples pays...

«La mondialisation... a favorisé... la mise en place discrète d'une sorte d'exécutif planétaire. Ce pouvoir informel pilote de fait la Terre et décide souverainement du destin de ses habitants... Chacun sentait confusément le besoin de mettre sur pied un contre-pouvoir mondial... Les protestataires de Seattle ont commencé à le bâtir. Oui, c'est un tournant.

«Il faut songer à construire un futur différent.

«Comment cela s'appelle-t-il quand un autre monde devient possible ? Cela a un très beau nom. Oui, cela s'appelle l'aurore» (M. Diplo janv. 2000).

En route, donc, une nouvelle fois pour la fin de l'Histoire ! Pour la Terre où coulera le lait et le miel !

Cette effusion lyrique n'était pas le monopole du Monde Diplo et de l'univers idéologique qu'il exprime.

. Ailleurs aussi, on fut saisi par la transe : «Mondialisation : vers un monde inhumain ?/Face à la dictature économique (J.-M. Rouard)/La mondialisation est l'ennemi du monde (A. Finkielkraut)/Le monde est régi par le conseil d'administration du profit (Viviane Forrester)» (in Fig. Littéraire 16/12).

Seattle restera en mémoire, figurera parmi les joyaux historiques de 99.

Oui mais... En tant que l'une des premières fêtes politico-lyriques du nouvel espace planétaire ? Ou en tant que lancement d'un nouveau et vertigineux chantier pour les philosophies et l'action politique : au-delà de la «mondialisation» telle qu'elle se réalise, *penser la mondialité*.

Quelle entreprise ! qui ne sera pas menée à bien, simplement à partir d'états d'âme ni avec de bons sentiments.

Il y a eu l'Erika

«On avait prévu le bogue, on a eu la marée noire et la tempête ! Malgré l'informatique, l'aléatoire demeure. A l'image du climat, on est irrémédiablement voués aux hasards des fluctuations. Pour le pire. Et le meilleur, aussi (Marianne 10/01/2000).

Or donc, «Lundi 13 décembre, 13 h 40. La poupe s'est d'abord soulevée dans une ruade comme un squalo qui prépare son plongeon» (N. Obs. 23/12/99).

La marée noire ? Du déjà vu, du déjà mis en page et en scène.

Les titres viennent au fil de la plume.

Style communiqué de guerre : «Plan de bataille contre la marée noire» (M. 23/12) ; «La Vendée sur pied de guerre» (JDD 19/12).

Style shakespearien : «Drapeau noir sur la Bretagne» (P.M. 01/01/00).

Style ludique : «Série noire dans l'Atlantique» (Fig. Mag. 18/12) «La valse de la marée noire» (Fig. 20/12) ; «La tempête noire sur nos côtes» (JDD 26/12).

Le récit est, déjà, structuré par celui de l'épisode précédent.

Première séquence, la nausée : «Un noir de

deuil, poisseux, visqueux, mortel» (Fig. Mag. 18/12).

Seconde séquence : l'admiration pour les courageux : «Forçats de la mer souillée, les bénévoles» (P.M.).

Troisième séquence : la compassion animalière : «Quand l'homme ne peut plus rien, les oiseaux se cachent pour mourir... Les hommes baissent les bras devant la marée qui sans cesse recrache le poison» (P.M. 01/01/2000).

Quatrième séquence : le soupçon et l'accusation : «Marée noire : les experts sont liés aux pétroliers» (M. 05/01/00) : «Erika : la course au profit en accusation» (M. 15/01/00).

Quand même, cette fois deux accents particuliers, dans le chœur :

- le diagnostic sur la gravité ne fit pas l'unanimité

Si d'aucuns crièrent au pire : «Drapeau noir sur la Bretagne» (PM 01/01/00). Pour d'autres «on a échappé au pire... Le directeur du Cèdre se veut rassurant. Le naufrage de l'Erika ne sera pas, selon lui, catastrophique» (N. Obs. 23/12).

D'où vint comme une inclination - au moins à première vue - des médias de gauche à la relativisation de cette marée noire ?

- la mise en cause de ministres pour indifférence :

«La faute de cœur du gouvernement» (PM 06/01/00).

Bizarre ! Comme si, quand on ne croit plus à la Providence, on avait besoin du cajolement par les élus ! Et, focalisant la colère : «Dominique Voynet». «Les Verts en deuxième ligne. Dominique Voynet, en vacances à La Réunion.» (Fig 24/12). «Allons, allons, nous répond la ministre de l'Environnement. Soyez raisonnables, voyons ! Ce n'est pas ce qu'on appelle une catastrophe écologique. Assez, madame Voynet, de langue de bois ! Il va falloir vous secouer dans vos bureaux à Paris» (PM 06/01).

D'où cette question très intéressante philosophiquement et politiquement et pragmatiquement : «Mais pourquoi les Verts ont-ils craqué ?» (Mar. 10/01/00).

Il y a eu les tempêtes

En ouverture, on avait vu le Venezuela. «*Le pire cauchemar*» au Venezuela/30.000 à 50.000 personnes pourraient avoir péri; selon Caracas» (Libé. 22/12). «*Combat désespéré contre le piège de boue... Des villages entiers ont disparu, ensevelis. Nous ne connaissons jamais le nombre exact des morts*» (Fig. 23/12).

Chez nous, le cap des tempêtes est mal reconnu.

Le récit médiatique sur les inondations est rôdé. Facilité par le fait qu'il y a, immanquablement, sinon un coupable, du moins un responsable : maire, promoteur, etc.

Les tempêtes, en revanche, sont un phénomène inexpérimenté.

Pas trop de problèmes pour les titres :

«*Catastrophe ! Après la marée noire, la terrible tempête*» (Aujourd'hui 27/12), «*La mort subite/Au moins 30 morts en six heures de tempêtes*» (Libé. 27/12), «*Un désastre écologique*

et culturel» (Fig. 28/12), «*La France en état de catastrophe*» (M. 29/12), «*Et maintenant le Sud-Ouest !*» (F. Soir 28/12), «*La tempête frappe au centre*» (Libé 28/12), «*Dévastation*» (Libé. 29/12), «*Et maintenant les inondations !*» (Auj. 30/12).

Bref, «*La France ravagée... Des dégâts comparables à une guerre*» (Fig. Mag. 31/12/99), «*La France blessée/La tempête d'apocalypse tue et saccage/Noël d'enfer sur la France. Au moins 62 morts. Après le nord, le sud du pays, est ravagé par des vents fous. Une tempête qui aggrave la marée noire. Le siècle se termine en deuil... les clowns pleurent. Les chapiteaux des cirques envolés condamnent à la ruine les gens du voyage... Apocalypse au paradis du Roi-Soleil, décapités, 10.000 arbres... Meurtres dans les jardins à la française : déboulonnées, les statues ne chantent plus la légende des siècles...*» (PM 06/01/00).

Oui mais... titrer, photographier, filmer, facile ! L'écriture de presse a plus d'un tour dans son sac. Elle sait même faire de la quasi-litté-

Après la tempête

Le coupable : l'homme ou la nature ?

ture avec le malheur des hommes. On sent, parfois, de la volupté d'écrivain dans les mises en page, les gros titres et les petites phrases !

Cependant, la fonction des médias n'est pas que de représenter, réalistement ou fabuleusement. Ils sont en charge d'une fonction thérapeutique. Ils ne peuvent éviter de donner des lumières sur le pourquoi et le comment des choses de la vie.

Précisément, c'est là que ces tempêtes de décembre ont mis en difficulté le grand-prêtre nommé *journal*.

Que faire ?

Déclarer, une fois encore, qu'il n'existe pas de *catastrophes naturelles* ? On n'a pas osé ! D'autant que, en l'occurrence, le coupable n'est pas identifiable. Sauf à décréter une culpabilité générale : «*Coupable, la science. Coupable, l'opinion. Coupable, l'industrie. Nous sommes tous coupables*» (N. Hulot in PM 20/01). Ah ! irrésistible, la nostalgie du péché originel !

Insinuer que la *Nature* peut être, naturellement, cruelle ? Eh quoi ! Ce serait sacrilège à l'encontre de *Jean-Jacques Rousseau*. Et de, nos *Verts* ! Même si d'aucuns prétendent que, désormais, la *nature* n'est pas leur dieu principal. Impossible de jouer l'hérétique, à ce point, contre la dogmatique dominante !

Le rouet ! Le rouet ! vous dis-je !

On a été si féroce ment écartelé que l'on a même vu affleurer l'hypothèse du rôle de la «*fatalité*» (M.). Oh ! l'espace d'un titre et ultra précautionneusement ! Cela étant, comment s'en sortir ?

Le récit médiatique recourut à deux «*trucs*» :

- l'exhaussement à l'*historique*. Ce procédé a dû te combler, ô *Clio* ! Sans doute est-il un bon remède pour exorciser l'absurde. On est moins écrasé quand on est englouti dans un drame *historique* !

«*La plus forte de toutes les tempêtes ?*» (M. 07/01/00). En plus, c'est vrai ! «*Depuis le XVII^e siècle, la France n'avait jamais connu telle catastrophe*» (Leroy-Ladurie, historien-expert ès climatologie, in Fig. 03/01/00).

- le recours au *héros*. «*Pour rétablir le cou-*

rant, les agents d'EDF sont sous haute tension... Les funambules de la lumière jonglent avec le danger pour rouvrir les autoroutes de l'énergie... Une nouvelle race de héros : les lignards d'EDF...» (PM 13/01/00).

C'est beau ! c'est consolant d'avoir, travaillant pour soi, un grand service public ! Doté, en plus, d'un service de relations publiques impeccable !

Quand même, ces baumes n'ont pas tout guéri !

«*Prévisions météo mal comprises, informations mal relayées, ministres aux abonnés absents, face aux éléments déchainés les Français se sont sentis bien seuls*» (Express 30/12).

D'autant que «*des milliers de familles entrent à reculons dans l'an 2000*». Et, «*l'attente à la bougie*» a fini par être mal vécue : «*Dans les hameaux, coupés du monde, on se lasse des veillées qui s'éternisent*» (PM 20/01).

Fascinante, cette éclipse de la fée électricité !

Vertigineuses, aussi, ces questions :

«*Canicules, pluies torrentielles, froids sibériens, ouragans : les cataclysmes de la planète ces derniers mois sont-ils le signe avant-coureur d'un changement radical du climat ? Sont-ils les premières manifestations indiscutables du réchauffement de la planète dû à l'effet de serre ? Sommes-nous seulement au début des catastrophes ?*» (N. Obs. 06/01/00).

Certes ! Il faut faire la part des traces d'anciennes et permanentes antennes dans l'esprit des intellos «modernes» ! Certes, il faut faire la part de l'écologisme à la mode !

N'empêche, la question est posée : «*L'homme a-t-il changé le climat ?*» (N. Obs. 06/01).

Quoi de moins extraordinaire ? Comment ne l'eût-il pas fait, eût ironisé Paul Valéry :

«*L'esprit de l'homme l'a engagé dans une aventure, aventure d'une espèce qui semble s'évertuer à s'éloigner de plus en plus de ses conditions initiales, comme si cette espèce était douée d'un instinct paradoxal tout opposé à l'allure de tous les autres instincts qui tendent au contraire à ramener sans cesse l'être vivant*

au même point et au même état.

«C'est lui, cet instinct étrange, qui tend à refaire en quelque sorte le milieu de notre existence...» (in La Politique de l'Esprit 1932).

Il y a eu le grand leurre

Au matin du 31 décembre 1999, on percevait quelque flottement au Kiosque.

Certains, jusqu'au dernier moment, avaient attisé la peur : Non pas *Paco Rabanne* ! Non ! Le quotidien de l'élite bureaucratifiée et, donc, rationnelle, *Le Monde* pour l'appeler par son nom : «Vendredi à minuit, la grande peur du bogue» (M. 31/12).

D'aucuns donnaient la priorité à la fête :

«L'an 2000, c'est ce soir. Cinq millions de Français dans la rue... Ce soir, on fera un rêve. A la lueur de la bougie, s'il le faut. Quand les tours tourneront manège et que la Tour Eiffel s'embrasera. Malgré les galets maculés de pétrole, les inondations, le bogue, les peines. Il ne faut pas boudier les fêtes» (Fig. 31/12).

Youp la boum ! On est «*homo festivus*» chez les héritiers de Villemessant ! Il est vrai que lui-même...

En prime, *Le Fig* distribuait un cahier hors série : «Cent ans de photos historiques».

Dingue ! Dingue, ô Clio, ce raz de marée rétrospectif ! Mais que signifie, donc, cette débauche de mémoire ou de pseudo-mémoire ? Quelle que soit la réponse pertinente : ras le bol !

Faut pas croire ! Sous son instabilité, le journalisme a ses traditions.

D'où cette dernière «une» 99, désignant le «couple de l'année» : *Laetitia Casta et José Bové... Elle a égayé une actualité parfois dure. Il est devenu l'Astérix de la bonne bouffe*» (Fr. Soir 31/12).

Solidarité obligeant, toutefois, sous le portrait sexy du top model, la moustache et la bouffarde du sauveur de la civilisation «à la française», un rappel douloureux : «Un réveillon à la bougie pour deux millions de Français. Près d'un million de foyers privés d'électricité, dont certains

sont en plus inondés, vont passer la nuit de la Saint-Sylvestre sans chauffage ni lumière» (Fr. Soir 31/12).

Quant aux titres dominants : bizarre, bizarre.

Libé jouait tristounet. A la «une», des mots étranges ; «A demain peut-être» (Libé 31/12). Ironique, probablement, pour faire comme si l'on avait des frissons, incontestablement. Magie plutôt noire, quoiqu'il en soit. D'autant qu'au fil des titres : «*Tarifs extravagants, peur des casseurs, bug, marée noire, tempête... le millénaire ne fait pas recette... Raz de marée noire sur les festivités... La nuit de quelques dangers... pas de valse ministérielle : Jospin annule sa party et place son gouvernement en état d'alerte...*» (Libé 31/12).

Et, en éditio désabusé : «*Atmosphère, Atmosphère... Comme un étrange malaise pèse sur ces réjouissances préméditées depuis longtemps... L'an 2000... ne marquera pas notre entrée dans un eldorado post-moderne. Pas de quoi se réjouir en troupeau, fut-ce sur la-plus-belle-avenue-du-monde, transformée pour l'occasion en espace de sécurité déserté par tous ses commerçants, qui vont afficher porte de bois...*» (Libé 31/12).

Quant au *Monde*, sûr et certain que son numéro du soir du 31 décembre 1999, portant la date magique du 1^{er} janvier 2000, aurait valeur de document historique, pour le moins objet de collection, il lançait «un numéro renversant», à deux faces.

Côté pile : «*Adieu 1999, année extrême... L'intervention de l'OTAN au Kosovo a dominé l'actualité internationale/En France, sur fond de cohabitation, de nombreux groupes comme Elf ou Parisbas ont été rachetés*».

Côté face : *Bonjour 2000, année symbole... Nouvelle donne présidentielle en Russie : Boris El sine démissionne, élection en mars/Cohabitation incertaine en France. Après la parité, le droit de vote des étrangers ?*»

Le tout assorti d'un long éditio, titré *Des raisons d'espérer* mais à tonalité prudentielle : *Nous nous engageons dans une période à la fois dynamique et délicate qui peut être l'amorce d'un nouveau bond en avant ; à moins que...*»

Pas à en mourir de plaisir, par anticipation ! O Clio, tu aurais pu mettre dans ces commentaires et pronostics des catégories dirigeantes un zeste de ferveur !

La suite est connue. En vrac :

«Le bogue n'a pas frappé... Chirac vante les vertus d'un Etat fort... A l'hôpital, petits fours, champagne et accouchements... Tous les portables se sont mis à vibrer... Bonne et heureuse année quand même... On s'aimera encore un siècle ! Yveline et Jacky ont célébré leur amour au douzième coup de minuit...» (Parisien 01/01/2000).

Bref.

«Et la France revit... Après la tempête du siècle, la plus belle fête du monde» (PM 13/01/00). Super ! la France ! toujours en tête, en tout ! Et à *Paris-Match*, on ne s'attarde pas, on est pressé. On va, on court, on voltige.

Impossible de faire un tour complet et détaillé du Kiosque.

Accrochons-nous à une «une» choisie au hasard ou presque.

Elle se proclame «un numéro historique».

Elle «gueule» :

«1^{er} janvier 2000. La nuit où tout a basculé» (Par. 01/01/00).

Magique, évidemment, cette «une» ! Sous ce biais, significative de l'essence «archaïque» du système de communication de masse. En vérité, une «une» des plus banales au matin d'une nuit de réveillon.

L'amusant est de jouer idiot ou, au moins naïf. De faire comme si... on voulait en savoir davantage. D'où la question : où, donc, tout a-t-il *basculé* ?

Le drôle et l'intéressant c'est qu'il y a de l'embarras, de-ci de-là dans les feuilles :

«Même si le XXI^e siècle et le troisième millénaire ne commenceront vraiment que le 1^{er} janvier 2001 (sans blague ! ah ! ça, alors !), c'est bien un cap exceptionnel que nous venons de passer. Celui de la fin des années 1000. Ça y est, nous y sommes, dans cet an 2000 dont nous rêvions depuis si longtemps comme d'un fol

avenir, tantôt futur effrayant, tantôt monde idéal...» (L'Equipe 01/01/2000).

«D'un siècle à l'autre/An 2000. Aujourd'hui, vous ouvrez ce journal, et un cap a été franchi. Ou peut-être pas. Tout est question de chiffres, auxquels on confère une valeur magique.

«Le XXI^e siècle a-t-il commencé ? Qu'avons-nous fêté la nuit dernière si ce n'est un fantôme ? Ou alors nous avons peut-être célébré l'espoir que reviennent nos rêves...» (L'Huma-hebdo 01/01/2000).

Moins lyriquement, de sa plume espiègle et «mauvais esprit», Bernard Pivot n'hésite pas à proclamer :

«L'an 2000 n'existe pas... Car c'est la première fois dans l'histoire du monde qu'une année ne trouve pas sa place dans un siècle.»

L'explication est irréfutable :

«L'an 2000 est, soit la dernière année du XX^e siècle, soit la première du XXI^e siècle ; (or) il est mathématiquement impossible que l'an 2000 marque le début du XXI^e siècle... donc, l'an 2000 est la dernière année du XX^e siècle ? Mathématiquement, oui. Mais dans les faits, non. Parce que les journaux, les radios, les chaînes de télévision, le Tout-médiatique, le Tout-Communication ont bouclé le siècle fin 1999, maintenant c'est terminé. Il n'y a plus rien à voir, plus rien à espérer, circulez.» (JDD 02/01/00).

«Pourquoi cette hâte ? Pourquoi cette désinvolture avec l'Histoire ? Des raisons psychologiques... L'an 2000 c'est impressionnant... Des raisons commerciales...» (JDD 02/01/00).

Epoustouflant ce phénomène ! A en rigoler à se plier en deux !

Ou à s'en angoïsser ! Car enfin, qu'un certain jour ou un certain soir, la micro-société qui domine la production des signes ait pu décréter, en toute fantaisie - sinon hors de tout calcul -, qu'avec 99, le XX^e siècle finissait, ne manque pas d'être troublant.

Ainsi, cette «nuit où tout a basculé» a débouché sur une année irréaliste, sur une année-leurre !

L'esprit «positif» cette orgueilleuse création

de la culture occidentale a été escamoté par une irruption de la «pensée sauvage» (au sens de C. Lévi-Strauss), fasciné par les accents incantatoires des zéros. Et, tout le monde a suivi.

Sans conteste, elles et ils - du microcosme médiatico-commercial - ont pensé au profit. Mais, après. A l'origine fut une sorte d'envoûtement incantatoire millénarisant. *Paco Rabanne* n'est pas seul au monde. Il est légion. Il existe en série.

L'An 2000, ce leurre !

Signe bouleversant de la permanence du *magique*. Indicateur angoissant, aussi, puisqu'il signale qu'il n'est pas exclu qu'il existe des «*maîtres du monde*», formant «*la plus puissante oligarchie de l'histoire de l'humanité*» (Marianne 13/12/99).

Changements et permanences à n'en plus finir, de millénaires en millénaires !

Il y a eu la ronde des minuits

«*1^{er} janvier 2000. La nuit où tout a basculé.*»

Titre accrocheur parce que magique. Titre dans la grande tradition de l'incantation médiatique.

Oui, mais titre inexact. Qui escamote la grande innovation de ce Premier de l'An atypique. A la télé, on a assisté, à une véritable ronde des minuits du monde. Du 31 décembre, mi-journée, au 1^{er} janvier, dans l'après-midi, on les a vus se donner la main, au fil des fuseaux horaires.

«*La fête planétaire... De la muraille de Chine aux Champs-Élysées, de Sydney à Dallas, des milliards de personnes, ont participé, dans l'allégresse, à la plus grande célébration du siècle*» (Fr. Soir 01/01/2000).

Le bidonnage de l'An 2000, nous a, au moins, valu cette mise en scène de la planétarisation de l'espèce humaine. Dont l'égrènement, au fil des heures ne pouvait que laisser coi.

Car, il y avait bien davantage qu'une fantastique ronde des minuits sous cette cavalcade télévisuelle, surfant la planète ?

Il y avait le triomphe universel d'un certain calendrier : le calendrier juliano-grégorien.

Bouleversant de portée ce fait. *Marc Fumaroli* (Fig. 01/01/2000) l'a, avec raison, observé :

«*J'appartiens à une génération pour laquelle ce triomphe occidental était impensable. L'indignation contre l'impérialisme et le colonialisme déclinants, voici seulement quarante ans, était en Occident un devoir kantien. Aujourd'hui, loin de s'indigner, personne ne remarque que la célébration planétaire d'un début de troisième millénaire, affirme la mise au pas. «à notre rythme», du monde entier. C'est une évidence qui va autant de soi que le bouton électrique. Les techniques de communication et le grand commerce ont réussi sans douleur en peu d'années une «intégration» universelle que les conquêtes impériales les plus ambitieuses n'avaient jamais rêvé d'obtenir.*»

En trois mots : l'Occident sans rivages.

Déjà, en 1954, l'économiste-visionnaire *François Perroux* avait insisté sur ce fait :

«*L'Europe, événement mondial. L'Europe qui a - à plusieurs sens du mot - inventé le monde... L'Europe des cinq parties du monde...*»

Je sais, je sais... quand on vient de lire le livre de *Sven Lindqvist* «*Exterminez toutes ces brutes*» (Ed. Serpent à Plumes 1998), rappelant l'abondante littérature européenne du XIX^e siècle (K. Marx y ayant sa part) justifiant l'anéantissement de peuples entiers au nom du «progrès» et de la «civilisation», on frémit.

Oui mais... comme écrivait *Montaigne* : «*Chaque chose a plusieurs biais.*» «*Au cœur des ténèbres*» - pour reprendre le titre atroce d'un roman de *Conrad* -, du plus profond de l'inhumanité, l'humanité est devenue chair.

Dès lors, zut à la «*mauvaise conscience*» ! Est-ce notre faute si le tragique est une composante incontournable de la condition humaine ?

Donc, l'Occident a rendu irrésistible *la mondialité*. Pourquoi lui ? On peut en débattre. Reste que, face à cette mutation gigantesque, une fierté mesurée n'est pas un péché, ce me semble.

Evidemment, vous avez licence de sentir autrement. Et, si je vous ai choqué... confiteur !

René PUCHEU

Evolution et Création

De Claude Tresmontant à Jacques Arnould,

réflexion sur les rapports entre théologie et sciences de l'univers

par Jean-Yves CHEVALLIER

Dans une note de lecture sur le livre de Gustave Martelet, *Evolution et Création* (tome I. Cerf), nous avons observé que du point de vue théologique le terme de Création devait précéder celui d'Evolution, mais, s'agissant du point de vue philosophique où G. Martelet s'était placé à dessein, l'inversion des termes pouvait être admise et comprise, le point de départ n'étant plus celui de la Révélation ou du dogme, mais celui de la connaissance et, faudrait-il le préciser, de la connaissance expérimentale, Expérimentale et historique, en l'occurrence (1).

Cette observation, nous ne pouvons que la refaire à propos du livre de Jacques Arnould, *La Théologie après Darwin* (Coll. «Théologies» Cerf), paru d'ailleurs à peu près en même temps que le livre de G. Martelet, mais dont nous avons préféré rendre compte séparément. En effet, intituler *La Théologie après Darwin* un ouvrage de très grande qualité, qui «repré- sente les principaux éléments d'une thèse en théologie» soutenue à l'Institut catholique de Toulouse sous l'appellation - *Dire la création après Darwin. Eléments pour une théologie de la création au sein du paradigme évolutionniste*-, c'est ne pas craindre de s'entendre dire que la théologie avant Darwin, ce n'est pas mal non plus. A commencer par le commencement de la théologie chrétienne, celle inférée des Evangiles et notamment de celui de Jean, comme des Épîtres de Paul... Mais le P. Jacques Arnould, dominicain (2), peut se permettre cette présentation audacieuse : il a deux cordes à son arc, ou

si l'on veut encore une semblable image, il tient bon les deux bouts de la chaîne. Il est, d'une part, dominicain et théologien, comme nous venons de le dire, et, d'autre part il a une formation de savant en tant qu'ingénieur agronome (*Paris - Grignon et Eaux-et-Forêts*), ce qui le qualifie pour nous parler de la nature en connaissance de cause.

Cette double formation autorise une double appartenance dont Jacques Arnould a parfaitement conscience et dont il entend faire respecter les avantages, mais aussi les responsabilités. Il écrit, en effet, dans l'*Introduction* de son livre qu'«à moins qu'il appartienne lui-même à la communauté des chercheurs, il ne revient pas au théologien d'entrer dans le débat et la critique des thèses et théories évolutionnistes contemporaines, qu'il s'agisse des plus communément admises ou des plus marginales» (p. 19). Autrement dit, le théologien, s'il n'est pas lui-même un savant ou un «chercheur», n'a pas à débattre des théories évolutionnistes quelles qu'elles soient. Ceci viserait les théologiens anglophones dont le même Jacques Arnould a critiqué les thèses dans son livre *Les Créationnistes* (Cerf. Coll. «Bref» 1996). Le refus de tout «adaptationnisme» ou «concordisme», comme on disait naguère, expliquerait l'interdiction faite au théologien d'intervenir sans compétence propre dans le domaine des sciences de l'évolution. «En revanche, accorde

(1) Cf. *France-Forum* n° 325, 3^e trimestre 1999.

(2) Voir : «Jacques Arnould, frère chercheur», *Le Monde*, 5 juin 1999. Une intéressante présentation.

toutefois J. Arnould, la connaissance de leur principales argumentations et articulations, la mise en évidence de leurs limites et imperfections, l'analyse de leurs références et fondements philosophiques facilitent, encouragent et enrichissent le dialogue qui mérite de s'établir entre les théologiens et les biologistes à propos du vivant et de son origine». Voilà donc qui justifie un travail comme celui du P. Martelet d'ailleurs cité plusieurs fois dans ce livre et notamment à propos du péché originel (pp. 215-224). Voilà surtout qui définit l'orientation et la méthode de l'ouvrage du chercheur et théologien dominicain, les deux premières parties de son livre (*L'évolution du vivant, La création du vivant*) relevant d'abord de la réflexion épistémologique, les deux autres (*La dramatique humaine, Le Dieu de l'Alliance*) de la réflexion théologique, sans que jamais on puisse les séparer l'une de l'autre. L'objectif principal de cette thèse est de proposer ce que l'auteur appelle lui-même «un réaménagement» de la doctrine de la Création dans un «Traité de la Création» en onze propositions qui, «sans mettre en cause la confession d'un Dieu créateur et sauveur», en «offrirait une formulation, un discours, un *logos* qui prenne en compte le savoir contemporain et puisse répondre aux questions de ce temps, tout en témoignant de Dieu» (pp. 13-15).

*
* *

A la base de la réflexion épistémologique dont nous avons parlé, il y a l'affirmation de l'excellence du modèle ou encore, selon le terme choisi (et choyé) par Jacques Arnould, du *paradigme* darwinien en ce qui concerne l'évolution des êtres vivants et l'«origine des espèces». On résumerait sa pensée en disant que, pour lui, l'évolution, c'est Darwin (cet «Anglais dans le Jardin»). C'est Darwin qui a le mieux vu ce que représentait dans l'histoire de la Nature la fameuse «sélection naturelle». «Le concept de sélection occupe une place essentielle au sein du paradigme darwinien, écrit J. Arnould. Cela est vrai d'un point de vue épistémologique : une lecture critique de Darwin permet de sortir de l'apparente tautologie de la survie du plus apte pour introduire l'idée selon laquelle le processus sélectif s'effectue par le bien des individus pour le bien de l'espèce.

Cette précision permet de comprendre l'enjeu du débat entre adaptationnisme et morphologisme et la nécessité de préférer le second terme : la sélection naturelle n'est pas un agent optimisateur et, avant de se demander pourquoi un organisme existe, il convient de se demander comment il a été fait. La question de la finalité n'est pas pour autant exclue, elle est seulement remise à sa place : elle est liée à une lecture *a posteriori* de la réalité biologique et non à une lecture *a priori* à laquelle peut conduire l'adaptationnisme» (p. 67).

Charles Darwin
1809-1882

Comprendre la sélection non «comme une puissance, une norme absolue, une loi-source», mais plutôt «comme un principe ou une loi-conséquence», c'est ce conformer à la méthode scientifique qui s'en tiendra à une lecture *a posteriori* de la réalité biologique. C'est la méthode expérimentale ; le domaine de l'évolution en relève. Il n'est pas souhaitable d'y mêler l'*a priori* de l'adaptationnisme ou du créationnisme.

me. Dans ce domaine, comme dans d'autres, il faut «rendre à Dieu ce qui est à Dieu» et à la recherche ce qui est à la recherche. On en sera d'ailleurs récompensé par les résultats que donne l'application de cette méthode et de cette recherche et qui consistent en découvertes susceptibles d'ouvrir à l'esprit de nouveaux horizons.

C'est ainsi que la *sélection*, telle que la comprend Jacques Arnould, permet de revoir la place qu'il convient d'attribuer à la notion de finalité en biologie, laquelle s'en passerait difficilement (Cf. 1^{re} partie, 4). Pareillement ce qui vaut pour le concept de finalité («finalité biologique plutôt que cause finale») vaut pour des concepts philosophiques tels que la contingence, l'indétermination, voire la notion de jeu qui s'accorderait bien avec la liberté dans la création et permet d'introduire dans celle-ci «un sens plutôt qu'une loi» (2^e partie, 3). Les réflexions de J. Arnould sur «la réhabilitation de la contingence» nous font souvenir de la philosophie d'Emile Boutroux sur la *contingence des lois de la Nature*, mais pour apprécier en quoi le philosophe et le biologiste peuvent, en se situant sur des plans différents, aboutir à des conclusions voisines. La contingence, c'est, pour le dire brièvement, la liberté dans la nature (Boutroux) comme dans l'évolution (J. Arnould). «Dire que le vivant est marqué par la contingence, c'est reconnaître que tout n'est pas là, toujours et d'emblée» (p. 57). Le principe de sélection - entrevu ci-dessus - et qui peut être rapproché du «principe d'élection» (pp. 129-136) s'accorde avec cette vue des choses et par conséquent avec ce que J. Arnould regarde comme «l'indétermination de la création». Allant plus loin et, «la contingence ayant été posée à la place qui lui convient, c'est-à-dire à l'origine même de la réalité vivante» (p. 105), le croyant et le savant qu'est tout ensemble Jacques Arnould peut avancer cette *proposition* (il faudrait un mot qui signifie à la fois l'hypothèse scientifique et la vision du poète) des «créatures contemporaines de l'origine». «De là une manière renouvelée de comprendre l'idée de création, dans sa répartition : *creatio originalis, creatio continua, creatio nova*, qui sont à la fois inséparables et distinctes» (p. 105).

De là aussi, dirons-nous, l'intérêt philoso-

phique d'une telle proposition («contemporains de l'origine») non seulement pour l'épistémologie, mais aussi pour la représentation renouvelée du temps et de l'espace-temps, sans oublier sa valeur théologique en ce qui concerne la nature divine «tout autre» que la nature humaine.

*
**

On le voit déjà et on le verra encore mieux quand on aura lu les chapitres III et IV sur *La Dramatique humaine* et *Le Dieu de l'Alliance*, la théologie après Darwin a encore de beaux jours devant elle, puisque dans le «réaménagement» du *Traité de la Création* qu'elle se propose, elle suscite de nouvelles réflexions sur des sujets ou des thèmes comme «la nature humaine», «le péché originel revisité», «le Christ cosmique», «le Christ récapitulateur» qui devraient naturellement s'insérer dans ce que Newman appelle «le développement de la doctrine chrétienne», mais un *vrai* développement comme il y insiste d'ailleurs. Le livre du P. Jacques Arnould, riche en connaissances multiples et de composition fort diversifiées, (presque trop), comporte de nombreuses *approches*, rassemble beaucoup d'*éléments*, pose de solides *jalons* pour une théologie de la Création. Ce dernier mot sera celui sur lequel nous arrêterons ce commentaire, non sans évoquer l'analogie de cette démarche avec celle effectuée naguère par un autre théologien dominicain, le P. Yves Congar, devenu cardinal, par surcroît.

L'idée de création relève indubitablement de la théologie. Mais est-elle étrangère à la philosophie comme le prétend, par exemple, Heidegger, tout simplement parce qu'elle a été étrangère à la philosophie grecque et que celle-ci est le fondement même de la Philosophie ? (Cf. *Introduction à la métaphysique*, Gallimard - *Was ist die Philosophie ?* G. Neske).

Il est certain que le théologien et le philosophe ne portent pas le même regard sur ce que nous appelons l'idée ou la notion de création. Le philosophe, s'il accepte de la tenir pour une idée, se demandera si et comment elle est rationnellement concevable. Mais, pour le théologien, la création est d'abord une chose apprise, une

notion que l'esprit humain n'a pas tirée de lui-même, mais qu'il a reçue et qui a pu lui être *révélée*. A cet égard, elle peut être tenue pour une information de provenance divine et c'est précisément cette notion d'origine biblique qui a été introduite en philosophie à la suite de la prédication chrétienne, à partir des Pères de l'Eglise, grecs et latins. C'est là un fait et qui appartient, qu'on le veuille ou non, à l'histoire de la philosophie occidentale. Et il serait intéressant d'y suivre l'idée de création dans les diverses métaphysiques et théodicées qui l'ont présentée ou interprétée. On y verrait combien la philosophie et la théologie, sciences distinctes cependant, ont eu constamment besoin l'une de l'autre.

Aujourd'hui, nous l'avons vu avec *La Théologie après Darwin*, comme nous l'avions vu précédemment avec *Evolution et Création* de Gustave Martelet, le théologien ne peut plus et ne veut plus ignorer les sciences de l'évolution et même plus généralement l'histoire naturelle qui tend à n'être plus seulement l'histoire de la Terre et des «trois Règnes», mais l'histoire même de la Nature au sens de l'univers tout entier (Cf. Claude Allègre - *Introduction à une Histoire naturelle* - Fayard). La philosophie semble être le point de passage adéquat entre sciences de l'univers et théologie, et nous savons comment et de quelle manière nos théologiens y ont recours.

*
* *

Ils n'auront pas été les seuls aujourd'hui, je veux dire en la seconde moitié du XX^e siècle. Une œuvre comme celle de Claude Tresmontant débutant en 1953 avec *l'Essai sur la pensée biblique* - à la fois exégétique, philosophique et théologique - et poursuivie avec une trentaine d'ouvrages jusqu'à sa mort au printemps 1997, montre que la théologie, par souci de la réalité objective, ne saurait méconnaître la philosophie des sciences (3) et que celle-ci, de son côté ne saurait se passer du prolongement métaphysique qu'elle appelle.

On pourra dire, toutefois, que Tresmontant a eu en Bergson, Blondel et Teilhard de grands prédécesseurs dans cette philosophie de la création : Bergson, philosophe «scientiste» à sa

manière (dixit Henri Gouhier), Blondel distinguant absolument l'Être (créateur) des êtres (créatures), Teilhard de Chardin, savant mais aussi poète et prophète, voyant dans la Création la «marche irrésistible vers l'Esprit». Affirmant et réaffirmant en chacun de ses ouvrages la distinction radicale entre le Créateur et le créé et la transcendance du Créateur (ce qui constitue la

Dieu créateur

Bible conservée à la Nationale Bibliothèque de Vienne

base métaphysique de sa philosophie) Tresmontant s'efforcera «d'intégrer l'enseignement de la Création et l'enseignement de la Révélation dans l'unité d'une vision du monde intelligible, désirable et vérifiable» (*L'Histoire de l'Univers et le Sens de la Création*) - (Oeil).

On aura une très bonne vue de cette philosophie en lisant le premier livre publié sur Claude Tresmontant par un universitaire canadien, M. Philippe Gagnon, *Christianisme et Théorie de l'Information - Science et Théologie dans l'Oeuvre de Claude Tresmontant* (Ed. François-Xavier de Guibert). L'ouvrage qui porte en

(3) Cf. Tresmontant, maître de conférences à la Sorbonne, y a enseigné notamment la philosophie des sciences et la philosophie médiévale.

exergue cette «pensée» de Pascal - «La théologie est une science, mais en même temps, combien est-ce de sciences ?» - est effectivement assez complet, assez riche et documenté, assez exhaustif même pour justifier l'ambition de son auteur : «*proposer une introduction à la pensée de Tresmontant sous un angle particulier qui est celui de la théorie de l'information pour repenser les grandes vérités fondatrices de la théologie chrétienne sur l'existence et la Révélation de Dieu*». Pareil travail, explique Philippe Gagnon, répond et correspond à un souci «apologétique» formulé par Claude Tresmontant lui-même dans un article d'*Esprit* (07/08/1965) intitulé *Tâches de la pensée chrétienne aujourd'hui*. Ces tâches étaient bien entendu celles de l'Eglise tout entière au lendemain du Concile Vatican II, Tresmontant ne prétendant assumer que celles qui semblaient lui incomber en sa qualité de philosophe, mais du philosophe singulier qu'il était. Celui qui avait établi, dès son entrée dans la carrière, qu'il y avait bien une pensée biblique - voire hébraïque - et que l'on pouvait en conséquence parler de sa rationalité. La métaphysique, en effet, est une démarche rationnelle de la pensée. La métaphysique biblique, c'est donc l'introduction dans le domaine rationnel (celui de la philosophie) de ce qui fait l'originalité propre de la pensée ou de la théologie hébraïque : la Création et la Révélation inséparables l'une de l'autre. Dans les *Idées maitresses de la métaphysique chrétienne* (Seuil 1962) Claude Tresmontant citait un texte du Cardinal Deschamps qui fut un des rapporteurs de la Constitution *De Fide* au Concile Vatican I (1870-1871). «C'est la raison, déclarait cet important théologien du XIX^e siècle, qui appelle la révélation et c'est à la raison que la révélation s'adresse. C'est à la raison que Dieu parle, c'est à la raison qu'il demande la foi, et il ne la lui demande qu'après lui avoir fait voir que c'est bien lui qui parle. La raison qui demande le témoignage de Dieu sur les réalités de la vie future n'adhère donc à ce témoignage avec la certitude surnaturelle de la foi, qu'après avoir vu de ses propres yeux, c'est-à-dire vérifié par sa propre lumière et avec la certitude naturelle qui lui est propre le fait divin de la révélation» (p. 97). Il y a donc un bon «rationalisme», celui qui estime que «la raison humaine n'a aucun titre pour refuser ce don d'une connaissance

surnaturelle» (ibid p. 99). Ce rationalisme s'oppose à celui, militant, que nous connaissons bien en France et qui *prétend à la suffisance de la raison humaine*. «Les théologiens, explique Tresmontant, à la suite du Concile du Vatican (4) entendent par «rationalisme» la doctrine selon laquelle la raison humaine naturelle serait suffisante, norme et critère du réel et du possible. Non, disent les théologiens catholiques. La raison humaine est créée, elle est excellente en son ordre, elle est puissante en son ordre, mais elle n'est pas le critère absolu et la norme de l'être, de tout l'être connu et inconnu. Autrement dit, l'être déborde largement ce qui est connu et connaissable dans l'état actuel des choses par la raison. La norme suprême, le critère absolu auquel la raison doit être soumise, c'est la Vérité incréée» (ibid - p. 99).

Le projet «apologétique» de Tresmontant, que M. Philippe Gagnon a été bien inspiré de retrouver dans l'article d'*Esprit* que nous avons mentionné, éclaire largement la suite de son œuvre puisque celle-ci porte sur les sujets capitaux de la Création et de la Révélation qui concernent tout à fait la Théologie. Mais c'est d'abord en philosophe (et métaphysicien) que Tresmontant fait de la théologie, au point de mériter le nom de théologien que lui donne, par exemple, Jacques Arnould à propos de la doctrine du péché originel (Cf. *La Théologie après Darwin*, p. 215), mais qu'il aurait pu consulter aussi utilement sur l'aspect métaphysique du problème de la création. L'œuvre de Tresmontant est un grand service rendu par la philosophie à la théologie et «l'angle de vue» choisi par Philippe Gagnon pour l'étudier permet d'en saisir toute la qualité. En effet, la théorie de l'information appliquée aux problèmes de l'existence de Dieu et de la Révélation est une sorte de grille de lecture et de compréhension de chacun des ouvrages de Tresmontant jusqu'à la période proprement exégétique commencée avec *Le Christ hébreu* en 1984. Cette théorie de l'information est valable pour les rapports entre la philosophie des sciences et la théologie - ou encore «la métaphysique du christianisme», (Cf. chap. III : *Le problème de l'existence de Dieu face aux exigences de la pensée scientifique*). Elle l'est aussi

(4) Rappelons qu'il s'agit là du Concile Vatican I en 1870-1871.

pour situer une authentique philosophie chrétienne comme celle élaborée par Cl. Tresmontant en face de la pensée philosophique moderne caractérisée notamment par sa méfiance de la métaphysique, (Cf. chap. IV - *La foi chrétienne en son acception contemporaine*). On peut comprendre naturellement la théorie de l'information en ce qui concerne la Révélation, celle-ci étant bien une *information* donnée à l'homme et cette information ayant constitué une véritable religion, celle du peuple hébreu (Cf. chap. V et VI : *Un phénomène nouveau dans l'histoire de la création : Israël, peuple de mutants. La connaissance de et le fait Israël*). Quant à la *création comme information*, on comprendra qu'il s'agit du *don de la forme* en la distinguant de la création-fabrication qui est la *forme donnée* à une matière. Sur ce point, on peut se référer à Aristote comme le note justement Philippe Gagnon, citant Tresmontant. «En langage ancien on pourrait risquer de dire que l'information, c'est l'essence ou l'idée d'un être. La substance, la substance singulière, concrète, c'est ce que le vieil Aristote appelait l'*ousia* première. C'est l'être singulier et concret que je peux désigner du doigt. L'être et l'essence, l'être singulier, *ens*, et son essence, *essentia*» (*Problèmes du Christianisme*, Seuil). On peut enfin s'en tenir à la définition de la *Métaphysique* d'Aristote : «La substance, c'est la forme» (Z, 17).

Quoi qu'il en soit, l'originalité propre au travail de Philippe Gagnon, c'est d'avoir reconnu l'influence grandissante qu'a prise dans l'œuvre de Claude Tresmontant le concept d'information - à la mesure d'ailleurs de l'importance qu'il a prise depuis quelques décennies dans les sciences et techniques, de la biologie à l'informatique. On lira avec profit la «brève», mais excellente «présentation de la théorie de l'information» (p. 120 à 143) à partir des recherches des Américains Ralph Hartley et Claude E.

Shannon sur «la perte d'information dans les transmissions et l'absence d'efficacité qui en résulte». Quelque chose qui s'apparente à la dégradation de l'énergie. «L'information et l'entropie sont deux grandeurs qui vont en sens inverse» (p. 120). La déperdition des messages transmis *naturellement* peut être comparée à celle de l'énergie, loi physique à connotation métaphysique, comme l'avait fortement souligné Bergson. Dans ce que l'on pourrait appeler la philosophie de la Création, chez Tresmontant la «théorie de l'information» s'explique par et dans la création continuée. Dans cette philosophie qui repose sur la métaphysique de l'Être-créeur et des êtres-créatures, comme nous l'avons vu ci-dessus, et qui peut répondre à la question de l'existence de Dieu - au *pourquoi* ? de la question - (sans oublier toutefois la causalité universelle de Dieu chez St Thomas) - le concept d'information répondrait, pour autant qu'il se peut, à la question du *comment* ? L'évolution qui s'y rattache semble bien être, en effet, un *processus d'information, d'information-transformation*.

Jean-Yves CHEVALLIER

N.B. Sur Darwin (mais dans une autre confrérie...) on pourra voir notamment Patrick Tort, le récent *Darwin et le darwinisme* (PUF. Coll. *Quadrige*), mais surtout le *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution* (PUF) et les autres livres de ce philosophe, marxiste, «évolué», comme il se doit, quelque peu ethno, et incontestable spécialiste des philosophes naturalistes des XVIII^e et XIX^e siècles (il est cité dans la bibliographie de J. Arnould).

Un régime fédéral pour la France : chance et nécessité

par Jean SCHÉRE

En France, pro - et anti-fédéralistes se sont toujours affrontés avec véhémence, en un débat trop souvent faussé par l'utilisation de concepts insuffisamment précis, sources de malentendus : il suffit par exemple de songer aux significations très différentes que le mot « fédéralisme » revêt de part et d'autre du Rhin.

Il n'est dès lors pas inutile de faire entendre la voix d'un universitaire français qui, enseignant aux Etats-Unis depuis de nombreuses années, est très au fait des discussions et conceptions anglo-saxonnes en la matière.

I - La Problématique

Le système français est en panne. Sa problématique est connue. Personne, à droite comme à gauche, ne la met en doute : un fort taux de chômage, particulièrement chez les jeunes de 18 à 25 ans qui, même s'il diminue depuis quelques mois, demeure très supérieur à celui de la plupart des puissances industrielles comparables, un fort taux d'emplois précaires, une nouvelle pauvreté inconnue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale (phénomène des « Restos du Cœur ») et, fait nouveau en France et des plus inquiétants pour son avenir, la fuite des cerveaux - jusqu'à 25 % des diplômés d'HEC et de Sup de Co Paris, ces deux dernières années. En corollaire, viennent s'ajouter le très grand désenchantement et la désaffection des électeurs français vis-à-vis de leur classe politique. On « zappe » de majorité à chaque nouvelle consultation électorale dans l'espoir que le changement d'acteurs améliorera la pièce, comme s'il ne s'agissait que d'une question de distribution et non du contenu de la pièce elle-même !

La montée de l'extrême droite et de l'extrême gauche, les résultats des dernières élections régionales et européennes ne font que confirmer ce malaise français puisque l'abstention (plus de 40 %) et le vote protestataire sont *de facto* la première formation politique de France. Il est vrai que, dans des démocraties plus anciennes ou plus mûres comme les USA ou la Suisse, des

scores de 50 % d'abstention, voire plus, sont monnaie courante, mais ce n'est pas courant en France ! A cela il convient d'ajouter les questions fondamentales posées à l'idée française de République par la crise corse et le débat autour des langues régionales.

La problématique française est bien connue et a fait l'objet de nombreuses études. Comme l'a si bien dit Elie Wiesel « ce ne sont pas les questions qui nous séparent, ce sont les réponses ». Il en va de même pour l'étiologie du « mal français ». Pour certains, comme Le Pen, de Villiers, ou certaines composantes de la gauche plurielle, c'est la faute de l'Europe ou de la mondialisation. Pour d'autres, à gauche, c'est la faute d'un manque de solidarité et de redistribution entre les catégories sociales. Enfin, pour la droite classique, tout se ramène essentiellement à la question économique des prélèvements obligatoires, du coût du travail et d'une fiscalité confiscatoire.

Il va sans dire que chaque camp peut se targuer de détenir une part de vérité à un moment donné et sur un cas d'espèce donné. Cela dit, il nous semble qu'il n'existe que *deux leviers* pour sortir la France de son marasme actuel et lui permettre de faire face aux grands défis de notre temps : globalisation des marchés, intra et extra-européens, introduction de l'Euro, fort taux de chômage, désaffection, sinon colère, vis-à-vis du monde politique dans son ensemble, besoin

de retrouver et de vivre pleinement ses racines autrement que par le biais du racisme et de la xénophobie, enfin avènement d'une vraie solidarité basée sur l'équité et non sur l'égalitarisme niveleur ; en définitive profondément injuste et anti-humaniste.

Le premier levier serait de doter la France d'une véritable expérience libérale. Les deux tentatives qui ont été faites depuis 15 ans ont été beaucoup trop brèves pour être réellement efficaces. Souvenons-nous que les travaillistes britanniques sont restés 20 ans dans l'opposition ! Il apparaît en outre que les Français n'ont que peu de goût pour ce régime qui évoque l'antithèse de ce que Dominique Schnapper a appelé cette « valeur-culte des Français » qu'est le droit à la paresse. D'où ce barrage de désinformation fantaisiste sur la précarité aux USA et sur les 30 millions d'exclus de leur système de santé. Rappelons simplement ici que parler de précarité aux USA est une contre-vérité dans la mesure où ce pays est en plein-emploi, voire, pour nombre de professions et de régions, en régime de suremploi. A moins bien sûr que l'on considère, comme nombre de Français qu'emploi précaire est l'antonyme d'emploi-fonctionnaire, c'est-à-dire d'emploi à vie. Malheureusement, c'est trop souvent dans cette acception du mot que les Français parlent de précarité. Ceci explique leur allergie au libéralisme économique à l'anglo-saxonne.

De plus, s'agissant de la santé, aux USA, le système MEDICAID bénéficie à tous ceux qui ne peuvent pas payer. S'il reste des exclus du système, ni assez pauvres ni assez riches pour bénéficier de soins, la France connaît elle aussi ce problème avec environ 7 millions d'exclus du système de santé - tout au moins avant la mise en place du système de couverture maladie universelle (C.M.U.) qui vient tout juste d'être instauré. En pourcentage, cela représenterait environ 12,5 % de la population française et un peu plus de 10 % de la population américaine : il nous faut savoir humilité garder !...

Le second levier, apparenté au premier, mais cependant différent car applicable en théorie comme en pratique dans une société d'économie mixte comme la France, touche au domaine *institutionnel*, c'est-à-dire au type d'Etat dans lequel nous vivons. La France est, et reste, un

Etat de type unitaire, où le pouvoir descend du centre vers la périphérie, même si, depuis 1982, les lois Defferre ont introduit la régionalisation.

Le propos de cet essai est de montrer essentiellement que dans l'économie moderne le mode institutionnel de type unitaire n'est plus à même de répondre aux défis de notre temps et que la problématique exposée ci-dessus est le syndrome de cette inadéquation.

La meilleure réponse à cette dernière nous paraît être *le modèle fédéral, modèle qui semble devenir la référence de tous les grands pays modernes*. Le Royaume-Uni, l'autre grand Etat unitaire européen, une fois encore, semble prendre la tête de la réforme institutionnelle. Après avoir été le premier à embrasser le nouveau paradigme économique largement influencé par la théorie de l'offre (*supply-side economics*), notre voisin d'Outre-Manche s'engage, trop lentement peut-être au gré de certains, vers une nouvelle architecture constitutionnelle et institutionnelle qui devrait logiquement aboutir à un régime fédéral. C'est d'ailleurs ce qu'a préconisé dernièrement le constitutionnaliste John Barnes du *Center for Policy Studies* (1) dans un article très remarqué en Grande-Bretagne.

II - Méthodologie

Après avoir fait un rapide état des lieux de la régionalisation à la française et tenté de démontrer le futur logique du système actuel en l'absence de toute intervention sur ce même système, nous essaierons de montrer, à la lumière des enjeux posés par la problématique, le bien-fondé de la solution fédérale, à la fois chance et nécessité pour la France. Notre démonstration sera fondée en premier lieu sur une explication de nos valeurs liées à notre conception de la république et de la démocratie, mais aussi sur les apports «objectifs» des sciences économiques et de gestion, au sens large du terme, ainsi que des sciences politiques.

Il convient de réaffirmer également que ces valeurs ont été nourries aussi bien par la philosophie politique des *Federalist Papers* et de

(1) Keswick Tessa. «Britain should go federal». *Wall Street Journal Europe*, 02/04/98.

Montesquieu que par les sciences économiques en général. Bien que nous souscrivions à l'idée qu'il existe des *vérités premières*, des *a priori*, nous pensons comme Hume que ces vérités, donc ces valeurs, ne sont pas nées *ex-nihilo*, mais sont le résultat d'expériences filtrées par la conscience. Comme Publius (2), nous sommes et demeurons des pragmatistes idéalistes.

Après la présentation de ces valeurs, nous passerons en revue quatre scénarios pour pallier la faiblesse du modèle régional actuel en nous appuyant sur les théories et concepts issus des sciences de l'organisation et de l'économie moderne : la théorie de la contingence et l'hypothèse de la consonance dans la littérature et l'*Organization Design* (architecture/structure organisationnelle) ; la théorie des «gouvernements compétitifs» du professeur canadien Albert Breton (3) ; les concepts d'*utility preferences* (préférence d'utilité), de biens publics, de mobilité de ressources, de subsidiarité fiscale et de fédéralisme fiscal, d'effets de débordements/externalités, décentralisation versus dévolution, coûts de transaction, etc.

III - Retour à la Problématique. Le régime régional français

La meilleure description du système actuel en a été donnée par Jean Picq (4) : «La région : une réforme voulue par un girondin, mais élaborée, votée et mise en application par des jacobins !». Le législateur, fidèle à sa conception unitaire et jacobine de l'Etat, a pensé «aérer» la structure pyramidale afin de la rendre plus performante, en réaction à la fois à un encombrement de plus en plus grand des systèmes d'information de la structure hiérarchique et d'une demande de plus en plus forte de participation «politique» des régions à la gestion de la vie locale. En conséquence, et en résumé, l'Etat accorda un transfert de compétences en matière de formation professionnelle, de construction de lycées et d'aménagement du territoire à ces nouvelles régions. En termes de théorie des organisations, l'Etat, ayant vu que ni les procédures/règlements ni le leadership ne pouvaient efficacement faire face aux données internes (déjà le chômage, déjà une demande forte de participation des pouvoirs locaux à la gestion de leurs propres affaires,

déjà l'excès de bureaucratiation et en corollaire la colère des citoyens !) et externes (l'Europe et ses régions), a choisi la *décentralisation* comme la meilleure réponse appropriée aux problèmes de l'heure.

Bien sûr, ce choix ne fut pas innocent, car la décentralisation ne remet pas en cause la structure d'autorité ultime qui réside toujours en haut de la pyramide, selon le schéma de la théorie classique des organisations élaboré par la «Sainte Trinité» du Management, à savoir Taylor, Weber et Fayol. Selon la taxonomie des comportements stratégiques de Russ Ackoff (5), il est clair que le législateur a adopté le mode inactif-réactif consistant à donner d'une main ce qu'on continue à contrôler de l'autre, plutôt que le mode pro-actif ou interactif. Si le gouvernement avait voulu être pro-actif, c'est-à-dire préparer les régions aux défis du marché unique et de l'Union Européenne, il aurait transféré aux régions non seulement des «parts» de souveraineté dans les domaines non régaliens, mais les aurait aussi dotées d'un vrai pouvoir fiscal. Or, ce n'est pas du tout le cas.

Une telle réforme d'inspiration fédéraliste ne pouvait que heurter les sensibilités jacobines de la grande majorité des hommes politiques français et remettre en cause à la fois leur pouvoir et surtout celui de la haute fonction publique. Ce nouveau paradigme était, et est probablement toujours, impensable pour une classe politique qui continue d'estimer, selon l'expression de Jean-Marc Ohnet (6), que «l'égalité implique l'uniformité».

(2) Publius était le nom de plume collectif de Madison, Jay et Hamilton, auteurs des «Federalist Papers».

(3) Breton Albert. «Competitive Governments». Cambridge University Press, UK, 1996. Ouvrage très dense et de lecture difficile qui est cependant une référence dans le domaine du fédéralisme vu à travers le prisme des concurrences entre les différents niveaux de gouvernement.

(4) Phrase citée par Jean Picq lors d'une conversation avec l'auteur.

(5) Ackoff Russel L. «Redesigning the future». Wiley & Sons, 1974.

(6) Ohnet Jean-Marc. «Histoire de la décentralisation française». LGF 1996. Cet ouvrage est le point de passage obligé pour qui veut comprendre le système français de décentralisation.

Fidèle à la tradition classique de l'organisation ou de l'administration (Fayol, Taylor), l'Etat pouvait à la limite accepter le concept de «gestion par exception», mais certainement pas davantage. Contrairement à la théorie moderne de l'organisation (Chandler, Lawrence & Lorsch, Woodward (7), Jay Galbraith (8),...), l'Etat a continué de privilégier le modèle classique et n'a pas su ou voulu adopter la logique de la multi-divisionnalisation (9), modèle prédominant aujourd'hui dans toutes les grandes entreprises. Dans ces firmes, chaque division est une entreprise quasi autonome de l'office central de direction et offre ses propres produits fabriqués dans ses propres unités de production. Le rôle de la direction générale se borne essentiellement à exercer les fonctions de planification stratégique pour l'ensemble du groupe, à contrôler les performances de chaque division, à gérer le système d'incitations/récompenses (*incentives*) et enfin à orienter les *cash-flows* vers les activités à plus fort rendement.

Ce type d'arrangement structurel ressemble fort dans le domaine politique au système fédéral. La France n'a pas choisi ce schéma et c'est pourquoi on est autorisé à dire que son choix régional se rattache en réalité à un système bureaucratique uniforme de type mixte (structure fonctionnelle). Une certaine diversification ou transfert de compétence a bien eu lieu, mais le pourcentage de compétences transférées est trop faible pour pouvoir ranger la décentralisation à la française sous le vocable de véritable régionalisation ou de régionalisme (ce qui serait l'analogue politique de la multi-divisionnalisation). L'Etat est encore omnipotent et omniprésent puisque la fiscalité et l'aménagement du territoire restent, en dernière analyse, sous la tutelle effective et efficace de l'autorité centrale.

Poursuivant notre comparaison avec la structuration des firmes et la capacité de ces dernières à s'affirmer en tant qu'unités quasi-indépendantes de production et de services, l'analogue dans le domaine de l'organisation politique consisterait à donner aux régions la liberté la plus large possible en tant que systèmes quasi-indépendants de production de «biens publics» (10).

Cette nouvelle architecture institutionnelle, fondée sur la reconnaissance que l'offre de

biens publics, comme pour les firmes productrices de biens privés sur le marché, est tributaire de l'environnement dans lequel opèrent les instances régionales. Plus précisément et en accord avec la théorie de la situation (*contingence*) en management, les régions devraient pouvoir façonner ou moduler leur offre de biens publics en fonction du prix que leurs habitants acceptent de payer.

Enfin, par le biais d'une fiscalité régionale indépendante et couvrant toutes les sortes de revenus fiscalisables, bien évidemment déductibles de l'assiette des impôts nationaux, les pouvoirs régionaux seraient à même de façonner leur politique économique selon leur propre situation. Il est clair que les réformes de 1982 et celles qui leur ont succédé n'ont pas mis les régions en position de devenir pleinement souveraines dans la gestion de leur territoire, dans tous les domaines touchant aux biens et services publics. Le système est toujours régi selon la théorie classique de l'administration/organisation. Le jacobinisme a accordé quelques libertés aux régions, mais il s'agit d'un «régime de liberté surveillée».

En résumé, le système actuel, sans changement fondamental, est destiné à demeurer en grande partie inefficace face aux enjeux externes et internes de l'époque actuelle. Enjeux externes, car les régions devraient posséder la masse critique économique, politique et financière pour tirer leur épingle du jeu dans la compétition inter-régionale à l'échelle de l'Union Européenne et au-delà. Enjeux internes, avec la nécessité de redonner ses lettres de noblesse à la politique, de permettre aux régions d'être des laboratoires indépendants d'expérimentation

(7) Ces théories modernes sont très bien décrites par Richard Steers dans «Organizational Effectiveness : a behavioral view». Goodyear Publishing Co, 1977.

(8) Galbraith Jay. «Organization design, an information-processing view». INTERFACES 4 (3), 1974.

(9) Williamson Oliver E. «Markets & Hierarchies, analysis and anti-trust implications». New York : The Free Press, 1975 ; La multi-divisionnalisation ou départementalisation par produit fut créée par Alfred P. Sloan et Donaldson Brown chez General Motors en 1923.

(10) Biens Publics (Public Goods). Selon la définition du Penguin Dictionary of Economics, 5e édition, 1992, il s'agit de... «biens dont la consommation a été décidée par la société dans son ensemble... (Ils) ont trois caractéristiques... une consommation non-rivalitaire (la consommation de l'un ne peut priver autrui de cette même consommation)... non-exclusive (personne ne peut-être exclue de cette consommation)... non-opposable (on ne peut refuser son coût, l'impôt).

dans tous les domaines non régaliens, en fonction des «faits» régionaux et non en fonction de schémas «idéologiques» de type universaliste et technocratique divorcés des réalités régionales.

Cette constatation ne devrait pas cependant être interprétée comme une répudiation de la nécessité du rôle de l'Etat central en tant qu'agent intégrateur de la vie française dans toutes ses composantes régaliennes et non régaliennes, par le biais d'une fiscalité nationale et de transferts de ressources, afin de favoriser de grands projets d'intégration économique ou sociale (par ex. les fonds structurels,...). Il s'agit de limiter ce rôle pour empêcher que se poursuivent tous ces comportements «trop français» d'aléa moral ou de recherche perpétuelle d'une rente de situation ou encore de «free-loading» (parasitage) (11) !

Le régionalisme, tel que l'a voulu le législateur, ne peut qu'accentuer les dysfonctionnements de l'organisation socio-économique car il n'introduit pas la concurrence inter-régionale, seule garantie d'une société à la fois «entrepreneuriale» et véritablement équitable.

IV - Nos valeurs

Nos valeurs sont essentiellement républicaines, telles qu'elles ont été développées par les trois auteurs (Publius) des *Federalist Papers* et en particulier par James Madison. Qu'est-ce qu'une *république* ? C'est un régime dont le principal objet est *de faire obstacle à la tyrannie* : tyrannie du haut, le prince ou l'oligarchie aristocratique (aujourd'hui la technocratie d'Etat), ou tyrannie du bas avec la démocratie de type rousseauiste, qui mène à la démagogie populiste livrée aux déchaînements des passions, souvent les plus viles et les plus violentes (Le Fédéraliste X, Madison) (12).

Les exemples de ce siècle ne manquent pas pour prouver les prédictions de James Madison ! Suivant en cela Montesquieu et Locke, Madison préconisait une séparation des trois pouvoirs de gouvernement, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Mais cette séparation n'était pas suffisante. Poussée en cela par les anti-fédéralistes ou plutôt les anti-centralisateurs, comme Jefferson, la Constitution améri-

caine a conservé le régime des «pouvoirs partagés» entre le national et les Etats, ajoutant que tout ce qui n'est pas attribué au gouvernement fédéral, le résiduel, appartenait aux Etats ou au peuple (10^e amendement).

Le fédéralisme est donc une séparation des pouvoirs à l'intérieur du centre de gouvernement mais aussi entre ce centre et la périphérie. C'est le concept américain des *checks and balances*. Un tel système est le meilleur rempart contre la tyrannie. Comme l'a dit si bien Lord Acton «le pouvoir corrompt, le pouvoir absolu corrompt absolument». On peut aussi avancer, toujours en suivant la logique de Madison, que le fédéralisme est mieux armé pour préserver la république d'une autre forme de tyrannie qui survient lorsque des factions, des groupes d'intérêts, des corporatismes ont le pouvoir de bloquer la vie de la nation par le fait même de la bureaucratization, laquelle est elle-même intimement liée à l'omnipotence de l'Etat unitaire jacobin. Toute secousse prend une ampleur systémique alors que, dans un système fédéral où cohabitent des pouvoirs bien délimités en matière de biens et de services publics, s'opère une régionalisation des risques avec la possibilité de «contenir» les crises.

Il va sans dire que le jacobinisme est aux antipodes de notre conception de la république, même si la France demeure une démocratie de type libéral. Dans sa conception institutionnelle, elle ne l'est pas vraiment car les contre-pouvoirs régionaux sont toujours sous la tutelle de l'Etat central ! Seule une reconnaissance constitutionnelle de leurs pouvoirs assurerait à la France un véritable régime républicain de type institutionnellement libéral. Cette constitutionnalisation des aires de légitimité est d'ailleurs le critère déterminant de différenciation entre un régime décentralisé et un régime fédéral. Cela est assu-

(11) Ces trois concepts sont des concepts de base de l'Organization Economics. L'Aléa Moral (MORAL HAZARD) se définit par la présence d'incitations pour les individus à poursuivre des comportements dont ils n'ont pas à supporter les coûts (la personne assurée devient négligente à cause du fait qu'elle a contracté une assurance) ; rente de situation (RENT-SEEKING BEHAVIOR) : comportement tendant à améliorer le bien-être de certains aux dépens d'autrui ; exemple extrême : le racket ; Parasitage (FREE-LOADING ou FREE-RIDING) : attitude qui consiste à refuser de payer sa contribution au coût de quelque chose dans l'espoir qu'un autre en supportera le coût à sa place.

(12) «Le Fédéraliste», *Economica*, 1988.

rément le point de passage obligé entre le paradigme jacobin et le paradigme fédéral.

Ce paradigme est à fois libéral et humaniste car il allie les avantages de la concurrence avec ceux des contre-pouvoirs, seules garanties des libertés individuelles. Le régime fédéral, c'est l'application de la théorie et la loi de la concurrence dans le domaine politique dans la mesure où les citoyens peuvent, selon le modèle de Hirschman (13), soit voter avec leur voix (VOICE), soit voter avec leurs pieds (EXIT), en quittant la région qui ne leur offre plus des biens publics au prix qui leur convient. La fiscalité est le prix de ces biens publics.

Un *caveat* important sur ce point est néanmoins impératif : ce système inter-régional concurrentiel ne peut vraiment fonctionner que si l'Etat central ne se lance pas dans une vaste entreprise de redistribution (transfert) pour égaliser systématiquement les différences régionales. Le propre du fédéralisme fiscal est d'opérer des transferts automatiques des régions riches vers les plus pauvres. Le fédéralisme fiscal automatique reviendrait à recréer un système fédéral centralisé, donc une nouvelle version *soft* du système unitaire.

Le fédéralisme doit être concurrentiel et à faible fiscalité nationale (en Suisse, le fédéral ne peut pas prélever plus de 10 % d'impôts sur le revenu) afin d'entraver toute tentative de comportements à la fois anti-économique et inquiétant du type «aléa moral» ou «free-loading». Aussi, du point de vue politique, une politique fiscale nationale de transferts systématique et sur une grande échelle, c'est-à-dire non-limitée par la Constitution (comme en Suisse ou comme le projet en est envisagé aux USA) violerait-elle, l'idée même de fédéralisme.

En effet, comme l'a bien montré Albert Breton, l'Assemblée Nationale pourrait jouer les citoyens contre leurs régions en faisant de la surenchère. Cela entraînerait comme aux USA une centralisation excessive de l'Etat central qui aurait réussi à s'approprier des domaines d'activités aux dépens des régions. Pouvoirs partagés, mais pouvoirs limités ! La république fédérale n'est pas une démocratie au sens rousseauiste du terme, car la démocratie poussée à l'extrême peut aussi se révéler une tyrannie. C'est ce

risque qu'avaient bien vu les *Founding Fathers* et qui, nonobstant leur mises en garde, a déséquilibré le système fédéral américain (14) depuis le passage du XVI^e amendement (fiscalité fédérale, non limitée, sur les biens et les personnes) et la nationalisation rampante par la Cour Suprême du «*Bill of Rights*», ajouté en 1787 pour garantir les Etats contre les empiètements du fédéral. Elle fit passer ce dernier dans l'orbite du XIV^e amendement, ce qui a eu pour conséquence, contre la pensée de Madison, de transférer la protection des libertés civiles du giron des Etats à celui de l'Etat fédéral. La république, notre vision de la république, est assise sur une stricte définition et sur une délimitation des aires de légitimité pour préserver l'équilibre toujours fragile existant entre le centre et la périphérie.

Qu'advierait-il en France comme en Europe du principe de subsidiarité si un ordre du gouvernement pouvait changer les règles du jeu en cours de partie pour satisfaire le besoin de puissance de telle ou telle faction ? Cela ne veut pas dire, bien sûr, que l'autorité nationale devra rester démunie devant des situations nécessitant une réaction rapide engageant toute la nation, mais son pouvoir devra être cantonné aux seules actions qui menacent la vie et la sécurité de la communauté nationale. On pense bien évidemment aux droits régalien traditionnels, auxquels il faut ajouter l'action parfois nécessaire de l'Etat dans le domaine de la gestion des «effets de débordement» (par exemple, la pollution causée par les pluies acides) à effet national ou international, donc lorsque des traités internationaux ou une lecture centralisatrice du principe de subsidiarité le commanderont.

Pour en revenir à notre vision de la république et à nos valeurs, notre essai appartient à l'école de pensée de Buchanan (15) et Tullock (16) qui

(13) Hirschman A.O. «Exit, Voice and Loyalty». Cambridge, MA. Harvard U. Press, 1970.

(14) Morley Felix. «Freedom and Federalism». The Liberty Fund, Indianapolis. Cet ouvrage est absolument essentiel pour comprendre l'essence du fédéralisme américain vue à travers le prisme de la pensée «libérale classique».

(15) Buchanan James. «The Calculus of Consent». Ann Arbor Paperbacks, 1997. Un essai fondamental pour comprendre les coûts de la démocratie et les remèdes pour sauver les droits de l'individu.

(16) Tullock Gordon. «The New Federalist». The Fraser Institute (Vancouver, Canada), 1994.

pose comme postulat l'individualisme normatif et méthodologique. Le point de départ de toute analyse, comme son point d'arrivée, est la liberté de l'individu, contrairement aux analyses politiques traditionnelles qui se réfèrent toujours à une vision collective. Ainsi que l'a très bien montré Gordon Tullock, ayant fait sienne la théorie de Hirschman, le régime fédéral est le régime qui maximise la liberté de l'individu par le biais du jeu des pouvoirs et des contre-pouvoirs entre les différents niveaux de gouvernement. C'est cette tension ou concurrence permanente entre ces pouvoirs pour séduire le citoyen qui lui assure en fin de compte un plus grand contrôle sur sa propre destinée. Lui-même pourra jouer de cette concurrence entre les différents pouvoirs dans la zone des «pouvoirs partagés» pour maximiser sa propre courbe de préférences.

Cela dit, étant donné qu'aucun pouvoir n'est absolu et qu'aucun pouvoir ne peut disposer constitutionnellement d'une omnipotence financière, l'entreprise de séduction de l'autorité nationale ou régionale aura ses limites. L'architecture institutionnelle et constitutionnelle est la garantie de la préservation du jeu entre tous les acteurs dans des limites qui mettent hors-la-loi toute tentative hégémonique ou tyrannique. Comme il est fort coûteux d'obtenir l'assentiment de chaque citoyen sur chaque initiative susceptible de lui causer une perte de liberté, c'est-à-dire d'entraîner un résultat inférieur à l'optimalité de Pareto, la meilleure approximation d'un consensus total est l'introduction du vote à la majorité des deux tiers sur toutes les questions qui peuvent entraîner des pertes significatives d'utilités pour les citoyens concernés.

De plus, cela rendrait beaucoup plus ardu le jeu politicien du «log-rolling» (17) (marchandage des votes à l'Assemblée) lequel représente une forme de dévoiement du contrat entre le politique et le citoyen qui lui a apporté sa voix. De tout cela il faut conclure que le fédéralisme lui-même n'est pas une panacée absolue à la tentation hégémonique d'une faction toute puissante à un moment donné de la vie politique et qu'il convient donc d'y adjoindre une réforme constitutionnelle de la mécanique du vote parlementaire. Vues sous cet angle, les réformes pro-

posées en France depuis plusieurs années sur le fameux cumul des mandats montrent leurs limites. Dans une république unitaire, pyramidale, et technocratique, l'homme politique se doit d'être à la confluence de tous les réseaux de financement (national, régional, départemental, communal) pour pouvoir espérer au mieux avoir une action constructive, ou au moins simplement être entendu, à défaut d'être écouté !

En revanche, dans un système fédéral, s'il ne disparaît pas totalement, du moins cet état de choses est-il fortement atténué. Les exécutifs régionaux ne sont pas sans munitions, car ils sont quasi souverains en matière de biens publics non régaliens et, selon le modèle suisse, appliquent certaines des décisions fédérales non sous la contrainte, mais par «*comitas gentium*».

En résumé, le fédéralisme est le système qui est le mieux à même de réaliser l'objectif de la participation cher au Général de Gaulle, lequel fut le premier à pressentir que l'Etat jacobin avait fait son temps et que l'heure d'une forte collégialité en matière de développement économique était arrivée (création des C.O.D.E.R. au début des années 60). Cela dit, le plan de De Gaulle restait d'essence jacobine puisqu'il maintenait et renforçait le rôle du préfet, autorité inconnue dans les systèmes fédéraux. Il est difficile de deviner les arrière-pensées du fondateur de la V^e République, mais, le gaullisme étant un pragmatisme au bon sens du terme, il n'est pas impossible que le Général, conscient de la nouvelle donne européenne et internationale, eût voulu muscler les régions au nom de... l'intérêt national.

*Le fédéralisme est un humanisme car il fait de la protection des libertés de l'homme la finalité de tout système politique. C'est également l'objectif du libéralisme. Cependant, il existe un réalisme, voire un certain pessimisme, dans la philosophie fédéraliste telle qu'elle fut énoncée par les *Founding Fathers*. Les raisons en sont évidentes puisqu'ils trouvèrent leurs inspirations philosophiques et politiques chez les Anciens ainsi que chez Hobbes, Hume, Locke et Montesquieu. L'idée de séparation des pouvoirs est en soi une affirmation que le pouvoir est dan-*

(17) Buchanan, op. cit.

gereux. Comme il est cependant nécessaire, il convient de le fragmenter de la façon la plus rationnelle possible pour bénéficier des effets positifs de l'exercice du pouvoir tout en minimisant ses effets pervers ou menaçants pour les libertés civiles.

Divisions horizontale et verticale, poids et contrepoids sont autant de garanties contre les velléités tyranniques d'un seul, de quelques-uns ou de la populace. Il est fort intéressant de noter à cet égard qu'il semble exister une contradiction entre la philosophie de l'homme des *Founding Fathers* et celle des Pères Fondateurs du Management ou de l'organisation moderne (Fayol, Taylor, Weber), quant au type d'organisation développée, pour mettre en œuvre cette philosophie. Les fondateurs américains choisirent, non seulement par réalisme (les colonies s'y seraient certainement opposées par les armes) mais aussi par conviction politique et philosophique, une structure décentralisée à pouvoirs séparés ou partagés, alors que dans l'entreprise, les fondateurs du management moderne optèrent pour la structure pyramidale et centralisée. Pourtant, dans les deux cas, il apparaît que c'est la théorie X (18) de l'homme qui sous-tendait les choix structurels. Comment peut-on expliquer cette contradiction ? Là encore, la théorie contingente de l'organisation peut nous éclairer en introduisant, comme Montesquieu puis Madison, encore et toujours précurseur, le concept de «taille» (19).

Plus la taille est petite, plus il est facile d'exercer un contrôle direct sur l'accomplissement des tâches. Le terme contrôle doit s'entendre ici non seulement dans son acception anglicisée de commandement, mais aussi de processus d'évaluation, en fonction des objectifs, des activités pour les atteindre. Dans le cas d'un écart entre ce qui avait été planifié et ce qui a été réalisé, deux options s'ouvrent au décideur : soit on augmente la performance, soit on révisé les buts à la baisse. Dans une petite unité comme dans une petite république, le contrôle est aisé. Dans les grandes unités comme dans les grandes républiques, il en va tout autrement. Seule la décentralisation ou plutôt la multi-divisionnalisation peut assurément permettre la meilleure gestion des surcharges d'information (*information overload*) et donc de s'adapter aux

changements rapides de l'environnement externe et interne de l'entreprise. Bien sûr, comme l'a si magistralement démontré le professeur Jay Galbraith (20), il existe deux stratégies «centralisatrices», soit un système informatique vertical d'information, soit le recours à des commissions *ad hoc* - une analyse bénéfique/coût ainsi que la culture de l'entreprise devant être prises en compte dans tous les cas de figure. Cependant, ce sont les unités autonomes (*self-contained tasks*), structure-type de la stratégie «décentralisatrice», qui obtiennent les meilleurs résultats.

Il en va de même pour l'organisation de l'Etat car il est soumis aux mêmes «opportunités et menaces» de l'environnement technologique, économique, culturel et social. Comme l'entreprise, l'Etat pourvoyeur de biens publics ne peut se mettre longtemps en congé des réalités de son environnement. *Le fédéralisme est l'analogue politique de la multi-divisionnalisation*. Comme cette dernière il est probablement inévitable pour les grandes unités. D'aucuns pourront faire remarquer que la France est trop petite pour un régime fédéral ! Leur argument nous paraît suspect car il est l'expression dans la plupart des cas de ce que Robert Michaels appelait «la loi d'airain de l'oligarchie» - il serait peut-être plus juste de parler aujourd'hui de loi d'airain de l'énarchie. Le système jacobin unitaire est allergique aux changements qui remettent en question sa légitimité et devient, comme dans tout système appuyé sur une vaste bureaucratie, l'otage de cette dernière, même si des politiques courageux veulent faire évoluer le système.

Dans les régimes fédéraux, ces dysfonctionnements existent aussi mais la structure même du fédéralisme permet les adaptations nécessaires sans causer des risques systémiques. Il est

(18) McGregor Douglas. «The Human Side of Enterprise». McGraw-Hill, 1960. Dans ce livre, l'auteur compare et oppose les deux philosophies du management et de l'organisation. La théorie X, c'est la philosophie classique et traditionnelle de Fayol, Weber, Taylor. C'est une vision pessimiste : l'homme, étant paresseux, veule, menteur, incapable de penser par lui-même,.... doit être encadré et surveillé pour assurer la bonne marche de l'organisation. En termes de structure, cela donne la structure pyramidale et bureaucratique. Cette vision du monde nous fait penser au fameux combat pour la «Vertu» de Robespierre. Nos constituants avaient au fond un grand mépris des hommes pour préconiser ce qui est devenu la structure jacobine du pouvoir ! La théorie Y est une vision optimiste de l'homme, donc en faveur d'une structure plus organique de la firme.

(19) Steers. op. cit.

(20) Galbraith. op. cit.

à la fois effectif (il pose mieux les vraies questions), efficient, moins cher (car son coût bureaucratique est plus faible). Comme l'a si bien dit Peter Drucker : «il vaut mieux mal réaliser les bons objectifs que de bien réaliser les mauvais». Le problème de l'Etat unitaire jacobin, c'est qu'en voulant s'occuper bien de tout, il s'occupe mal de tout. De son côté, Merton (21) a fort justement démontré qu'avec leurs solutions universellement applicables à toutes les situations, les bureaucraties en arrivent rapidement à perdre contact avec la réalité et s'acharnent à adapter les situations aux règles plutôt que l'inverse.

Ainsi, la règle tend-elle à prendre une valeur positive et à devenir, en fait, une fin en soi. De simple moyen, la règle est devenue la finalité ou le but ! Plus la centralisation est grande et plus tentaculaire est la bureaucratie, plus ces dysfonctionnements deviennent systémiques et plus l'Etat s'en trouve affaibli. Dès l'apparition d'une crise interne ou externe, la survie même du régime peut se voir mise en question ! Ce régime est inefficace, inefficient et donc inéquitable. Ses économies d'échelle sont annulées par les coûts résultants de la centralisation bureaucratique. La problématique est toujours là pour nous le rappeler : la logique future du présent système est un affaiblissement inéluctable de l'idée même de république.

V - La Problématique revisitée : scénarios pour le changement

Le lecteur aura bien évidemment compris que nos valeurs nous portent naturellement vers un scénario fédéral pour moderniser la démocratie française. Il convient cependant de présenter ici d'autres scénarios, issus d'un autre système de valeurs, ainsi qu'un scénario composite qui essaiera de réconcilier les deux philosophies face à l'organisation institutionnelle de la République française. Les deux premiers ont une parenté évidente puisqu'ils s'inscrivent tous deux dans la tradition jacobine.

Le premier se confond avec le système institutionnel actuel comportant des régions «en liberté surveillée» et dont les compétences, pour réelles qu'elles soient, n'en demeurent pas moins largement «cosmétiques» au regard de

l'option fédérale ou même d'un type provincialisme à l'espagnole (Catalogne). Pour les tenants de ce scénario, la crise économique et sa croissance anémique sont les premiers responsables des difficultés temporaires de ce modèle et il suffirait que la croissance revienne pour que le système régional mis en place en 1982 retrouve un second souffle. Certes quelques améliorations, notamment dans le domaine fiscal et dans le système électoral, devront être adoptées mais ce qui ne remettra pas en cause les fondements du présent système. La régionalisation «jacobine» reste le meilleur modèle possible dans une république centrée sur la toute-puissance de l'Etat central et de sa technostructure.

Le second scénario, que nous appellerons, faute de mieux, le jacobinisme «réformé», tente de donner plus de pouvoirs aux régions, notamment dans le domaine de leurs ressources financières propres. Ce modèle est peu ou prou celui avancé par les experts de la DATAR (22) depuis quelques années. Il est et demeure d'inspiration jacobine car il est le produit du système de valeurs dominant chez les hauts fonctionnaires issus des grands corps de l'Etat. Les traits saillants de ce «régionalisme avancé» sont les suivants : il y a trop de communes et donc un nouveau découpage par le biais d'un regroupement de communes au sein de «pays» (300 à 500) est nécessaire ; le découpage actuel des régions est absurde car il ne permet pas aux régions d'atteindre la masse critique nécessaire pour mettre en place des politiques économiques, et donc sociales, efficaces, et la fiscalité locale est donc entièrement à revoir.

La dotation globale de fonctionnement serait maintenue, les changements de fiscalité devraient s'inspirer de trois principes suivants : un seul impôt par collectivité, évolutif en fonction des desiderata de ces mêmes collectivités, simple enfin.

A la région, un impôt sur l'énergie ; au département, un impôt sur le revenu ; au pays, un impôt sur les sociétés. Outre ces nouvelles com-

(21) Voir les analyses de Robert Merton dans Herbert Simon, «Administrative Behavior». New-York : MacMillan, 1957.

(22) Ce scénario est basé sur une interview avec un ex-responsable de cet organisme. Toute erreur ou omission est due à la nature même d'une interview. En conséquence, ce scénario doit être pris avec une certaine réserve.

pétences fiscales, ces trois niveaux de gouvernance en exerceraient d'autres, bien définies : aux régions le développement économique général (infrastructure, transport, formation,...), aux départements toutes les activités de solidarité (RMI, santé,...), aux pays et aux communes les services de proximité (routes,...).

Dans le domaine politique, le non-cumul des mandats serait la règle au niveau local. Cependant un élu pourrait exercer à la fois un mandat national et un mandat local. L'exécutif régional pourrait être élu au scrutin uninominal à un tour afin que de vraies majorités puissent se dégager, et les régions devraient jouir de règles de fonctionnement stables et solides.

Ce plan, louable à bien des égards dans son souci de rationalisation des règles de fonctionnement et de la répartition des compétences et des ressources entre les différents niveaux de gouvernement local, pêche par méconnaissance des principes essentiels de l'économie et du management. En particulier, par un excès de «différenciation statutaire» des tâches et ressources, il rend extrêmement précaire, voire impossible, l'équilibre entre intégration et différenciation. C'est la politique du «salami» dont le résultat évident sera de renforcer encore plus le pouvoir des préfets - et donc de l'Etat - afin de gérer les conflits inhérents à ce système et d'assurer l'intégration nécessaire à la bonne marche des affaires régionales. A titre d'exemple, prenons le cas des départements. Si ces derniers prélèvent l'impôt sur le revenu, il est fort à parier qu'une concurrence sauvage aura lieu entre les départements non seulement à l'intérieur d'une même région, mais aussi entre tous les départements de France. Cela aura pour effet direct de les lancer dans des opérations de transfert et, plus grave encore, de diminuer l'importance du fait régional en tant que centre autonome de pourvoyeur de tous les biens publics non régaliens (santé, transport, sécurité, éducation, culture,...), puisque leurs leviers fiscaux seront limités à un seul impôt. Qu'en sera-t-il alors de la masse critique régionale préconisée par les auteurs de ce plan ? Le fédéralisme comme la multi-divisionnalisation ne cherche pas à annihiler les principes d'unité de commandement et d'unité de direction, deux principes fondamentaux du modèle d'adminis-

tration classique (Fayol), mais de leur rendre leur efficacité en tenant compte de la taille de l'entreprise et de l'environnement dans lequel elle opère. Le but est de créer des unités de production et de services «gérables» c'est-à-dire à échelle humaine, en délimitant les aires de compétence selon le critère de l'essentiel et de l'accessoire. Le premier - *The Ends* - c'est-à-dire les finalités de l'entreprise ou de l'Etat, est un système intégrateur, garant de l'unité de l'ensemble des sous-systèmes qui le composent : c'est le domaine de la planification stratégique ou de l'élaboration des «Politiques» avec un P majuscule. Le second critère, celui de l'accessoire - *The Goals* - ou les buts, est le domaine de la stratégie tactique et opérationnelle.

Toute la question est alors de savoir quel degré d'autonomie donner aux sous-systèmes par rapport au système central. En d'autres termes, peuvent-ils poursuivre des buts indépendants du centre ou ces buts sont-ils soumis à son aval ? Dans une entreprise, on peut parfaitement envisager que le centre, par exemple, la *holding company*, ne s'intéresse qu'aux résultats financiers et donc laisse la plus grande liberté possible aux entrepreneurs, ou plutôt «intrapreneurs» quant à leurs choix de produits/services. Dans un système fédéral à faible engagement du centre dans les domaines non régaliens, sauf cas d'urgence, l'analogue de la *bottom-line* (le profit en bas de page) pourrait être le taux de croissance régional et sa contribution en pourcentage au P.I.B. national. Si ce dernier n'était pas satisfaisant, la holding pourrait vendre cette unité non performante ou l'abandonner à son propre sort, une éventualité qui n'est pas inconnue en politique (la décolonisation, la vente de la Louisiane ; demain peut-être, la Nouvelle-Calédonie ou d'autres territoires lointains), mais pratiquement nulle en ce qui concerne le territoire métropolitain. Aussi, pourrait-elle temporairement l'aider à retrouver sa rentabilité en arguant du fait que les actionnaires de la *holding* ne sont pas disposés à faire une croix sur leurs investissements. Cette dernière possibilité nous ramène à la firme en M, laquelle s'investit pleinement dans le propre jeu des entreprises par le rôle prépondérant qu'elle joue dans l'élaboration de la politique stratégique de l'ensemble, ses activités de contrôle et sa volonté de répartir les *cash-flows* non laissés au sein des entre-

prises autonomes selon sa propre stratégie et ses critères de rentabilité. Cela dit, les firmes du groupe sont libres d'agir de façon entrepreneuriale dans tous les domaines qui ne sont pas du ressort de l'office central : les produits et services offerts ; leur gamme de prix ; le recrutement,...

Fort de ce modèle, on pourrait envisager le *scénario-composite* (23) d'un régionalisme à la française, à mi-chemin entre le fédéralisme et le système actuel, fondé sur le système d'une multi-divisionnalisation de type centralisateur. En d'autres termes, avec des régions demeurant les principaux pourvoyeurs, de tous les biens publics non régaliens, l'Etat continuerait à jouer son rôle, mais *a posteriori*, de régulateur et de coordinateur pour remplir son rôle d'intégrateur et de garant de l'unité nationale. Ce système aurait toutes les caractéristiques du fédéralisme centralisé que l'on connaît aux USA depuis plus d'un demi-siècle, tout en conservant les préfets et la puissance, toutefois réduite, de l'Etat sur l'ensemble territorial français. Ce qui différencierait ce nouveau régionalisme du fédéralisme serait bien évidemment le sort constitutionnel donné à ces transferts de souveraineté, cette dévolution de compétences du centre vers la périphérie. Si cette dévolution était inscrite dans la Constitution, donc irréversible sauf changement de cette dernière, la France se trouverait avoir adopté le paradigme fédéral : la présence de l'Etat ne serait plus nécessaire au travers du préfet, mais seulement au travers des représentants locaux des entités fédérales.

De plus, corollairement au principe de constitutionnalisation, il conviendrait que les régions puissent avoir leur propre constitution, leur propre cour constitutionnelle régionale, ainsi que le pouvoir de légiférer. Sans ces attributs constitutionnels et législatifs, il ne saurait être question d'un fédéralisme digne de ce nom.

Un très grand nombre d'hommes politiques qui sont récalcitrants devant l'adoption d'un paradigme étranger à la tradition française, même si ce dernier leur procurait un vrai régime de liberté - et pas seulement de liberté surveillée-, devraient (24) pouvoir adhérer à ce scénario composite qui octroie aux régions, sans le recours à un amendement constitutionnel et sous surveillance, la compétence pour tous les

biens publics non régaliens destinés à leur territoire, ainsi que la capacité financière afférente à un tel transfert (c'est-à-dire une fiscalité directe sur les biens et les personnes déductible des impôts nationaux). Il faut croire que des siècles de dépendance ont laissé des traces psychologiques graves pour que la rupture totale avec le Père - l'Etat - soit impensable ! Nous entrons là dans le domaine de la névrose et cet essai n'a pas pour objet premier d'analyser ce phénomène, sinon pour remarquer qu'en France, plus qu'ailleurs, la contradiction entre haine et amour, indépendance et dépendance vis-à-vis de l'Etat est la plus saillante et la plus forte. Il suffit de citer à cet égard le titre de l'excellent ouvrage de Jean Picq «Il faut aimer l'Etat» (25) pour saisir immédiatement une des racines du mal français et les profondeurs de celles-ci. Un tel commandement que l'on pourrait ajouter à ceux du Décalogue est tout simplement impensable, absurde et malsain pour les Anglo-Saxons et les tenants d'une république madisonienne.

Nous pensons donc que le scénario mixte ou composite devrait plaire aux Français, toujours adeptes de la troisième voie, de l'*exception française*, cette solution essentiellement bâtarde qui répond à ce goût pervers, pour le ni-ni, la cohabitation, le plan en deux parties avec une conclusion qui n'en est pas une, l'individualisme dans l'assistanat,... Il serait injuste cependant de dire *a priori* que ce scénario composite sera un nouvel échec. Rien n'est moins sûr ! Peut-être est-il le passage obligé, un état transitoire, vers le paradigme fédéral, seul garant, parce que constitutionnel, d'un équilibre des pouvoirs entre le centre et la périphérie. En attendant, l'introduction du scénario composite accompagné d'une réforme électorale régionale

(23) L'idée du scénario composite est au cœur même du modèle d'Hasan Ozbekhan, puisque de l'ensemble des scénarios «idéaux», il convient de dégager un scénario qui tâche de réconcilier les différents scénarios entre eux en tenant compte de la réalité des valeurs et des contraintes de l'environnement interne et externe de l'organisation. Ce scénario composite constitue la fin de la phase normative de la planification stratégique.

(24) Force démocrate propose d'inclure dans la Constitution un droit à l'expérimentation. L'Etat choisirait 2 ou 3 départements pour tester la gestion de politiques sociales ou d'emploi par les pouvoirs locaux. Encore, une demi-mesure à la Française (le syndrome du «à moitié enceinte»). Ce type de propositions est tout à fait dans la ligne du «Jacobinisme réformé». Le plan Barnier pour moins de régions (quinze) et des super-départements (une cinquantaine) en est une autre variante. Les objectifs sont louables (avoir des tailles de région à l'échelle européenne), mais le lien reste «jacobin».

(25) Picq Jean. *Il faut aimer l'Etat*. Flammarion, 1995.

par l'élection du président de région au suffrage universel direct sur un programme précis, et l'adoption du scrutin uninominal devraient aider grandement les régions à prendre enfin leur vraie place en France et en Europe.

Conclusion

Nous avons essayé dans cet essai de montrer la nécessité d'une refonte du système régional français dans le sens d'une fédéralisation de la République Française afin de faire face à la problématique actuelle. Nous pensons que cette évolution est non seulement une nécessité face aux enjeux de l'Europe nouvelle et de la globalisation, mais aussi une chance pour la France de devenir une république moderne, c'est-à-dire, une république fondée sur la confiance et non sur la méfiance vis-à-vis des citoyens et des corps intermédiaires, seuls garants au bout du compte de la pérennité de la vie démocratique.

Le régionalisme «affirmé» du scénario composite, mais encore davantage le vrai fédéralisme, sont deux variantes du libéralisme politique. Ce dernier est un optimisme (théorie Y). Contrairement à ce que pensent beaucoup de Français, «c'est l'absence de *laisser-faire* qui a engendré le *laisser-aller*. Enfin, d'aucuns diront que l'analogie entre la théorie de l'organisation de l'Etat et la théorie des organisations est inopérante car la dimension de marché n'existe pas pour les institutions publiques et que le critère du bon gouvernement n'est pas le profit ou la rentabilité. Cela n'est qu'en partie vrai. Dans le système fédéral comme dans la multi-divisionnalisation, les sous-systèmes restent soumis au contrôle du centre qui est le dépositaire «ultime de la responsabilité et du contrôle».

Dans les deux cas, il est le substitut de l'entrepreneur. Comme ce dernier, il assume les incertitudes inhérentes à la fonction de dépositaire ultime de la responsabilité et du contrôle de la collectivité nationale ou corporative. De plus, les régions comme les divisions peuvent s'engager indépendamment du centre dans la mesure où cette sortie du système peut leur permettre une plus grande efficacité par rapport aux questions relevant des relations entre sous-systèmes ou entre régions. La création d'établissements trans-frontaliers est un bon exemple de ce

type de contrat. Aussi, convient-il de noter que les grandes entreprises comme les régions ont des démarches communes puisque la mesure de l'efficacité n'est plus simplement la rentabilité pure et simple au sens d'une optimisation, mais qu'elles doivent tenir compte du *satisficing* comme l'ont bien montré Herbert Simon et James March (26), non seulement en raison du principe de «rationalité limitée» (27) (*bounded rationality*) mais aussi et surtout en raison du fait qu'elles ont à satisfaire les demandes, souvent contradictoires, des différents *stakeholders* ou parties prenantes (actionnaires, syndicats, gouvernements nationaux et locaux, associations de tous ordres, employés,...). En ce qui concerne la recherche des profits, on peut avancer l'idée que le taux de croissance ou les remises d'impôts pourraient servir d'analogie aux notions de profit et de dividendes. Enfin, la concurrence inter-régionale interne et trans-frontalière peut être assimilée à un marché, un marché pour des biens publics à un prix (taxation) qui puisse satisfaire la courbe de préférence du consommateur citoyen. Le fédéralisme, comme la muti-divisionnalisation n'est pas l'introduction de l'anarchie. *Plutôt, les fédéralistes s'accordent avec Montesquieu pour estimer que seules des petites républiques (ou firmes dans le privé) reliées entre elles par un pacte fédéral de mise en commun de certaines aires de souveraineté parviennent à maximiser l'efficacité de l'ensemble ainsi constitué, de plus petites unités de type unitaire ou fonctionnel se révélant plus aptes à faire face à un environnement de plus en plus complexe et à changement rapide.* Les divisions comme les régions sont des *scaled-down versions*, de la firme en U (des modèles réduits) et non une incitation à la création de fédération de «soviets» comme le préconisait Proudhon. Les critères de différenciation sont multiples : la tradition, la religion, la langue, la culture, le système juridique, les ressources sont des critères «naturels» d'attribution des compétences ou de souveraineté pour la constitution d'ensembles régionaux cohérents.

(26) March James, Simon Herbert. «Organizations». New-York : Wiley & Sons, 1958.

(27) March & Simon. op. cit.

Il convient d'y ajouter aussi les économies d'échelles et autres variables économiques comme la capacité de coordination des différentes activités et la gestion des externalités (28). Bien entendu, cette question d'externalité est au centre de la répartition des pouvoirs d'intervention du centre par le biais de la législation nationale, dans les cas où des arrangements inter-régionaux sont inefficaces et menacent le bon fonctionnement de l'entreprise France dans son ensemble. Tout le problème réside en fin de compte à créer un équilibre «satisfaisant», au sens donné à ce terme par Herbert Simon, à savoir : une solution non optimale mais acceptable par l'ensemble des *stakeholders*, tenant compte à la fois de la nécessité de l'intégration et des exigences de la différenciation. Toutes les firmes modernes sont confrontées à ce problème (29) ; il en va de même pour tous les Etats, à l'exception bien entendu des régimes totalitaires. Notre plaidoyer en faveur du paradigme

fédéral a été en grande partie guidé par cette préoccupation afin d'obtenir une meilleure adéquation des structures aux défis de l'environnement présent.

Jean SCHÉRE

(28) Externalités (effets de débordement). Selon Barnes & Stout in *LAW & ECONOMICS*, West Publishing, 1992 : «Les externalités sont des coûts imposés ou des bénéfices conférés à autrui par suite des activités d'un individu qui n'est pas requis (dans les cas des coûts) ou capable (dans les cas des bénéfices) de les intégrer dans sa prise de décision».

(29) Selon L.B. Mohr (in *Organizational structure*, ASQ 1971, 16, 444-459), l'efficacité organisationnelle est le résultat dans une large mesure de la capacité de la firme à adapter, avec succès, sa structure à son environnement, technologique par exemple. Mohr a appelé cette adéquation («fit» en Anglais) la théorie de la consonance (Consonance Hypothesis). Dans le domaine institutionnel, il est permis de faire l'hypothèse (c'est notre parti-pris) que l'efficacité d'une nation dépend de la capacité de ses structures à «répondre» au moindre coût possible aux changements survenus dans l'environnement. Cette structure s'appelle le fédéralisme décentralisé, c'est-à-dire, basé sur le principe de «subsidiarité». Un article de l'auteur et du professeur Norman de Tufts University sur ce dernier sujet doit paraître prochainement dans *POUVOIRS LOCAUX*.

Le couple franco-allemand : progrès réels et doutes chroniques

par Alfred FRISCH

Les relations franco-allemandes sont psychologiquement hypothéquées par une contradiction entre les jugements et les comportements. D'un côté, il est largement admis que les rapports entre les deux pays sont devenus multiples, étroits et solides, mais d'un autre côté, le moindre accroc et la moindre divergence ou le moindre heurt d'intérêts suscitent immédiatement des craintes et parfois même des méfiances, sans parler de la remontée subite des réminiscences du passé. La situation est beaucoup plus simple avec la Grande Bretagne ou les Etats-Unis. Sur le fond d'une longue amitié, renforcée dans certaines périodes par une communauté de destin, les polémiques réciproques, les controverses et les conceptions divergentes font pour ainsi dire partie du pain quotidien, ne touchant point à l'essentiel, ni au souvenir fortement ancré de l'Entente cordiale, ni à l'Alliance Atlantique. Les campagnes de presse violemment antifrançaises outre-Manche et les attaques ou critiques acerbes des médias américains ne suscitent guère une grande émotion en France. Un méchant article allemand peut, par contre, provoquer des réactions violentes et faire douter des sentiments amicaux du voisin. Il n'est guère différent de l'autre côté du Rhin. La sensibilité y est beaucoup plus vive envers des critiques, des accusations ou des faux pas venant de France qu'envers un mécontentement américain ou certains excès anti-germaniques de la presse anglaise.

Cette particularité des relations franco-allemandes semble avoir deux principales raisons. Il y a tout d'abord le poids du passé. La mémoire des peuples est tenace, et elle nourrit facilement les préjugés. Les Allemands eux-mêmes, pensent souvent ne pas être tout à fait un peuple comme les autres. Dans un trop grand nombre de têtes françaises, la crainte des «vieux démons» germaniques n'a pas encore entièrement disparu. Un seul exemple est caractéristique et éclairant : lorsqu'un responsable français déclare vouloir défendre les intérêts nationaux, on pense généralement dans son pays qu'il fait son devoir. La même affirmation de la part d'un dirigeant allemand fait redouter qu'il se détourne de l'Europe et retombe dans un égoïsme national qui pourrait devenir dangereux. Le comportement positif ou négatif des opinions publiques n'est pas seulement influencé par ce que fait l'un ou l'autre partenaire, mais aussi par l'opinion qu'on se fait de l'autre. Malgré une interdépendance croissante avec des échanges fréquents et de nombreux contacts de toutes sortes jusqu'aux mariages et liens de famille, trop de Français et trop d'Allemands ont gardé une certaine idée de l'autre qui est souvent dépassée par l'évolution des esprits, mais qui continue de fausser le jugement, dès que la normalité des rapports paraît être interrompue provisoirement par une tension inattendue ou par l'incompatibilité supposée des intérêts.

Une dépendance réciproque

La deuxième raison de la grande sensibilité des relations entre les deux pays est la conviction, soit consciente, soit inconsciente, de ne plus pouvoir se passer d'une étroite coopération, basée sur une compréhension réciproque. La pérennité du couple est ressentie comme une donnée essentielle de la politique européenne et internationale. Puisque, pour des raisons historiques, sa remise en cause ne semble néanmoins pas exclue aux observateurs et commentateurs des deux côtés du Rhin, on scrute continuellement la volonté, les hésitations et les éventuels retournements du partenaire. Sans se l'avouer parfois, les responsables français redoutent un isolement de leur pays. L'amitié avec les Etats-Unis est sans doute réelle et durable, mais le climat est souvent chargé de nuages et donc conflictuel. La Grande-Bretagne s'est tenue pendant longtemps à l'écart de la construction européenne. Un certain revirement est encore récent. Pour des raisons en partie inexplicables, la France commence seulement à considérer l'Italie et l'Espagne comme des partenaires sur lesquels elle peut compter, notamment dans la construction européenne. Or, l'Europe se trouve de plus en plus au centre de la diplomatie française. Dans ce cadre, l'appui de l'Allemagne, l'amicale et sûre connivence avec elle, sont plus que jamais indispensables.

Probablement à tort, les Français estiment que les Allemands peuvent plus facilement se passer de liens étroits avec leur pays et avec l'Europe occidentale, en se tournant davantage vers l'Est, en revenant au jeu avec la Russie, et en remplaçant éventuellement la Grande-Bretagne comme partenaire privilégié des Etats-Unis. L'Allemagne est, cependant, peu convaincue de sa liberté de mouvement diplomatique. La réconciliation avec la Pologne est loin d'être acquise, car de forts ressentiments anti-allemands subsistent dans la population polonaise, comme en Tchéquie. La Russie n'est pas un partenaire fiable, et son peuple n'a pas encore oublié les millions de victimes de l'Allemagne hitlérienne pendant la guerre. L'opinion publique anglaise se plaît toujours - et sérieusement - dans un antigermanisme primaire. Quant aux Etats-Unis, l'Allemagne se méfie autant que la France de leur unilatéralisme impérialiste et

de leur penchant vers la domination du monde. Sur ces terrains mouvants, l'Allemagne est de plus en plus consciente de l'importance sécurisante du pilier français.

Dans ce contexte, il est utile de rappeler que la qualification de l'Allemagne comme ennemi héréditaire ne remonte qu'à la guerre franco-allemande de 1870. Durant les siècles antérieurs, les princes allemands ont souvent été des alliés de la France. Dans la première moitié du 19^e siècle, de nombreux Allemands ont émigré en France pour des raisons économiques, sans parler des écrivains ou des peintres attirés par Paris. En sens inverse, le romantisme allemand devait trouver un fort écho de l'autre côté du Rhin. Plus tôt, le mouvement des Lumières avait créé des liens forts entre les penseurs et savants des deux pays. On peut aussi parler d'un véritable rayonnement des valeurs révolutionnaires de 1789 dans de vastes couches populaires et bourgeoises allemandes. En Rhénanie et en Allemagne du Sud, Napoléon fut tout d'abord reçu comme héros de la Révolution et comme libérateur. Pendant longtemps, la Bavière regardait davantage vers Paris que vers la Prusse, plutôt considérée comme un «ennemi héréditaire». Dans une assez large zone frontalière, Napoléon était resté pendant le 19^e siècle objet d'un certain culte, basée sur une admiration sans doute peu justifiable. Contrairement aux Anglais, les Allemands n'ont jamais fêté la bataille de Waterloo. Certes, la bataille de Leipzig, la première grande défaite de l'Empereur français, est restée dans la mémoire populaire allemande comme un grand événement historique, mais principalement parce que les Allemands avaient alors pour la première fois depuis longtemps retrouvé leur unité. Cet arrière-fond historique explique, en partie, la facilité de la réconciliation franco-allemande dans les années 1950 à 1960 ainsi que la solidité des liens, peu à peu établis et continuellement renforcés.

Une Allemagne tournée davantage vers l'Est ?

Revenons à l'actualité. Certains voient dans le transfert de la capitale de Bonn à Berlin une cause d'inquiétude, car il pourrait aller de pair avec une réorientation de la politique étrangère du voisin allemand. Bonn aurait été le symbole de l'enracinement de la République Fédérale à l'Ouest, Berlin deviendrait après la réunification

des deux Allemagnes le symbole d'une ouverture vers l'Est, aboutissant éventuellement un jour à une alliance avec la Russie ou, plus sagement, à une position d'arbitre entre l'Ouest et l'Est. Soulignons tout d'abord que les responsables allemands n'aiment point parler d'une (nouvelle) République de Berlin. Pour eux, le retour dans l'ancienne capitale du pays unifié est parfaitement dans la logique de l'histoire. L'intégration des nouveaux Länder dans la République Fédérale est, en outre, une tâche difficile, plus aisée à maîtriser à partir de l'ancienne capitale, géographiquement enracinée à l'Est, que de la périphérie, c'est-à-dire de Bonn qui, pour les Allemands de l'Est, était toujours la capitale de l'autre Etat allemand, loin de leur Etat communiste. Beaucoup pensent, de plus, qu'une cité avec une longue tradition internationale et une vie culturelle intense aura un plus grand rayonnement qu'une ancienne ville universitaire moyenne comme Bonn. De toute façon, il n'y a pas la moindre justification de conclure du déménagement des ministères à une réorientation de la politique étrangère. Les apôtres de la géopolitique, souvent une pure construction de l'esprit, oublient que les distances ont perdu toute signification en Europe. La durée effective d'un vol entre Paris et Berlin excède au maximum de 30 minutes celle entre Paris et Bonn. Pour d'autres capitales européennes, l'écart est souvent encore plus faible ou inexistant.

Reste à savoir si l'Allemagne ne reste pas attirée par l'Est européen en raison de ses aspirations traditionnelles et de ses intérêts commerciaux. Que penser de sa «poussée vers l'Est», de son «Drang nach Osten»? On voit mal comment elle pourrait et voudrait actuellement revenir à une politique expansionniste. Cette dernière est, d'ailleurs, restée une source sensible de méfiance envers l'Allemagne en Europe Centrale et Orientale. Les courants anti-allemands existent toujours dans les masses populaires, qui n'ont point oublié leurs lourdes pertes de la dernière guerre mondiale et de la cruelle occupation allemande. Les relations Allemagne-Europe de l'Est sont infiniment plus fragiles et plus délicates qu'entre la France et la même Allemagne. C'est une donnée trop souvent négligée dans les raisonnements français dits géostratégiques. Certes, l'Allemagne occupe

dans le commerce extérieur de l'ancien bloc communiste une place beaucoup plus importante que les autres pays occidentaux. Elle fournit d'après les dernières statistiques 34 % du total des importations contre 6,5 % pour la France ainsi que 36,8 % des investissements directs des années 1990 à 1997 contre 11,1 % pour la France. Cette position prédominante est due à la proximité géographique, à la mise en place rapide de réseaux commerciaux, à la connaissance traditionnelle des marchés et aussi à la part particulièrement élevée des exportations dans le produit intérieur brut de l'Allemagne. Il faut, cependant, relativiser ces chiffres, car l'ancien bloc communiste ne contribue au commerce mondial que pour environ 4 % contre 2,5 % en 1990.

Certains objecteront que l'insistance du gouvernement de Berlin en faveur d'un élargissement de l'Union Européenne vers l'Est et les Balkans pourrait être motivée par le désir de se créer une clientèle et donc les conditions préalables pour une nouvelle expansion - plus ou moins dominante - vers l'Est. Au départ, le chancelier Kohl s'est laissé guider surtout par des considérations de sécurité. Il ne souhaitait pas que la frontière de l'Union Européenne coïncide avec la frontière de l'Est de l'Allemagne.

La Russie suscitait alors encore de sérieuses craintes. Les pays de l'Europe centrale, notamment la Pologne, devaient servir éventuellement de bouclier. L'admission des anciens pays satellites de l'URSS s'imposait, par ailleurs, à plus long terme pour empêcher la reconstitution de l'Empire dissous. Accessoirement, l'Allemagne s'est laissée guider par la conviction que l'Europe centrale et orientale faisait partie historiquement et aussi sentimentalement de la communauté culturelle européenne et que ses Etats avaient droit à être accueillis comme partenaires égaux. La notion allemande de l'unité culturelle du continent diffère sensiblement de celle, plus limitée, de l'exception culturelle à la française. Enfin, on invoque - plus ou moins sincèrement - outre-Rhin, en faveur de l'élargissement, un devoir moral, car de quel droit profiterait-on à l'Ouest des bienfaits de la grande unification européenne, en refusant d'ouvrir la porte à ceux que 50 années de communisme ont,

largement contre leur volonté, tenus à l'écart ?

Vers le multilatéralisme européen

Revenons à l'évolution du couple franco-allemand. Personne ne conteste qu'il reste un moteur indispensable du processus d'unification européenne. Aucun progrès n'est concevable sans l'accord préalable des deux pays. C'est reconnu même par ceux des partenaires qui regrettent cette prédominance et qui la subissent difficilement. Toutefois, l'exclusivité initiale a cédé la place à des rapports plus nuancés et aussi plus constructifs avec les autres membres de l'Union Européenne. Paris aussi bien que Berlin ont très logiquement dû multiplier les contacts avec les autres membres de l'Union, qui se montreraient dangereusement récalcitrants s'ils avaient l'impression d'être négligés. C'est notamment le cas pour l'Italie et pour l'Espagne, cependant que la Grande-Bretagne s'efforce de faire oublier son long isolement européen volontaire. Les sommets bilatéraux se multiplient donc, ainsi que les visites réciproques dans les capitales. Par la force des choses, le temps disponible sur le plan ministériel pour la coopération franco-allemande devient plus limité. On aurait pourtant tort d'en conclure à un relâchement des liens. Bien au contraire, ils sont tissés dans tous les domaines par d'autres acteurs, grâce à des contacts quotidiens à tous les échelons et par des canaux extrêmement variés. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Une autre réalité s'impose : la France et l'Allemagne ne sont pas des sœurs jumelles. Leurs intérêts ne sont pas toujours identiques, ni leurs réactions aux événements. Il est normal que des différences se manifestent. Le traité franco-allemand de 1963 a eu le grand mérite d'imposer aux deux gouvernements des mécanismes de consultation contraignants avec l'obligation de se réunir régulièrement. Au cours des années, le réseau des contacts ministériels a été étendu à des domaines non prévus expressément par le traité. Les observateurs, les critiques et les sceptiques oublient facilement le fait assez extraordinaire que, même dans des périodes de tension ou de graves malentendus, aucun des sommets semestriels des chefs de gouvernements n'a été annulé. Les ministres des Affaires étrangères ont, certes, été parfois moins

assidus, tandis qu'en raison d'une vive opposition américaine, les ministres de la Défense n'ont commencé à appliquer le traité qu'avec beaucoup de retard.

Dans les moments d'incertitude, le besoin presque impératif de marcher ensemble afin de réussir la réconciliation et la construction européenne, parfois conçue différemment par les uns et les autres, a toujours ramené les hommes politiques responsables vers la coopération et l'entente, indépendamment de la compatibilité plus ou moins grande de leurs caractères et de leurs idéologies. Lorsque le général de Gaulle revint au pouvoir en 1958, beaucoup s'attendaient à un dramatique retour en arrière. Or, peu de semaines après, lors de la rencontre avec le chancelier Adenauer à Colombey-les-deux-Eglises, tous les doutes étaient dissipés : le président français ne remettait pas en cause le traité de Rome instituant le Marché commun, et les deux chefs de gouvernement donnaient aux relations franco-allemandes un nouvel élan décisif. La volonté politique commune a jeté un pont sur le fossé qui devait normalement séparer deux hommes de caractère, de formation et de passé fort différents. Deux intermédiaires, l'attachement du chancelier Erhard à la priorité atlantique et les regards trop intensifs du chancelier Brandt vers les pays de l'Est européen ont causé quelques déceptions et tensions provisoires, sans pourtant changer le cours des événements. On a ainsi assisté au développement de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse, à l'accroissement des échanges commerciaux, à la multiplication des jumelages et à la mise en œuvre de la coopération entre les diverses administrations.

Par la suite, Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing ont travaillé en confiance, la main dans la main, notamment dans le domaine monétaire, suivis par le couple Mitterrand-Kohl. Ces hommes politiques appartenaient à des courants politiques peu concordants, ce qui ne les a nullement gênés, principalement parce que la coopération franco-allemande leur paraissait être une œuvre à long terme se trouvant au-dessus des luttes de partis avec la conviction que les deux peuples partageaient désormais un destin commun. De même, il n'y a aucune raison d'avoir des craintes pour le couple franco-allemand et pour la construction européenne parce

que le socialisme du chef de gouvernement français Lionel Jospin est théoriquement - principalement à cause de certaines contraintes de politique intérieure - plus dogmatique que le pragmatisme social du chancelier allemand Schröder et du premier ministre britannique Tony Blair. En fait, les préoccupations et objectifs majeurs des Etats ne sont guère affectés par des considérations idéologiques ou simplement partisans. Cette évidence a été largement démontrée dans le passé et se confirmera sans doute dans le proche et plus lointain avenir.

Libéralisme contre socialisme ?

Les différences de conceptions économiques et sociales ne datent pas d'aujourd'hui. La France n'a jamais voulu prendre sérieusement en considération le modèle allemand de l'économie sociale de marché. Fondé sur un véritable dialogue entre les partenaires sociaux, longtemps resté pour la France un rêve, il s'approche peut-être maintenant d'un début de réalisation. Le dirigisme, reconnu comme peu efficace, a été dernièrement remplacé par un cousin germain, le volontarisme politique, autrement dit la prédominance du politique par rapport à l'économique, s'accompagnant du rejet du néo ou de l'ultra-libéralisme. Il faut reconnaître que la France n'a pas la même philosophie économique, ni la même conception de l'Etat que l'Allemagne. Cette différence, qui s'exprime concrètement aujourd'hui par la lenteur en France des privatisations, considérées par tous les partenaires comme inéluctables, et par l'idéalisation du service public que d'autres pays, et surtout l'Allemagne, n'hésitent point à livrer à la concurrence pour améliorer sa gestion et faire baisser les tarifs. On peut penser que, dans le climat européen et international actuel, la France ne livre plus qu'un combat d'arrière-garde, mais, en attendant, ce clivage entre la liberté d'entreprendre d'un côté et le maintien d'une prédominance de l'Etat comme gardien suprême de l'autre côté ne facilite pas la coopération économique et industrielle. Il ne faut pas s'étonner que la révolte de José Bové contre le libéralisme en général et le libre-échange en particulier ne trouve qu'un écho modeste outre-Rhin, où tous les partis politiques (à l'exception des Verts et des néo-communistes), de même que les syndicats, rejettent tout retour au protec-

tionnisme de jadis. Personne ne conteste que la prospérité d'après-guerre de l'Allemagne est intimement liée à l'ouverture des frontières.

On aurait toutefois tort de dramatiser les différences d'opinion sur le libéralisme et le rôle de l'Etat. Officiellement, la France reste très attachée à sa notion du service public, mais elle s'adapte peu à peu aux règles de l'Union Européenne sur la libre concurrence, qui sont évidemment incompatibles avec le maintien des monopoles d'Etat, les traditionnelles forteresses du service public à la française. Le téléphone est ainsi définitivement sorti du service public, comme en Allemagne, et livré à la libre concurrence, même si à l'heure actuelle, l'Etat possède encore la majorité du capital de France-Télécom. La privatisation intégrale se fera progressivement, comme d'ailleurs en Allemagne. La première étape de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz est en cours. Les deux entreprises publiques s'internationalisent méthodiquement, prenant des participations aussi bien dans l'Union Européenne qu'ailleurs. Cette internationalisation est pratiquement une forme camouflée de la privatisation. La même évolution se dessine pour les chemins de fer. La libéralisation du transport des marchandises est déjà mise en route. Et la société publique française commence à s'intéresser à des participations internationales.

La France s'est, en outre, familiarisée avec le libre-échange. Certes, il n'est pas encore, comme en Allemagne, partie intégrante de la pensée économique, mais il est entré dans les faits au cours de la réalisation du marché unique européen et de la mondialisation. N'oublions pas que la France avait été dominée, il y a encore 40 ans, par une mentalité colbertiste et largement protectionniste. Bien que moins de Français que d'Allemands soient conscients de l'importance du commerce extérieur pour la prospérité nationale, personne n'envisagerait sérieusement de ce côté du Rhin un retour au passé protectionniste. On assiste incontestablement à une harmonisation des conceptions et des psychologies économiques. La prudence s'impose aussi dans l'appréciation du rôle et de l'influence de l'Etat. En France, l'Etat dit fort est miné par des corporatismes de toutes sortes, souvent plus gênants que les lobbies. Dans l'es-

prit des citoyens, il est, d'autre part, compromis ou mis en accusation du fait d'une bureaucratie envahissante et souvent rigide. Ne parle-t-on pas depuis longtemps de l'indispensable réforme de l'Etat ? Quant à l'Allemagne, les accès de dirigisme et les interventions gouvernementales ne manquent point. L'omniprésence de normes contraignantes est en contradiction avec le libéralisme pur, volontiers mis en avant par les penseurs et les gouvernants. Il en est de même pour l'abondance des réglementations. Il n'y a parfois qu'une faible marge entre la défense de l'environnement et le dirigisme. Rappelons aussi que l'Organisation de Coopération et de Développement Economique - OCDE - continue à critiquer l'importance des subventions publiques accordées aux entreprises privées. Les surveillants de la libre concurrence y voient un péché contre le libéralisme. Plus récemment, le chancelier Schröder n'a pas hésité à intervenir personnellement auprès des banques afin qu'elles sauvent - probablement pour un temps - une entreprise privée du bâtiment de la faillite en lui accordant, selon la bonne tradition française, des crédits supplémentaires, avec une garantie de l'Etat. L'harmonisation au-delà du Rhin progresse d'autant plus que, dans de tels cas, les deux gouvernements ont pareillement mauvaise conscience.

Dans le domaine social, on observe également un net parallélisme. En préconisant une économie sociale de marché, il y a 50 ans, Ludwig Erhard, ministre de l'Economie à l'époque, peut être considéré comme un précurseur des idées françaises actuellement dominantes, selon lesquelles un libéralisme sans une face sociale est inacceptable dans une société développée. La troisième voie de Schröder et de Blair est à la fois libérale et sociale. La seule différence consiste probablement dans le fait que les défenseurs français du social contre un ultralibéralisme trop exclusif se laissent guider par une tradition idéologique, et les Allemands plutôt par une éthique.

Les obstacles surmontés

Lorsqu'on essaie de dresser un bilan des relations franco-allemandes, on doit nécessairement tenir compte des frictions et divergences qui avaient pendant longtemps pesé sur les relations et qui ont pu être aplanies. Lors de la signature

du traité franco-allemand en 1963, le général de Gaulle avait attaché une grande importance à une coopération progressive dans le domaine de la défense. Il a fallu attendre plus de 15 ans jusqu'à la première et timide prise en considération de cette clause, pas seulement en raison d'une forte résistance américaine, mais aussi à cause des hésitations évidentes de toutes les forces politiques allemandes devant une défense européenne. Par la suite, tout engagement ferme en dehors du Pacte Atlantique a été évité, parce qu'inopportun. En dehors du parapluie américain, à la fois militaire, politique et moral, la grande majorité des Allemands ne se sont pas sentis moralement autorisés à intervenir militairement au-delà de la défense de leur territoire. Ils se sont aussi référés aux limites d'action imposées par leur Constitution. Ce tabou, cette fuite devant un engagement militaire hors frontières, a disparu depuis peu. L'Allemagne commence à se familiariser avec l'idée d'une véritable défense européenne, préconisée par la France - avec des interruptions - depuis le temps du général de Gaulle.

Parallèlement, une harmonisation se dessine pour les rapports transatlantiques. Durant longtemps, les responsables allemands ont éprouvé de sérieuses difficultés à accorder à la construction européenne la priorité par rapport à leurs relations avec les Etats-Unis. La fin de la guerre froide a rendu leurs problèmes de sécurité beaucoup moins sensibles. Certes, ils voient toujours dans l'OTAN un élément indispensable de la sécurité occidentale, surtout à cause des incertitudes de l'évolution russe, mais ils sont également conscients du penchant des Américains vers un unilatéralisme de plus en plus volontaire et même dominateur. Ils commencent donc à comprendre la vieille exigence française d'une Europe européenne, gardant un minimum de distance envers les Etats-Unis et essayant de prendre sa sécurité au moins partiellement en ses propres mains. Ce très net infléchissement de l'atlantisme allemand va de pair avec une réintégration presque totale de la France dans l'OTAN. Les Allemands ont compris qu'il n'y a pas de contradiction entre la volonté d'indépendance nationale et européenne exprimée parfois trop démonstrativement par la France et une coopération fort étroite avec les Etats-Unis.

Pendant longtemps, le ciel franco-allemand avait été obscurci par des suspicions réciproques au sujet de la politique envers l'Est. Elles atteignent leurs points culminants à l'époque de la politique d'ouverture envers l'Est menée par le chancelier Brandt et lors de la rencontre du président Pompidou avec son collègue soviétique Brejnev en Crimée, délibérément montée en épingle par Paris. Il paraît utile de se rappeler que le général de Gaulle relate dans ses mémoires qu'il avait conseillé au chancelier Adenauer lors de leur première rencontre à Colombey en septembre 1958 une politique d'ouverture envers l'Est et que ce dernier lui avait fait remarquer qu'il avait été l'un des premiers chefs de gouvernement occidentaux à se rendre, dès 1955, à Moscou. Aujourd'hui, on ne rencontre plus guère la crainte que l'Allemagne ne joue la carte russe pour s'assurer une position dominante en Europe ou que la France ne rêve de la renaissance de la vieille Alliance franco-russe pour contrecarrer l'influence allemande. Les risques d'une déstabilisation régionale ou mondiale se sont globalisés. Le jeu des zones d'intérêts nationaux appartient au passé. L'Europe s'élargit inéluctablement vers l'Est et la stabilité de la zone méditerranéenne est devenue une préoccupation commune de l'Union Européenne, comme d'ailleurs le destin de l'Afrique.

Les convergences croissantes du couple franco-allemand sont renforcées par la progressive et sensible interpénétration des administrations. En partie favorisée par les échanges de fonctionnaires de plus en plus nombreux, une certaine intimité s'est installée entre les divers ministères et services des deux pays. Elle surprend beaucoup les partenaires européens, et surtout les Anglais, et elle est restée une exclusivité franco-allemande, fruit du traité de 1963. Autrefois, tous les contacts entre deux pays devaient obligatoirement passer par la voie diplomatique. A présent, tous les ministères communiquent directement entre Paris et Berlin. Le téléphone a remplacé la fameuse valise diplomatique. Ce ne sont pas seulement les ministres ou les secrétaires généraux des ministères qui se contactent par cette voie directe, mais aussi de nombreux chefs de service, réglant ainsi sans formalités de nombreux problèmes quotidiens. L'interpénétration humaine

est particulièrement intense entre militaires. La brigade franco-allemande de 4.500 hommes, qui en fut la première réalisation concrète, devient peu à peu une unité soudée. Le corps européen chemine dans la même direction, sans doute plus lentement en raison de ses effectifs plus importants et d'autant plus gênés de ce fait par la barrière linguistique. Les consultations ministérielles restent le noyau de l'interdépendance politique et administrative. Leur fréquence et leur amplitude dépassent désormais sensiblement le cadre fixé par le traité de 1963. Leur objectif est la mise au point d'une position commune pour tous les problèmes qui se posent dans tous les domaines au jour le jour. Ce réseau de consultations est aussi unique dans l'histoire des Etats que l'interpénétration progressive des administrations.

Rien n'est évidemment parfait. Souvent, des considérations de pure tactique de politique intérieure ne laissent plus assez de temps pour les consultations franco-allemandes, ni pour l'échange d'expériences ou la recherche de solutions communes. Les calendriers électoraux deviennent par moment une hypothèque gênante, pesant sur les rapports franco-allemands. Le manque de contacts entre les ministères chargés des affaires sociales et du travail est particulièrement regrettable, car des solutions communes seraient dans divers domaines souhaitables, surtout dans un marché unique disposant d'une monnaie unique. Comme deuxième exemple, on pourrait citer les ministères de la Justice, en principe déterminés à combattre sur un plan européen la grande criminalité, mais dont la coordination est encore très loin d'être efficace. Pourtant, les ministères de l'Economie et des Finances, de la Défense, de la Jeunesse et des Sports pourraient leur servir d'exemple.

Les entreprises sur la bonne voie

Et les entreprises ? Sont-elles restées en arrière, comme beaucoup de commentateurs l'affirment ? Accordons leur d'abord un bon point, car depuis de très nombreuses années, dans les relations commerciales la France et l'Allemagne sont de loin leurs meilleurs partenaires du côté des importations et des exportations, si l'on fait abstraction pour l'Allemagne des importations de pétrole passant largement par le port de Rotterdam. Le rythme d'installation de filiales,

commerciales d'abord, industrielles ensuite, a, par contre, été assez lent. Les préjugés ont vraisemblablement été un frein. Certaines ont redouté l'existence d'un mur des mentalités difficilement franchissable. Comment rendre compatibles dans la pratique, et surtout dans les esprits, le modèle social allemand, basé sur le dialogue des partenaires, avec un syndicalisme français de tradition anarcho-révolutionnaire, dispersé et donc trop faible pour remplacer la tentation corporatiste par le sens des responsabilités ?

Toutefois, peu à peu, le nombre des filiales a augmenté, des usines ont été rachetées et des participations prises des deux côtés du Rhin, l'Allemagne dépassant la France par le nombre, surtout grâce à sa plus longue tradition exportatrice. Dans cette première phase, les moyennes entreprises ont été plus actives que les grandes et notamment les banques. Pour ces dernières, la restructuration et les fusions nationales devraient précéder les coopérations, capitalistiques et autres, transfrontalières. Les Allemands ont été en général plus hésitants que les Français, préférant miser sur la carte américaine, d'ailleurs non négligée du côté français.

Les petits pas des dernières décennies ont, cependant, abouti à une présence non négligeable des deux partenaires du couple franco-allemand dans l'économie de l'autre. Les participations majoritaires et les achats de sociétés de toutes sortes ont ainsi pris une certaine ampleur. Si les hommes d'affaires français ne s'étaient pas rendus compte de l'interdépendance croissante des deux économies, la France ne serait pas devenue le principal investisseur étranger dans l'ancienne Allemagne de l'Est. Dans l'autre sens, ce sont surtout l'Alsace, la Lorraine et le Nord qui ont attiré les investisseurs allemands, principalement pour des raisons linguistiques et géographiques. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les entreprises allemandes occupent ainsi 20.000 salariés.

Les fusions de groupes plus ou moins importants se sont fait attendre. Quelques tentatives ont échoué, il y a 20 ans, par exemple dans le domaine informatique, lorsqu'un ministre français, peu compréhensif et trop nationaliste, a fait échouer la mise en place d'un grand groupe formé de Siemens, Philips et Bull. L'irréaliste

défense de prétendus intérêts nationaux du côté français a, durant la même période, empêché une coopération plus étroite dans le domaine nucléaire civil. D'une manière générale, les fusions transfrontalières supposaient la restructuration préalable des grandes entreprises françaises avec d'éventuelles concentrations nationales, et surtout une diminution sensible du rôle ainsi que des participations de l'Etat. Ce n'est un secret pour personne que la transformation du consortium Airbus en société anonyme a été considérablement retardée - contrairement à la volonté des gouvernements - par la méfiance profonde du partenaire allemand Daimler-Dasa envers une Aérospatiale française nationalisée. Finalement, les obstacles ont disparu. Dasa et Aérospatiale ont fusionné. Les succès d'Ariane ont beaucoup contribué au prestige international de la France dans le domaine spatial et à l'affirmation de l'Europe dans un secteur de technologie de pointe. La sortie du nucléaire, envisagée en Allemagne, a fait comprendre à Siemens, longtemps fier de sa solitude et surtout de sa grandeur, la nécessité de former un ensemble commun avec Framatome et indirectement aussi avec la Cogema dans le secteur nucléaire. Ajoutons qu'après des années de concurrence stérile, Siemens et Alstom offrent désormais sur le marché d'exportation en union leur train à grande vitesse. Parmi les grandes opérations, citons aussi la prise de contrôle de la compagnie d'assurances AGF par la compagnie d'assurances allemande Allianz, la forte position outre-Rhin de l'assureur français AXA et la fusion de Rhône-Poulenc et de Hoechst. Les banques envisagent également quelques solutions franco-allemandes, mais elles se meuvent encore sur un terrain délicat. Tout mouvement comporte évidemment des échecs, qu'on ne devrait pas monter en épingle. Les voies française et allemande se sont ainsi séparées dans les télécommunications et le mariage des Bourses est devenu invraisemblable.

Des points faibles

Un dernier mot sur les deux faiblesses soulignées et regrettées depuis des années à chaque sommet semestriel franco-allemand : la soi-disant absence de la société civile et l'ignorance de la langue de l'autre. La deuxième plainte est entièrement justifiée. Au lieu de progresser, le

français et l'allemand reculent dans les écoles et même dans les universités. Malheureusement, la prédominance de l'anglais est inéluctable. Il faut aussi tenir compte du fait que l'apprentissage d'une langue n'est efficace que lorsque les élèves ont une forte motivation. C'est rarement le cas dans les écoles. La seule solution est donc le développement systématique de l'enseignement postscolaire, auquel les responsables politiques ne semblent pas encore attacher une vraie importance. En attendant, il est rassurant de savoir que la demande de cadres bilingues dans l'économie dépasse l'offre, surtout en France. Par ailleurs, les progrès des connaissances linguistiques dans le cadre des jumelages échappent totalement aux statistiques et estimations officielles, mais ils contribuent largement à la meilleure compréhension entre les deux peuples.

Ceci nous amène à la fameuse société civile, dont le rôle et l'activité en matière de coopération franco-allemande sont péniblement sous-estimés, pour ne pas dire ignorés, par les milieux officiels. Plusieurs milliers de jumelages de tous genres, villes, villages, écoles, universités, clubs sportifs, régions et même musées, mobilisent depuis des années cette société civile, jugée régulièrement absente par les chefs de gouvernement. Ajoutons à cet ensemble environ une centaine de sociétés ou cercles franco-allemands ainsi qu'environ 400 associations françaises qui se consacrent aux relations avec le voisin dans de multiples domaines. Certes, une partie des jumelages et des associations ressemblent à des belles au bois dormant, mais la majorité se distingue par une

activité parfois impressionnante, surtout dans le secteur des échanges. Un vaste réseau existe, en tout cas, susceptible d'être activé et diversifié par des initiatives officielles beaucoup moins coûteuses que la récente création d'une Fondation chargée de l'organisation de Forums franco-allemands. Ces derniers devraient, selon les idées officielles, mobiliser la société civile, mais de fait, ils ne réuniront que des professeurs ou d'autres intellectuels, depuis longtemps acquis à la coopération franco-allemande.

Bien sûr, le tissu franco-allemand actuel est loin d'être parfait. Des lacunes restent à combler. Ainsi, les relations entre les syndicats n'ont pas dépassé le stade embryonnaire, abstraction faite des rencontres dans les organismes européens. La multiplication des échanges d'apprentis sont un pas dans la bonne voie. On pourrait aussi envisager de favoriser l'échange de jeunes ouvriers. L'engagement des Eglises dans le développement des relations franco-allemandes devrait, sans doute, être renforcé. D'une façon générale, la société civile n'est pas encore suffisamment consciente des possibilités que lui ouvre la libre circulation des personnes - et des métiers - à l'intérieur de l'Europe et principalement entre la France et l'Allemagne. Il faudrait, cependant, que les gouvernements donnent à leurs administrations les instructions contraignantes nécessaires, afin qu'elles cessent de penser uniquement dans le cadre des normes nationales de jadis. Que chaque rouage fonctionne bien dans son mécanisme, et tout ira bien pour tous.

Alfred FRISCH

Le Dictionnaire du sens interdit

par André LE GALL

SIECLE (Le XX^e). Notre destin s'est joué entre le 23 août 1939 et le 11 décembre 1941, en moins de 28 mois. Avant il y a eu les causes, après les conséquences.

23 août 1939 : von Ribbentrop arrive dans l'après-midi à Moscou. Dans la nuit il signe le Pacte germano-soviétique avec Molotov. On boit le champagne. Staline prononce un toast en l'honneur d'Hitler : «Je sais combien la nation allemande aime son Führer ; j'aime donc boire à sa santé» (1). Conséquences connues : invasion et partage de la Pologne, la Wehrmacht d'un côté, l'Armée rouge de l'autre, défilé commun de la victoire, guerre à l'Ouest, effondrement de la France, invasion de la Russie à l'aube du 22 juin 1941, guerre à l'Est..

Depuis Khrouchtchev, l'image officielle du maréchal Staline est celle d'un sinistre benêt, jouet entre les mains d'Hitler, croyant jusqu'au dernier moment en la sincérité du chancelier, hébété par l'agression allemande, gagnant finalement la guerre uniquement grâce à l'étendue du territoire soviétique, au courage des peuples et des soldats, à l'aide matérielle massive des alliés occidentaux. Mais la propagande analysait le Pacte tout autrement entre 1939 et 1953 : riposte d'un dirigeant avisé aux pièges d'une diplomatie occidentale qui se serait volontiers accommodée d'un conflit entre l'Allemagne et la Russie, le nazisme hitlérien et le communisme soviétique s'exterminant réciproquement, ruse du Guide de la Patrie de la Révolution pour gagner du temps tout en laissant les puissances capitalistes s'épuiser en un conflit à l'ouest, ini-

tiative d'un stratège génial pour préparer les victoires ultérieures du socialisme.

Repérons dans les livres publiés, quelques données objectives. Aucune ne confirme l'image du Staline stupide, borné, aveugle. La manière dont il a pris et conservé le pouvoir dans les années vingt et trente ne porte pas vraiment la marque d'un naïf. Rappelons-nous le portrait qu'en fait le général de Gaulle qui l'avait rencontré à Moscou en décembre 1944. «Staline était possédé de la volonté de puissance. Rompu par une vie de complots à masquer ses traits et son âme, à se passer d'illusions, de pitié, de sincérité, à voir en chaque homme un obstacle ou un danger, tout chez lui était manœuvre et obstination... Pendant les quelque quinze heures que durèrent, au total, mes entretiens avec Staline, j'aperçus sa politique grandiose et dissimulée. Communiste habillé en maréchal, dictateur tapi dans sa ruse, conquérant à l'air bonhomme, il s'appliquait à donner le change. Mais, si âpre était sa passion qu'elle transparaissait souvent, non sans une sorte de charme ténébreux» (2). Naïveté ? Khrouchtchev nous le montre, après le départ de Ribbentrop, poussant des cris de joie et s'écriant : «Je l'ai trompé ! J'ai trompé Hitler !». Peut-être se trompait-il lui-même. Du moins avait-il son idée. Quelle idée ?

(1) Jean-Baptiste Duroselle, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1962, p. 267.

(2) Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1959, t. 3, pp. 60-61.

Dans ses *Mémoires* sur la deuxième guerre mondiale, Churchill (3) recense les forces en présence en juin 1941 : du côté allemand, 164 divisions et 2.700 avions, du côté soviétique, «selon les meilleurs renseignements» précise-t-il, 186 divisions et 5.000 avions. Il ajoute : «Malgré leur nombre sensiblement égal à celui de leurs adversaires, les Russes furent immédiatement refoulés par de profondes avances de blindés». Infériorité soviétique en blindés ? Nullement. Au cours des années trente, l'industrie avait produit des milliers de chars rapides BT, ancêtre direct du T34 le meilleur char de la guerre. Churchill ne s'interroge pas sur les raisons qui expliquent l'effondrement de la défense russe. Impéritie ? Situation désastreuse de l'encadrement au lendemain des purges ? Si dramatiques que furent les purges, les vides avaient été immédiatement comblés. Le commandement ne devait pas être si mauvais puisque le 20 août 1939, trois jours avant le pacte germano-soviétique, Joukov venait de remporter à Khalkhyn-Gol une victoire foudroyante sur les Japonais, grâce à l'effet de surprise.

C'est le moment de rappeler la thèse puissamment et méticuleusement argumentée, soutenue en 1989 dans *Le Brise-glace* par Victor Suvorov, un des très rares officier du GRU à être passés à l'ouest. Les forces immenses en hommes, en chars, en avions, rassemblées sur les frontières de l'URSS au printemps de 1941, l'abandon en 1940 des fortifications édifiées à l'ouest de la Russie et qui constituaient une redoutable ligne de défense dite ligne Staline, le rassemblement en masse d'unités de parachutistes et de troupes de la police politique, signifient en réalité que Staline s'appêtait à lancer en direction de l'Europe une gigantesque offensive. Si son armée s'est effondrée pendant les premiers mois de la guerre, quitte à se ressaisir dès l'automne de 1941, c'est qu'il s'agissait, en juin 1941, d'une armée d'offensive, prise de vitesse par une autre armée d'offensive. Prise à revers dans ses plans, l'Armée Rouge, pendant quelques mois en a été comme assommée. Quand deux armées d'agression se font face, la première qui attaque se ménage, pour un temps, un avantage décisif. Suvorov appuie sa thèse par un très grand nombre de références tirées de l'abondante littérature militaire soviétique. C'est quasi-

ment un aveu que l'on trouve sous la plume du général Ivanov : «Le commandement fasciste allemand réussit deux semaines avant la guerre, à devancer nos troupes» (4). Que signifie ici «devancer», sinon que l'offensive devait être lancée en juillet 1941 ?

On n'avance cela que comme hypothèse à faire tourner pour voir comment elle fonctionne. Remarquons tout de même qu'une offensive russe en direction de l'ouest en juillet 1941, aurait grandement soulagé l'Angleterre et se fût accomplie sous les applaudissements de toute une partie de l'opinion occidentale, les communistes y trouvant la pleine et entière justification de leur soutien indéfectible au pacte Molotov-Ribbentrop. Hitler, vainqueur de la France, à son tour vaincu par l'Union Soviétique, aurait alors exactement rempli le rôle de brise-glace que lui avait assigné Staline. Portant les contradictions du capitalisme jusqu'à la guerre, il aurait ouvert la voie à la victoire mondiale de la Révolution. C'est pourquoi la doctrine militaire soviétique des années trente reposait tout entière sur l'offensive.

Hitler, Staline : lequel des deux a trompé l'autre ? Aucun des deux ne croyait évidemment aux intentions pacifiques de l'autre. En dégainant le premier, Hitler a porté la guerre pendant trois ans en territoire soviétique. N'empêche que c'est bien l'armée de Staline qui a planté le drapeau rouge sur Berlin et non celle d'Hitler, la croix gammée sur Moscou. Le Japon ayant précipité l'Amérique dans la guerre, le 7 décembre 1941, Hitler commet alors l'acte diplomatique le plus aberrant de toute sa sinistre carrière. Il aurait pu calculer que le conflit du Pacifique diminuerait d'autant la capacité américaine à soutenir l'Angleterre, et s'en tenir à une attitude de neutralité, analogue à celle que le Japon observera vis-à-vis de la Russie et celle-ci vis-à-vis du Japon jusqu'en août 1945. Non : le 11 décembre 1941 l'Allemagne et l'Italie déclarent la guerre aux Etats-Unis, épargnant au Président Roosevelt tout débat de politique interne sur la participation américaine au conflit européen.

(3) Winston Churchill, *La Deuxième guerre mondiale*, Plon, Cercle du bibliophile, Paris, t. VI, p. 2.

(4) Victor Suvorov, *Le brise-glace*, Olivier Orban, 1989, p. 268.

Churchill se serait exclamé : «Dieu a livré entre nos mains le sort de nos ennemis».

Et en effet, à partir de là le rapport des forces produit inéluctablement ses effets : quand la guerre cessera, les Américains seront au cœur de l'Europe. En 1949 le Pacte atlantique viendra rassembler les peuples libres, sous l'égide de l'Empire américain. Jamais l'Armée rouge n'osera franchir l'Elbe. Durant le demi-siècle qui suit la défaite allemande, l'Europe de l'ouest se reconstruira, s'unira, et, pour faire simple, connaîtra la liberté, la prospérité, cependant que l'Europe de l'est restera sous le joug. Scrutez bien les dates : cela s'est décidé à Berlin, Moscou, Londres, Tokyo et Washington entre le 23 août 1939 et le 11 décembre 1941.

PROSCRIPTION. Voir aussi ostracisme, exil, bannissement, exclusion, expulsion, purgation, épuration, filtration, répression, aversion, envie, ressentiment, détestation, exécution, élimination, déportation, extermination, exhumation, accusation, terreur, tourment, médiatisation, manipulation, vocifération, inquisition, intimidation, calomnie, opprobre, pression, matraquage, mouchardage, délation, vengeance, transparence. **Antonymes** : tolérance, bienveillance, indulgence, circonstances, prescription, confiance, confidence, rémission, secret.

André LE GALL

La Vie Littéraire

par Philippe SÉNART

José Cabanis : Lettres de la Forêt noire. - **Marcel Schneider** : L'ombre perdue de l'Allemagne, ou le rêve impérial. - Montesquieu, vu par **Jean-François Chiappé** et par **Alain Juppé**. - **François-Olivier Rousseau** : Les Enfants du siècle. - **Jean Borie** : Archéologie de la modernité. - **Pierre Boutang** : Les Abeilles de Delphes. - **Jean-Pierre Richard** : Essais de critique buissonnière. - **Bertrand Poirot-Delpech** : Monsieur le Prince. - **Jean Rouaud** : Sur la scène comme au ciel. - **Jean Echevoz** : Je m'en vais.

M. José Cabanis a entrepris la publication de son journal de jeunesse, sans en changer un mot, mais en le soumettant à la réflexion de l'homme qui a vieilli. C'est, un journal à deux voix, l'une toute neuve, l'autre plus grave. Il avait commencé de publier ce journal dans *Les profondes années* (1938-1945), il y ménageait entre août 1939-juillet 1940 et avril 1944-mai 1945, un intervalle, ce qu'il appelait un creux, un vide, une zone d'ombre sur laquelle il faisait silence. Il a comblé ce vide dans *Un petit entracte à la guerre*, son journal de novembre 1940 à juillet 1943. Juillet 1943, ce fut le départ pour l'Allemagne. Le jeune bourgeois de bonne et vieille famille toulousaine, spectateur curieux d'une vie qui lui dispensait gratuitement ses plaisirs et ses tourments, sortait de son enfance pour entrer, désormais livré à lui-même, dans un monde dur et injuste. Il ne serait plus, sur l'immense chantier de la guerre, qu'un ouvrier anonyme, astreint au travail forcé. «Je vivais en 1940, avait-il écrit dans *Les profondes années*, une époque intéressante de l'histoire de France, les derniers mois de ce qu'il avait fallu tant de siècles... pour construire». Mais il était beaucoup plus intéressé par ses petites aventures personnelles. Maintenant, à la place que lui avait assignée un destin implacable, il vivait la guerre.

Ce journal de guerre des *Profondes années* commençait le 1^{er} mai 1944 à Kensingen-en-Brisgau. Il restait encore un vide. *Les Lettres de la Forêt noire* (1) que le jeune Cabanis a adressées à ses parents de juillet à octobre 1943 le comble-t-il ? Incomplètement, mais elles rompent un silence. Il s'en élève la voix du Fils, le fils ingrat qui n'a pas su répondre à l'amour du père et que le remords jettera au pied du lit où il agonise. Ces lettres donnent tout leur sens à l'admirable et terrible roman qu'est *Le Fils*. Le fils n'avait jamais pu dire à son père combien il l'aimait. La séparation lui permet d'ouvrir son cœur. «C'est toujours si difficile, si gênant d'être sincère, écrit M. Cabanis, toujours un peu ridicule de prononcer de grandes phrases». Mais n'est-ce pas une «grande phrase» que celle-ci : «Je vous aime à en mourir». Le secret inexprimable est dit. M. José Cabanis a découvert dans l'éloignement et l'isolement que ses parents comptaient pour lui «plus que tout au monde». Il y a, dans les *Lettres de la Forêt noire* les promenades dans la campagne, le dimanche, avec les jeunes filles, la découverte de la nature, la beauté du monde, mais combien fragile, soudain révélée à un écolier trop studieux, il y a toute l'Allemagne baroque chère à Jean Giraudoux, encore un peu M. Cabanis s'écrierait devant les

(1) Gallimard.

façades crème, bleues, roses, des maisons de Fribourg autour de la cathédrale derrière lesquelles, séductrice et dangereuse, elle se dissimule : «que l'Allemagne est jolie !», le cri même que nous poussâmes vingt ans après au même endroit, là où se tenait, dans un décor que la guerre avait laissé subsister, un marché avec des paysans en veste noire et gilet rouge qui semblaient sortir d'un roman d'Erckmann-Chatrian, il y a dans ces lettres, s'exprimant à chaque page, la passion des livres, et une dame ouvre au jeune étudiant la bibliothèque de son mari, professeur à Heidelberg, mais il y a, d'abord, cet acte d'amour du Fils. «Mon père est mon meilleur ami». Voilà qui n'est pas une «grande phrase», et ce tendre murmure couvre le bruit des bombes.

M. José Cabanis est-il sorti de cette épreuve «transformé» ? A soixante-quinze ans, poursuivant le dialogue avec soi-même commencé dans son journal, il entend la voix de ce jeune homme à travers les lettres qu'il écrivait à ses parents, et il s'y reconnaît. M. Cabanis n'a en rien changé. Il n'a jamais été «adulte». «Alors que je me croyais devenu homme, je suis encore un petit enfant», éclatant en sanglots, seul, le soir, quand il pense à son père et à sa mère, renvoyé par leurs lettres au jardin clos de son enfance avec, en son centre, le jet d'eau fraîche et pure, la symbolique fontaine de vie, la préfiguration même du Paradis. A la voix du Fils, répondent en écho les voix d'un petit monde perdu. Mais, plus forte que toutes, c'est, oubliée un moment, celle de Dieu qui se fait entendre. La page dans laquelle M. José Cabanis raconte comment, en signant un service de presse chez Gallimard, il a été soudain, inexplicablement, précipité dans un confessionnal, est, sans doute, la plus importante de son œuvre.

Détachée de ces *Lettres de la Forêt noire*, il en a tiré une plaquette qui «pourrait être, dit-il, mon testament». C'est, leur donnant ce titre, son *Magnificat* (2). «On laisse et l'on donne là ce qu'on a de plus précieux, ce qu'on n'a jamais dit. C'est le dernier mot de tout». C'est aussi le premier, celui de l'enfance qu'à travers tout ce qu'il a écrit, M. Cabanis a voulu retrouver. «Sur ce qui compte, le sens de la vie, Dieu, l'amour, les enfants connaissent le mot de l'énigme», disait-il dans l'un de ses romans, *Les mariages*

de raison. Les *Lettres de la forêt* nous aident à le déchiffrer.

*
**

«Rentre dans ta forêt intérieure et tu y trouveras tes dieux» a dit Georges Dumézil au jeune Marcel Schneider qui s'en était fait un maître. Cette forêt intérieure, c'est, chez lui, la profonde forêt germanique à travers laquelle il s'est élancé dès son enfance pour y découvrir son «chemin de perfection» et où nous l'avons vu danser sur le tumulus où gisaient les restes des dieux Thor et Odin. Il y cherche ce qu'il a nommé dans le livre de piété que nous venons de lire, «l'ombre perdue de l'Allemagne» (3).

«L'histoire de l'Allemagne, a écrit Pierre Gaxotte, est celle d'un peuple malheureux, tout en contrastes et en extrêmes, faite d'ascensions prodigieuses et de catastrophes apocalyptiques». A peine sortie du chaos où l'a plongé Hitler, elle domine l'Europe, mais dans l'essor du capitalisme et de l'industrie, au prix de quelle trahison de son génie. Pour M. Schneider, le monde moderne n'est qu'un monde démoniaque, le terrifiant monde extérieur auquel il oppose dans toute son œuvre le monde intérieur, le vrai monde réel qui est l'empire poétique de sa rêverie. M. Schneider a la nostalgie du Saint Empire romain germanique dans lequel il fait résider l'âme allemande. Or, qu'est-ce que le Saint Empire, sinon le symbole esthétique d'une puissance immatérielle transcendant la Politique en Poétique, où il n'y a plus de séparation entre la nature et l'esprit, ni de contradiction entre le rêve et la réalité. Alors, comme il est proclamé dans les *Maîtres chanteurs* : «Que tombe en poussière le Saint Empire-Mais qu'importe si subsiste le Saint Empire de l'Art». Le souverain mythique en est Louis II de Bavière, cher au cœur de M. Schneider.

D'où vient l'Allemagne ? L'écrivain suisse Gonzague de Reynold avait posé cette question à la veille de la guerre. M. Schneider tente d'y répondre, en poursuivant dans sa «forêt intérieure», par un itinéraire coupé de dangereuses tra-

(2) Sables, route de l'Eglise. Pin-Balma.

(3) Grasset.

verses, l'âme énigmatique de celle que Gérard de Nerval a appelée la Teutonia. Le point de départ en est la forêt de Teutobourg où Arminius anéantit les légions romaines, et c'est en ce lieu maléfique que l'empereur Guillaume Ier vint inaugurer en 1875 le monument commémoratif de cette grande bataille qui mit la Germanie en retard de cinq cents ans sur la civilisation de l'Occident chrétien. Si, comme le veut M. Schneider, elle a rattrapé ce retard avec la dynastie saxonne des Othon au X^e siècle, elle n'en a pas moins subi dans la formation de son être historique un handicap qui l'a prédisposée à tous les schismes de l'esprit, le moins grave n'ayant pas été la Réforme luthérienne au XVI^e siècle. Le Saint Empire, aussi bien, n'a tendu à exister qu'à l'état de rêve dans une Poétique romantique. La Politique en a toujours fait apparaître le caractère chimérique, voire, quand il vise à la monarchie universelle, insensé.

Seconde question posée par Gonzague de Reynold : où allait l'Allemagne ? Pour M. Schneider, le nazisme n'a été dans son histoire qu'une «brève et fatale erreur». Mais il y a une Allemagne éternelle, et le nazisme, phénomène religieux, s'est nourri aux sources de la mythologie germanique, en quoi il se distingue des fascismes européens. Le pèlerinage de Guillaume Ier à Teutobourg exprime la fidélité à ces sources. L'Allemagne sortie du démembrement du royaume franc par le traité de Verdun a, certes, reçu de l'empire d'Occident sa part d'héritage. «Elle s'est faite à l'ouest», a dit Pierre Gaxotte. Mais elle répond trop facilement aux terribles appels montés de la grande plaine infinie de son Orient pour ne pas compromettre dans les schismes auxquels elle est congénitalement vouée, son aspiration à l'idéale unité européenne figurée dans l'image du Saint Empire. M. Marcel Schneider lui rapporte sa dévotion même quand, au plus obscur de sa «forêt intérieure», il est ébloui par la féerie versaillaise qui illumine de ses feux l'Allemagne classique du XVIII^e siècle. Mais entre cette Allemagne, celle des «Lumières» (comme réfléchies par un miroir) et l'Allemagne du délire romantique, il sait, par un profond instinct, où reconnaître les Dieux que Georges Dumézil lui a appris à vénérer.

*
**

«Il y a dans Montesquieu, écrit Faguet à qui il faut toujours revenir, un ancien, un homme de son temps, un homme du nôtre, un homme des temps à venir.» M. Jean-François Chiappe a peint dans son *Montesquieu*, publié récemment (4), l'homme de son temps. «Son temps, dit Paul Valéry, un moment délicieux, c'est, entre l'ordre et le désordre, l'heure de la jouissance et de la consommation générale». On jouit encore des bienfaits de l'ordre et, quand les liens publics commencent à se relâcher, il peut être oppressif. «Le bonheur politique est tel, note Montesquieu, qu'on ne le connaît que lorsqu'on l'a perdu». Il est, sous son roi, «bon citoyen», parce que, explique-t-il, «j'aime le gouvernement où je suis né sans le craindre». M. Jean-François Chiappe a écrit avec bonhomie la vie heureuse de Montesquieu. En place de ce Montesquieu bien à l'aise dans son siècle, c'est un Montesquieu de notre temps, *Montesquieu le moderne* (5), qu'a vu en lui M. Alain Juppé.

Maire de Bordeaux, M. Juppé consacre à son illustre compatriote, le châtelain de La Brède, un ouvrage de portée principalement municipale. Il veut y montrer que c'est de son terroir qu'il tient son esprit de modération et son goût de liberté républicaine. Mais, écrit M. Juppé, «me sentant un peu orphelin, souffrant de n'avoir plus ni père, ni maître à penser, j'ai été amené à chercher en lui mes racines et le ressort profond de mon engagement». Par la filière de Raymond Aron et de Tocqueville, il veut remonter, dans la voie de ce qu'il appelle le libéralisme social, à ce grand ancêtre. Il a écrit naguère une confession politique, *La Tentation de Venise* (6) dans laquelle il n'a pas tout à fait caché le dégoût qu'il éprouve en de certains moments de sa tâche quotidienne de député, «meetings, dîners-débats, réunions d'appartement, permanences, porte-à-porte, cages d'escalier d'H.L.M., tournées dans les rues ou sur les marchés». C'est la démocratie mise en pratique, et elle lui est peut-être, comme à Stendhal, un peu trop âpre pour sa façon de sentir. Il aimerait à se retirer tout soudain dans cette petite maison entrevue dans

(4) Ed. du Rocher.

(5) Perrin-Grasset.

(6) Grasset (cf. France-Forum n° 285-286, avril juin 1993).

les jardins de la fondation Cini, face à la Giudecca. C'était le même dégoût qui avait inspiré au très brillant archicube (7) de M. Juppé qu'était André Tardieu son livre sur la «profession parlementaire», et je m'étais permis de lui rappeler cet illustre précédent d'un grand homme politique renonçant aux pompes et aux œuvres de la République, pour en dénoncer, dans une retraite studieuse, la perverse séduction. M. Juppé, lui, a mis à profit la retraite que lui a ménagée le Dieu-Chirac («*Deus nobis haec otia fecit*») (8), mais qu'il espère seulement provisoire, pour demander à Montesquieu les leçons propres à faire marcher l'Etat cahotant dont il a l'ardent désir de reprendre les rênes. C'est pourquoi, dans *Montesquieu le moderne*, c'est sur M. Juppé que se portera surtout l'intérêt du lecteur.

Dans cette perspective qui n'est qu'une prospective, où Montesquieu apparaît «l'homme des temps à venir», s'inscrit une juste analyse de *L'Esprit des lois*. M. Juppé souligne ce qu'il y a de relatif dans les lois, il n'y a pas une règle universelle qui s'appliquerait aussi bien aux Esquimaux qu'aux Français, mais elles sont toutes soumises à un «droit naturel» qui s'impose à elles. Le droit commande à la loi. C'est ce qu'a dit avant M. Juppé, Royer-Collard, notamment dans son discours à la Chambre du 13 février 1827 : «Une loi qui nie la morale est une loi athée, une loi qui se joue de la foi donnée et reçue, est le renversement de la société». Dans les «quarante mille lois» qui gèrent notre Etat dit de droit («un pays qui a quarante mille lois, a dit Balzac, est un pays qui n'a pas de lois») n'y en a-t-il pas qui tomberaient sous la censure de Royer-Collard ? M. Juppé doit les connaître. Dans la filière de Raymond Aron et de Tocqueville à Montesquieu, il y a une place pour Royer-Collard. Montesquieu, quand il définit l'équilibre des pouvoirs et quand il écrit que les libertés sont des résistances, est le père des doctrinaires de la Restauration. M. Juppé devrait reconnaître en Royer l'un de ses maîtres.

Mais qu'est-ce, en fait, que *L'Esprit des lois* dont notre ancien (et futur ?) premier ministre disserte en docte cacique de la rue d'Ulm ? Faguet (encore lui) le dit : «Ce grand livre est moins un livre qu'une existence». C'est toute la réflexion de Montesquieu, et la vie de

Montesquieu n'est qu'une longue réflexion. Elle commence dès le matin, quand, écrit-il, «je m'éveille avec une joie secrète et vois la lumière avec une sorte de ravissement». Cet éveil de la lumière, c'est l'œuvre même de Montesquieu, et c'est en racontant sa vie qu'on saura peut-être le plus exactement en rendre compte. Voilà qui nous ramène à la fidèle et chaleureuse biographie de M. Jean-François Chiappe qu'il faut commencer par lire pour mieux s'intéresser dans *Montesquieu le moderne* à ses rapports avec M. Alain Juppé.

*
**

L'auteur de *La gare de Wannsee* et de *L'heure de gloire* a placé ces deux beaux romans dans un moment d'histoire où des vies humaines et des aventures humaines s'achèvent dans une perspective de décomposition générale ouvrant sur un monde «vide». M. François-Olivier Rousseau, dans son aspiration secrète à la vie paisible, est intéressé, sinon attiré, par le désordre des mœurs et des idées. Est-ce ce qui l'a incité à raconter, après tant d'autres, dans *Les Enfants du siècle* (9), l'aventure vénitienne d'Alfred de Musset et de George Sand.

Ecrivant sans doute à la va-vite pour le cinéma, il a fait un scénario d'où il a tiré un roman. *Les enfants du siècle*, en effet, n'est pas une œuvre de critique historique, littéraire et morale, l'analyse psychologique de deux cœurs dans lesquels un Maurras avait cherché dans un livre, *Les Amants de Venise*, dont notre bon maître, M. Pompidou, nous recommandait la lecture, «le secret des événements». *Les Enfants du siècle* est, la version romanesque dans laquelle le bon médecin Pagello a introduit une note de comédie italienne. Romanesque ? Ou romancée ? Il n'y faut pas rechercher l'exactitude des faits. George Sand débarque à Paris de sa patache provinciale au beau milieu de l'émeute déclenchée par les obsèques du général Lamarque, alors que c'est de sa fenêtre de l'appartement du quai Saint-Michel où elle habitait depuis plusieurs mois qu'elle voit passer le flot rougi de sang de la Seine. Musset a-t-il été de ces «petits

(7) Argot normilien : ancien élève de l'École.

(8) Un Dieu (Auguste) nous a donné ces loisirs (Virgile).

(9) Grasset.

messieurs curieux et désœuvrés» qui viennent, écrit-elle dans une lettre du 1er avril 1833, «tourner autour de moi et que j'éconduis très poliment». Comment Sand et Musset se sont-ils rencontrés, aimés ? Quand ? Où ? En récrivant ensemble *Lorenzaccio*, imagine M. Rousseau. Musset a adressé à George Sand des petits billets d'«idiot entortillés», le mot est de lui, jusqu'au moment où il s'est déclaré «amoureux». Il peut «embrasser des filles galantes ivres mortes», avoue-t-il, mais comment pourrait-il «embrasser sa mère» ? «Vous ne pouvez donner qu'un amour moral», lui dit-il. George Sand confie à Sainte-Beuve, son cher «confesseur», qu'elle «s'est rendue à Musset plus par amitié et affection que par amour».

L'enfant pâle aux boucles blondes fait vibrer dans son cœur la fibre maternelle ? «Ah ! qui te soignera et qui soignerai-je ?» écrit George à Musset, dans la fièvre vénitienne, au moment de leur séparation... Qu'est-ce qui l'a poussée, dans la tragi-comédie de l'hôtel Danieli, à mettre dans son lit le bon Pagello («Pagello m'ennuie») sinon le désir de faire avec lui un enfant. «Tu as cru être ma maîtresse» lui dira Musset, et tu n'as été que ma mère». Mais qu'a-t-il cherché chez cette femme ? Seulement l'amour de l'amour. *Amabam amare*, disait Saint-Augustin dans ses Confessions. «J'aimais aimer». C'est la maladie même du romantisme, le besoin de souffrir dans l'ardeur à jouir. Le héros de *La Confession d'un enfant du siècle* porte sur sa poitrine le médaillon de sa maîtresse hérissé de piquants, son cilice. C'est le détournement, dans une voie faussement morale, d'une saine joie physique. «Ils ont aimé» crie Musset, et ils sont absous. C'est l'auto-justification orgueilleuse et misérable de l'acte coupable. L'amour n'est plus ordonné, dans l'équilibre de la raison et du sentiment, aux finalités supérieures de la continuité familiale. Il est dressé contre la société. L'émeute des sens l'a mis hors-la-loi.

Maurras a finement analysé dans l'aventure exemplaire de Sand et de Musset la manifestation de la ravageuse épidémie morale et sentimentale qui a couché, nus et saignants, tant de corps innocents sur leurs lits de cendres. Ni analyste, ni clinicien, proposant encore moins une thérapeutique du mal social qu'est l'amour dans son acception romantique, M. François-Olivier

Rousseau traite le cas Sand-Musset en fait divers, mais en le plaçant dans la perspective de décomposition générale où il a mis ses romans, ce qui est bien éclairant et instructif.

*
**

«Être moderne, ce n'est pas être moderniste», a écrit M. Marc Fumaroli dans un article sur l'intéressant essai du professeur suisse M. Jean Borie, *Archéologie de la modernité* (10). La modernité, le mot a été inventé par Baudelaire, dans *Le Peintre de la vie moderne*, pour être appliqué à l'art. M. Borie veut en faire un usage général. Prenant pour départ que la Révolution française a marqué dans l'histoire des idées et des mœurs une rupture totale avec le passé (désormais, «le passé n'éclaire plus l'avenir»), il a eu pour but dans cet essai, dit-il, de rechercher «la formule de la modernité dans la période allant en gros des indiens de Chateaubriand aux mercenaires de Salammô». Les indiens de Chateaubriand et les mercenaires de Salammô ne semblent pas, pourtant, avoir partie au monde moderne. Mais qu'est-ce que le monde moderne ? Le monde est moderne à chaque génération, et les preux de Charlemagne, déjà, se moquaient du «temps ancien» de Pépin le Bref, rien qui ne se renouvelle plus que le nouveau. Les fils se croient toujours supérieurs à leurs pères, tant ils ont l'idée (depuis Condorcet ?) du progrès constant et indéfini de l'espèce humaine. Or, c'est dans le retournement de la modernité contre le monde moderne que M. Borie, réactionnaire en dépit qu'il en ait, cherche la formule de ce qui pourrait être sa pierre philosophale. Demandons l'explication à un autre professeur, M. Fumaroli : «Être moderne, c'est avoir une conscience suraiguë, ironique et tragique de l'oppression que fait peser la société moderne sur le tout de l'homme, donc sur son esprit».

M. Jean Borie s'attache à mettre en évidence la jeunesse de l'idée de modernité en étudiant son apparition dans l'explosion révolutionnaire du romantisme. Il y a eu aussi la manifestation d'une autre jeunesse de la même idée de modernité dans le triomphe du classicisme en 1663 au signal d'un roi beau et adolescent. L'on aurait

(10) Grasset

pu faire en cette occasion l'économie d'une révolution qui nous a fait croire que la modernité est une idée contre-révolutionnaire (le romantisme n'est-il pas ultra ?), en montrant, au contraire, que, bien sentie et bien vécue, elle s'insère harmonieusement dans une continuité historique. Ne s'épanouit-elle pas mieux dans un temps où elle n'a pas à chercher refuge dans un passé mythique contre l'oppression de la société, où elle n'a pas, comme dirait Baudelaire, à «s'appeler romantique et à regarder le passé en se contredisant».

Il n'y a pas de meilleur exemple de ce malaise de l'idée de modernité, dans un monde où «être moderne» et «être moderniste» se distinguent mal, que celui de Tocqueville, chez qui la découverte de la Démocratie en Amérique marque pour M. Borie le véritable passage à une ère nouvelle. Le voyage de Tocqueville en Amérique n'a que le caractère d'un pèlerinage pénitentiel. Il en a rapporté un livre écrit il l'a dit, «sous l'impression d'une sorte de terreur religieuse produite par la vue de cette révolution irréversible qui marche depuis des siècles à travers les obstacles et qu'on voit encore avancer au milieu des ruines qu'elle a faites». Tocqueville ne croyait pas au bonheur, mais, s'il croyait à la Démocratie, c'est qu'il jugeait qu'elle était voulue par Dieu pour punir l'Humanité. Pour M. Borie, la modernité peut être une sortie de secours. Là où l'a conduit cette idée, Tocqueville nous laisse entendre qu'il n'y en a pas. Aucun refuge n'est plus possible, même, avec Chateaubriand, chez les indiens qui n'existent plus, comme vient de nous le dire M. Jean Raspail dans *Journal indien* (11) ou, avec Flaubert, à Carthage où le poussait «le dégoût du monde moderne», lorsqu'il écrivait *Salammbô*. Ou alors il faudrait admettre que la Démocratie a été inventée pour achever notre salut.

*
**

Du petit restaurant de la rue Cadet dans lequel se pressait les soirs où paraissait son journal, toute une élite française, les Daniel Halévy, les Gabriel Marcel, les Philippe Ariès, les Nimier... à l'amphithéâtre de Sorbonne où il commençait chaque année son cours par cette proclamation : «Je suis fidèle à l'enseignement de l'Eglise

catholique romaine sauf en mon orgueil et dans mes péchés», Pierre Boutang, par le verbe, régnait, dominait, fascinait. Il nous reste ses écrits. Philosophe, critique, romancier, pamphlétaire, «une espèce de génie» disait Gaxotte, M. Pierre-Guillaume de Roux accueille dans sa nouvelle maison de la rue de Sèvres le critique des *Abeilles de Delphes* (12). Ce recueil d'essais (ou d'articles), habillé pour la circonstance d'une élégante couverture, est précédé de la très remarquable introduction de M. Stéphane Giocanti.

Les essais (ou articles) réunis dans *Les abeilles de Delphes* ont été publiés dans les années 50. Tout ce qu'a écrit Boutang est substantiellement politique, nourri d'une pensée politique, sous-tendu par un souci politique, qui est celui de la continuité de la Cité, de la transmission des pères aux fils d'un capital de civilisation. C'est ce qui explique que ces essais (ou articles), consacrés à la seule littérature, soient toujours actuels. Boutang évoque avec émotion ses maîtres du lycée de Saint-Etienne et de la khâgne de Lyon. Mais s'ils l'ont «promené» dans la littérature, dit-il, ils ne l'y ont pas «guidé». Muni des principes qu'il avait en vain réclamés, il nous y guide, maintenant. D'Homère et d'Eschyle à Montaigne, à Maurras, à Malraux, à Gabriel Marcel, à Raymond Aron, à Simone Weil,... il trace une voie où, tel l'Ulysse du poème de Maurras, il «n'arrête pas de voir et de connaître».

L'Iliade et l'Odyssée ont été, selon le mot de Robert Cohen, l'écriture Sainte de la Grèce. Boutang veut tirer de cette écriture Sainte une Politique éternelle. «Le commandement de plusieurs n'est pas bon, qu'il y ait un seul chef», proclame Ulysse porte-parole d'Homère mais aussi de l'Humanité, lui qui, dans le poème homérique peuplé de bâtards divins, était fils de vrai homme et de vraie femme. Alexandre, conquérant l'Orient fatal, avait dans son bagage l'Iliade et l'Odyssée. Il aurait pu y prendre une leçon de mesure politique. La même leçon se dégage, au comble de la démesure, des tragédies d'Eschyle. Deux mille ans après, Montaigne, «dégouté des nouvelletés, quelque visage

(11) Tridaniel

(12) Ed. des Syrtes, 74, rue de Sèvres, Paris.

qu'elles aient», soucieux, sceptique et empirique, de «juger librement en obéissant fidèlement» a dit Jean Prévost, retrouve, dans nos guerres civiles, le même sens de la mesure politique, celle-là même que retrouve au même moment un d'Aubigné, tous deux serviteurs du Béarnais médiateur... Il faut se reporter de l'essai de Boutang à l'excellent *Montaigne libre et fidèle* de l'un de ses plus brillants disciples, M. Georges Laffly (13).

L'itinéraire spirituel de Malraux a permis à Pierre Boutang de mesurer le chemin que celui-ci avait encore à parcourir «à partir des principes exposés dans *Les Noyers de l'Altenburg* pour conclure à la monarchie», lui à qui, je le rappelais dans une de mes précédentes chroniques (14), sa femme Clara Goldschmidt apprenait à penser la Révolution «en d'autres termes que maurrassiens». Mais, de l'aventure touranienne, dans laquelle il avait jeté Vincent Berger, il lui était resté l'idée qu'il existe une réalité fondamentale, celle de la maison, de la terre et de la patrie. «Nous ne choisissons pas notre patrie» a dit Malraux. C'est dans cette soumission au fait de la naissance que Boutang reconnaissait leur fraternité intellectuelle.

La rencontre de la pensée de Boutang avec la pensée de Simone Weil constitue peut-être la partie la plus forte des *Abeilles de Delphes*. Petit-fils de paysans, boursier de la République, que l'enseignement de Maurras a fait monarchiste, mais qui a recueilli dans son héritage une sensibilité très vive à la «géographie charnelle» du *Tableau de la France* de Michelet, Boutang devait sentir au profond très ancien de son être le besoin d'enracinement de la petite intellectuelle juive désincarnée qui était arrivée un beau matin de juin 1941 chez Gustave Thibon, à Saint-Marcel d'Ardèche, pour travailler comme ouvrière agricole et qui réclamait la culture de vie qui était le contraire de celle que dispensait la république des professeurs. «La culture, écrivait-elle, est un instrument manié par les professeurs pour fabriquer des professeurs qui à leur tour fabriqueront des professeurs». Son livre, *L'Enracinement*, est sous-titré «Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain». C'est la déclaration des droits de l'homme, mais retournée pour être lue dans le bon sens. Le cheminement de la grâce dans son intérieur l'avait

faite catholique, et elle n'hésitait pas à dire, à Londres, que «l'appel au comte de Paris arrangerait peut-être bien des choses». C'est sur cette pente catholique et monarchique que Boutang engage son dialogue avec Simone Weil. Mais, écrivait-il, «l'accord sur l'essentiel laissait subsister de graves différends. Ils font comprendre le goût des Grecs pour les discussions heureuses, mais aussi la hâte chez Socrate d'aller retrouver sur l'autre berge ceux qu'ils ne peuvent plus interroger sur celle-ci».

*
**

M. Jean-Pierre Richard a publié un recueil d'essais critiques sous le titre de *Terrains de lecture*. Je l'avais appelé un critique de terrain (15). Ce terrain, c'est celui où l'un de ses maîtres, Georges Poulet, nous a montré l'écrivain «aux prises avec les choses». C'est le champ même de la littérature, là où s'établit la relation entre l'homme et le monde et où l'écrivain, allant et venant de l'un à l'autre, fait ses récoltes. Au critique de les trier, d'y rechercher, comme dit M. Richard, les sensations, les choix, les obsessions, toutes les intuitions qui révèlent une option morale ou un engagement sentimental. De l'œuvre à l'auteur, le critique, par des filières souvent cachées, découvre l'homme.

Le dernier livre de M. J.-P. Richard, *Essais de critique buissonnière* (16), nous entraîne dans des promenades à travers des «étendues végétales», parmi les oiseaux et les fleurs, sous les arbres de la forêt, le long des rivières. Il ne manque pas dans notre littérature de ces critiques d'humeur dont la verve supplée la science pour faire, à l'écart de toute discipline, l'école buissonnière. La critique universitaire de M. Richard prend sur ces chemins un air de vacances, mais sans renoncer à ses astuces de critique savante. M. Richard, c'est le professeur aux champs. Nous parle-t-il des oiseaux, il nous dit (est-ce pour s'amuser ?) qu'il fait de l'ornithocritique. Il commente un poème de Ponge, *Le gui*, ou un poème de Saint-Pol Roux le *Magnifique*, *Linge étendu par les bras roses de*

(13) Cf. *France-Forum*, 4^e trimestre 1997 n° 318.

(14) Cf. *France-Forum*, juillet-septembre 1996 n° 311-312.

(15) Cf. *France-Forum*, octobre-décembre 1996 n° 313-314.

(16) Gallimard.

maman. Ces «explications de texte» auraient été dans nos classes des modèles du genre. M. Richard y fait la preuve de son autorité, mais aussi de sa subtilité, de son ingéniosité, de son inventivité. C'est comme en se jouant. Barthes a dit que la critique, c'était d'abord un *jeu*. L'un des mots qui revient le plus souvent sous la plume de M. Richard est celui-là. «L'une des vertus du langage littéraire, écrit-il, c'est de faire se lever une signification à partir d'un climat de jeu». M. Richard joue avec les mots, joue des mots, de la même manière que les grands rhétoriciens de la fin du Moyen-Âge. Disons que cette critique de terrain est aussi une critique rhétoricienne.

Barthes a dit encore que la critique était un art de la simulation. M. Richard procède sur ses terrains de lecture à des investigations que l'on pourrait dire de police pour «surprendre» les mots et leur faire avouer ce qu'ils recèlent et ce qu'ils cachent, tendant, cependant, ses embuscades avec précaution, se livrant plutôt, sous le couvert de la sympathie, à des manœuvres d'approche, appâtant les mots en les mettant en confiance, pour les attirer sur son propre terrain. Mais il recourt aussi pour les séduire et les capturer à des opérations de magie. Il se glisse à l'intérieur des mots, en éprouve la plasticité, il leur fait subir, de sa férule de professeur qui est la baguette de Merlin l'Enchanteur, toutes sortes de métamorphoses. Il écrit que la lecture critique, non seulement «continue» les textes dont elle s'est «saisie», mais, les mimant, les «reproduit» en elle. Le mot de *tapioca* dans le poème *Le gui de Ponge* est malaxé dans sa bouche jusqu'à nous rendre le goût même de nos dinettes enfantines, sur nos chaises hautes, la serviette autour du cou. Un autre commentaire de texte dans un essai intitulé *Feuillantines* conduit M. Richard dans un quartier de Paris où il a vécu, entre le boulevard Saint-Marcel, la rue Saint-Jacques et la rue Claude-Bernard. Il y évoque le «vert paradis des amours feuillantines» en reconstituant un «cadastre onirique» qui semble celui-là même de son propre rêve.

Le dernier essai de ce livre fait se rencontrer sur le même terrain deux amateurs de pétanque. M. Richard se souvient-il de ses enfances marseillaises en simulant dans son texte critique

tous les mouvements de cette partie qu'il arbitre en connaisseur et en nous en offrant tous les petits plaisirs. Les terrains de lecture de M. J.-P. Richard ne sont rien que ces terrains de jeux où ce professeur en état de vagabondage nous conduit par des chemins d'école buissonnière dans les bas-côtés de la grande littérature ou à travers les œuvres peu connues de jeunes auteurs, et où il nous fait participer à de fines et libres parties d'intelligence.

*
* *

M. Bertrand Poirot-Delpech, pur produit d'un VI^e arrondissement bourgeois, catholique et bien-pensant, auteur remarqué à vingt-cinq ans d'un roman, *Le Grand dadaïste*, critique littéraire du *Monde* dont le feuilleton lui a ouvert l'Académie dans une époque où l'on se souvenait encore que le critique de ce journal (*ex-Le Temps*), comme celui de la *Revue des Deux-mondes*, y avait une place réservée, a toujours été mal dans sa peau d'enfant gâté. Il a essayé de prendre sa revanche sur ce sort trop heureux dans une œuvre romanesque où il s'est montré le spectateur intéressé et, par désir coquet de s'encanailler un peu, complice de tous les sentiments désordonnés et de toutes les louches aventures du siècle. De *La folle de Lituanie* à *l'Été 36*, au *Golfe de Gascogne* et à *L'Amour de l'Humanité*, il en a écrit ce qu'il a nommé la «légende». Corinne Dubois-Latour, des conserveries du même nom, l'héroïne de *La Folle de Lituanie*, a voulu entrer dans un «univers défendu» pour y rencontrer des «minoritaires en tout genre», drogués, espions, trafiquants, métèques, et perpétrer avec eux des «attentats idéologiques». On a suivi ensuite, de *l'Été 36* au *Golfe de Gascogne*, Victoire de Saint Aubert dans sa recherche opiniâtre de «choses insupportables». Enfin, Aurélien des Herblais est allé se battre en Bosnie-Herzégovine contre les Serbes pour «l'amour de l'humanité». Mais, chaque fois, M. Poirot-Delpech ramenait ses personnages vers la terrasse du château d'où ils étaient partis pour leurs excursions esthétiques. C'était le point de fixité, le môle de tradition et de sécurité où ils avaient leurs attaches et d'où ils pouvaient continuer à contempler dans un

confort agrémenté de remords le spectacle attrayant d'une fin de monde.

J'ai dit ici même (17) qu'après avoir écrit en 1994 *L'Amour de l'humanité*, M. Poirot-Delpech avait encore six ans devant lui pour terminer en beauté sa «légende du siècle». *Monsieur le Prince* (18), aujourd'hui publié, est présent à ce rendez-vous. Cette fois, M. Poirot-Delpech a décidé de changer complètement de vie à la faveur du changement de siècle. Son héros a soixante ans. C'est trop tard pour *revenir* jamais à son point de départ. Il est né le jour des accords de Munich, «tare de naissance» dont il ne peut se laver qu'en changeant non seulement de vie, mais de peau. Cet homme est entraîné par amour pour la femme rencontrée dans le cimetière où il s'est dépouillé de son identité dans l'intrigue policière d'une captation d'héritage où l'on retrouve les «minoritaires en tout genre» des précédents romans de M. Poirot-Delpech (devenus peut-être maintenant majoritaires). Il faut y ajouter un faux moine, un bel adolescent troublant (monsieur le prince), des africains clandestins et quelques pédérastes. L'aventure se termine au milieu du détroit de Gibraltar après des rebondissements auxquels on prend un plaisir bien innocent. Mais il ne s'agit plus ici d'une excursion esthétique. M. Poirot-Delpech pose dans ce roman de la fin d'un siècle où l'on a beaucoup moralisé, une alternative qui ne devrait permettre aucune échappatoire. «Être un salaud ou être un saint». Entre les deux termes de cette alternative, il n'y a plus de place pour «l'idéal de bohème tempérée» qu'il offrait naguère à ses jeunes filles dérangées de bonne famille. Un salaud ? Ou un saint ? Le faux moine qui se jette à l'eau pour sauver non pas le bel adolescent troublant, mais un enfant infirme, apporte-t-il une réponse à la question ? M. Poirot-Delpech, au lieu de mettre fin à la «légende» de ce siècle avec lequel il a joué, en tirant de son appareil romanesque quelque apocalypse qui l'aurait terminé en beauté, a préféré le laisser aller lamentablement à la dérive «entre deux continents, deux mers, deux siècles... entre la nuit et le jour, entre deux sexes, entre le bien et le mal... au beau milieu de nulle part».

*
* *

L'ancien charmant petit bordel de la rue Bernard Palissy, annexe avant la guerre, de la république littéraire de Saint-Germain des Prés, où M. Jacques Brenner installa à la Libération son bureau de la revue des *Quatre saisons*, est devenu, depuis qu'y fut lancé le «nouveau roman», le lieu de rendez-vous de tous les auteurs se disant ou se croyant à l'avant-garde. Aussi bien, l'on a été étonné, dans ce moment où la famille et ses vertus sont traînées devant les tribunaux de la moderne inquisition, d'entendre s'élever de ce côté l'hymne de piété filiale de M. Jean Rouaud.

Des *Champs d'honneur* et des *Hommes illustres au Monde à peu près*, à *Pour vos cadeaux* et maintenant à *Sur la scène comme au ciel* (19), M. Rouaud a écrit une suite romanesque qui n'est que l'histoire de sa famille, renouant ainsi le «lien de paternité» que Sartre déclarait «pourri». Il avait composé un agglomérat de souvenirs d'enfance et d'adolescence, de témoignages et de documents qui risquait dans le milieu aqueux de ce petit port breton où il était né, de s'effriter, de se désagréger et de sombrer dans un cloaque où l'on ne trouverait aucun fond solide. Il pleuvait, en effet, beaucoup dans ces romans, et la mer s'attaquait, en vagues furieuses, à tout ce qui pouvait en constituer le soubassement. M. Rouaud, narrant une geste familiale, souffrait d'un manque de père. Voyageur de commerce, celui-ci ne faisait que passer dans le lointain de ses souvenirs et, pour suppléer à cette absence, il semblait que M. Rouaud n'écrivait que le roman de la petite dame menue, minutieuse et opiniâtre qui gérait un commerce de vaisselle et de verrerie et qui était sa mère, trottant à pas précis, dans sa démarche impérieuse de régente terrienne, d'un roman à l'autre et y imposant son ordre. Mais ce n'était qu'un ordre matériel. La scène importante du *Monde à peu près*, c'était celle du dimanche après-midi, quand la mère emmenait ses enfants devant la tombe de leur père, mort tout jeune. Sous la dalle funéraire, sous ce granit qui était le véritable soubassement du roman et qui était le point de résistance à la dissolution dans un magma universel, gisait, dans la préfi-

(17) *France Forum* n° 295-296, juillet-septembre 1994.

(18) Gallimard.

(19) Ed. de Minuit.

guration de son *corps glorieux*, le père, représentant un ordre surnaturel. Une trouée de lumière perçait le brouillard et l'enfant devenu adolescent voyait y apparaître ce visage radieux. C'est à cette hauteur que s'établissait entre le père et le fils la communication récusée par Sartre.

Le dernier tome de cette chronique familiale, *Sur la scène comme au ciel*, ne serait-il qu'un retouchage. La mère, de son lit d'agonie, fait entendre sa voix pour rectifier ou compléter ce qu'a dit le fils. Mais le père y est cette fois bien présent, et on le voit, à travers des témoignages et des correspondances retrouvées, tel qu'il a été, jeune homme marchant vers celle qui serait sa femme et que le fils n'a pu connaître. Ainsi, M. Rouaud remonte-t-il de l'histoire de la famille à une préhistoire où il n'existait pas encore, mais dans laquelle tous les éléments des romans en gestation dans l'avenir familial sont mis en place pour composer à la fin ce monument, ce «mausolée», dit M. Rouaud, dont le père et la mère, réunis dans l'au-delà, constituent les deux «piliers». Il y a dans cette architecture dressée au dessus du cloaque où une vie aurait pu s'enliser, mais qui en est le soutien, une apparence de solennité. En fait, ce qui donne son ton à la geste de M. Rouaud, c'est la prière humble et reconnaissante qui y est murmurée, c'est la conversation familière, à travers les voiles discrets de la mort, d'un fils avec ses parents, «les vieux chéris». Ce ton, dans la littérature actuelle, lieu de proclamations se voulant subversives, a une singularité.

*
**

On ne peut pas ne pas parler, dans une chronique de la vie littéraire du Prix Goncourt qui est l'événement de l'année, surtout lorsqu'il a donné lieu, à une furieuse empoignade entre le jury Fémina et l'Académie Goncourt dont le président, sortant de sa réserve distinguée, est allé jusqu'à déclarer devant les micros qu'il ne laisserait pas les dames du Fémina «nous faire un enfant dans le dos», rappelant ainsi un précédent qui n'avait pas été apprécié. C'est pourquoi l'académie Goncourt, prenant cette fois de vitesse son concurrent, a couronné, huit jours avant la date prévue, le livre de M. Jean Echevoz. Mais pourquoi cet acharnement à se

disputer un roman qui est un exemple parfait de non-événement ? Il y a, en néo-français, le non-dit. Pourquoi n'y aurait-il pas le non-événement ?

En effet, il ne se passe rien dans ce roman dont la première phrase est «je m'en vais» et dont la dernière est aussi «je m'en vais» qui est d'ailleurs le titre de ce livre (20). Entre ces deux phrases, M. Echevoz a fait semblant de narrer la double histoire d'une expédition sous le cercle polaire et d'un vol, compliqué de disparitions et de morts, mais à laquelle le lecteur s'intéressera si peu que c'est comme s'il ne s'était rien passé, le romancier restant muet sur les circonstances de ces disparitions et de ces morts. L'anti-roman a été à la mode aux beaux jours du défunt (?) «nouveau roman». C'est ici un non-roman.

On devrait néanmoins s'y intéresser, non point à un semblant d'histoire, mais à la façon dont elle est approchée pour ne pas être racontée par un écrivain qui prend soin de s'en tenir toujours à distance, regardant le monde de loin, non pas avec des lunettes de myope comme dans le «nouveau roman» de jadis où le regard était collé sur les choses, mais en presbyte. On accumule les détails précis, mais inutiles (ainsi le navire appareillant pour le Grand Nord dispose d'un brise-glace long de cent mètres et large de vingt, de huit moteurs couplés développant seize mille chevaux, vitesse maximum seize nœuds, tirant d'eau sept mètres seize...). On feint sans cesse de s'étonner devant ce qui arrive, ou n'arrive pas, ou pourrait arriver (mais, par exemple, on ne s'inquiète pas le moins du monde de la réapparition d'un mort). On pose des questions, mais on n'y répond pas. On préfère la passivité à la curiosité. Le résultat est un engourdissement général.

Le personnage de M. Echevoz aurait pu, à la faveur de sa fugue, faire le point sur sa vie, ou en changer, comme le Jérôme Bardini de Jean Giraudoux, mais il est prédestiné à perpétuellement fuir pour ne jamais rencontrer que son ombre, non pas au-delà ou en-deçà, mais à côté de soi. S'il fallait lui trouver une ascendance littéraire, ce serait plutôt celle du Salavin de Duhamel. Il y a en lui de cette graine.

Philippe SÉNART

(20) Ed. de Minuit.

Camus, le juste

par Christian SAVÈS

Il y a quarante ans, l'écrivain Albert Camus disparaissait tragiquement à l'âge de quarante-six ans, dans un accident de voiture. Le 4 janvier 1960, sur le coup de 14 heures (la montre du tableau de bord restera bloquée à 13 h 55), la Facel-Vega conduite par Michel Gallimard quitte brutalement, après une embardée, la RN5 (à 24 km de Sens, entre Champigny-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard), va s'écraser contre un platane, avant de rebondir sur un autre arbre et de se disloquer. Le prix Nobel de littérature (1957) est tué sur le coup ; Michel Gallimard, grièvement blessé, décédera cinq jours plus tard à l'hôpital.

Destin singulier que celui de cet homme d'origine très modeste, né le 7 novembre 1913 à la Ferme Saint-Paul, près de Mondovi, dans le Constantinois (Alger est à 420 km à l'ouest) atteint de surcroît d'une tuberculose précoce qui le priva d'agrégation, lui fermant donc les portes de l'enseignement... et qui devait néanmoins décrocher le prix Nobel de littérature à un âge (44 ans) où d'autres osent à peine briguer le prix Goncourt. Il est vrai que sa vocation littéraire s'affirma très tôt ; elle lui apparut avec évidence dès 1932-1933, ainsi que le rappelle Olivier Todd dans son incontournable biographie (1). Cette vocation, pour l'essentiel, Albert Camus devait l'accomplir en France, où il se fixa à partir de 1942. Mais, s'il vécut en France les dernières années de sa vie, il resta viscéralement attaché à cette terre gorgée de chaleur et de

lumière, de l'autre côté de la Méditerranée : son Algérie natale. Cet attachement explique le déchirement intérieur et le silence de l'écrivain, durant la guerre d'Algérie, une épreuve dont il ne vit pas le terme, même s'il en pressentit très probablement l'inexorable dénouement. Il vécut cette situation un peu comme un exilé, un captif, et ne manqua pas de le reconnaître dans ses *Carnets* : «J'ai lié une intrigue avec ce pays (la France hexagonale), c'est-à-dire que j'ai des raisons de l'aimer et des raisons de le détester». Camus, le déraciné, exprimera avec beaucoup de force et de sensibilité, parfois, ce lien affectif et maternel avec la terre qui l'a vu naître, notamment dans *L'Etranger* ou encore dans son recueil de nouvelles *L'Exil et le Royaume*.

Il avait de la littérature une conception plutôt ascétique : il ne la concevait pas comme un plaisir, mais bien davantage comme un devoir - et, plus précisément, un devoir de témoignage. Il détestait écrire pour ne rien dire et préférait témoigner, plume à la main, des soubresauts de son époque, à la fois frivole et cruelle. Il appréhendait la littérature comme un engagement total de soi. Cet apostolat laïc fut tout entier consacré à la recherche d'un compromis entre la nature et l'homme, une tentative pour établir une sorte de coexistence pacifique entre ces deux puissances hostiles. Dans ses *Carnets*, il avait écrit : «On ne rate pas sa vie quand on la met dans la lumière». La littérature fut sa façon bien à lui de vivre dans la lumière, c'est-à-dire

dans la vérité, dans une conception qui était sienne du juste et du vrai. Ceci étant, son œuvre ne pouvait faire autrement que de mettre en scène les grands thèmes de l'existence : la vie, l'engagement, la souffrance, l'attachement à la terre, la mort... Les hommes sont très présents dans son œuvre ; ils en constituent véritablement la trame, le cœur. Par contre, les femmes sont assez peu présentes, dans ses livres ; il se rattrapera par ailleurs : elles le furent beaucoup plus dans sa vie sentimentale.

Camus, le juste, essaya sa vie durant d'éteindre sa soif de justice. Cette soif ne pouvait que rester inassouvie, face au spectacle affligeant des injustices de ce monde. Au demeurant, le propre de cette soif n'est-il pas d'être insatiable ? Camus éprouva souvent de l'amertume, du ressentiment, face aux injustices dont il était le témoin, mais jamais de haine. Il ne se radicalisera pas, souffrant en silence et portant témoignage, par son œuvre, de ce que ces injustices avaient d'acceptable. L'écrivain, qui était athée, ne croyait guère en une justice transcendante, d'essence divine. Plus modestement, il croyait en une justice des hommes qui serait moins instrumentalisée, plus généreuse et peut-être capable de rectifier, en quelques circonstances, les injustices de la nature. Il n'a cessé de croire, d'espérer en l'homme, même si, selon sa propre expression, «l'espoir est ce qui fait le malheur des hommes». Il y a, dans ses écrits, quelque chose qui s'apparente à une pédagogie de la souffrance : il la dissèque, explore les blessures de l'âme, donc de l'être, un peu comme si ce travail de la pensée en acte devait permettre d'exorciser le spectre de l'humaine souffrance, voire de la sublimer. De ce point de vue, c'est assurément avec *La Peste*, probablement son œuvre la plus élaborée quant à la substance-même, à la psychologie profonde des personnages, qu'il l'érige en catégorie fondamentale de l'expérience humaine. L'un des personnages tient à un moment donné ce propos-testament : «La seule clé, c'est la souffrance». Cette approche de la souffrance, que Camus, le juste, ne parvient pas à se rendre admissible (du reste, il ne le cherche pas, sachant qu'elle demeure un obstacle dirimant au bonheur de l'homme), transparait également dans une autre de ses œuvres, *Les Justes*. Aux propos de Voinov qui affirme : «J'ai compris qu'il ne suffisait pas de

dénoncer l'injustice. Il fallait donner sa vie pour la combattre», font écho ceux de Kaliayev, le principal protagoniste de la pièce, qui proclame : «L'injustice sépare, la honte, la douleur, le mal qu'on fait aux autres, le crime séparent. Vivre est une torture puisque vivre sépare».

Entre Camus et le bonheur, il y a un obstacle : celui que forme sa conscience, son expérience

Albert Camus

de la souffrance humaine, une expérience transformée en conscience comme aurait dit Malraux. Plus exactement, s'il parvient à penser l'idée de bonheur, parfois même de façon quasi obsessionnelle, il ne parvient pas à s'en approprier la réalité concrète, l'essence. Le bonheur serait cette chose, capricieuse et volage, qui se soustrait à l'homme chaque fois qu'il prétend s'en emparer. Quelque part, au fond de lui-même, il a compris que l'homme s'épuise vainement dans sa quête de bonheur, qui ne peut être qu'inachevée. Il arrive que cette course effrénée le fasse passer à côté de la vie, d'une vie réelle, riche malgré tout de sensations, de saveurs, de révélations. Mieux vaut la vie réelle que la vie rêvée, si le bonheur n'est pas de ce

monde. Tel est l'enseignement qu'il tire de ce que l'on pourrait appeler son scepticisme philosophique. Pour Sartre, l'homme est de trop. Pour Camus, il n'est pas de trop mais il est à l'épreuve. Il se bat, souffre et meurt. Si la vie et l'amour l'attirent, c'est toujours pour le décevoir, le frustrer un peu, en dernière analyse. A dire vrai, il parlait trop de bonheur pour y croire véritablement. Néanmoins, l'homme reste viscéralement attaché à tout ce qui est susceptible de donner une unité et un sens à sa vie, notamment à partir des épreuves qu'il a pu affronter, qu'il a su plus ou moins bien négocier. Quel que soit le sort, juste ou injuste, qu'elle lui ait réservé, l'homme reste attaché à la terre, à sa terre. C'est là son explication, en forme de constat, au phénomène de l'enracinement. A sa manière, le personnage de Meursault, dans *L'Étranger* exprime remarquablement cette ambiguïté sentimentale observée chez plusieurs héros camusiens. Lorsque le prêtre qui l'encourage à mourir, lui dit : «Je ne peux pas vous croire. Je suis sûr qu'il vous est arrivé de souhaiter une autre vie», Meursault laisse échapper cet aveu : «Oui, mais une vie où je pourrai me souvenir de celle-ci».

L'orgueil (mais un orgueil qui serait en quelque sorte la politesse du désespoir) est un autre trait commun à l'écrivain et à la plupart de ses personnages. Il savait que la vie ravale l'orgueil au rang des vaines prétentions. Il continuait cependant à le cultiver, envers et contre tout, contre tout : c'était sa posture à lui d'«homme révolté», son travail de la mémoire. Car la révolte est aussi l'attitude du juste qui choisit (et le choix est parfois lourd de conséquences pour lui) d'entrer en rébellion contre l'ordre établi, les apparences, l'indifférence à la vie ou à la mort...

La mort, c'est justement un thème transversal à l'ensemble de son œuvre. Le lecteur la retrouve fréquemment sous sa plume, que ce soit dans *L'Étranger*, dans *La Peste*, dans des pièces de théâtre comme *Caligula* ou *Les Justes*, ou encore dans un essai tel que *L'homme révolté*. Souvent chez lui, elle est une sorte de point d'orgue, une conclusion logique qui s'impose comme pour mieux souligner ce qu'il y a de vain et d'unique à la fois dans une vie. Dans *Les Justes*, les jeunes nihilistes russes veulent

«mourir pour renaître à la vie». Car l'on ne se tue jamais que pour exister, cela nous l'avons appris des romantiques. Pour reprendre le titre de l'une de ses œuvres, la mort est à la fois un exil et un royaume. Camus sait aussi qu'elle est un départ, un abandon : elle arrache l'homme à la vie, à la terre nourricière, elle referme une page, clôt définitivement une existence, quel qu'en ait été le bilan. L'on ne peut s'empêcher ici de songer à ces paroles sans appel de Malraux : «La mort est là, comprenez-vous, comme une preuve de l'irréfutable absurdité de la vie».

Il existe bien un paradoxe camusien, qui sert de fil conducteur à l'œuvre. La vie déçoit, et l'homme extériorise cette déception par la cruauté (Caligula affirmant que «vivre, c'est le contraire d'aimer» ou encore «Tout cela manque de sang»), le nihilisme (*Les Justes*), la dérision (Clamence, personnage central de *La Chute* constatant que «nous ne sommes qu'à peu près en toutes choses»), la révolte (*L'Homme Révolté*). Pourtant, il ne renonce jamais complètement à cette vie, ne parvenant pas à se défaire de son idée, de sa réalité prégnante. C'est qu'elle coule dans ses veines. Dans *Les Justes*, Kaliayev exprime à sa manière ce paradoxe ; s'adressant à Stephan, il lui dit : «Tu ne me connais pas, frère. J'aime la vie. Je ne m'ennuie pas. Je suis entré dans la révolution parce que j'aime la vie». Le révolutionnaire, ce nihiliste écartelé entre la vie et la mort, offre en quelque sorte la quintessence de ce paradoxe, désireux de mourir pour renaître à l'existence, une existence autre, épurée de toute souffrance. Condamné à vivre et à mourir de cet écartèlement, que reste-t-il alors à l'homme ? Pour l'écrivain, il lui reste au moins la conscience de l'absurde. C'est là une autre clé de compréhension de l'œuvre : un monde où l'homme vit, n'est pas heureux et reste malgré tout, viscéralement, nostalgiquement attaché à la vie n'est qu'absurdité. Ceci étant, reste-t-il encore quelque chose à faire, à tenter ? Le pessimisme camusien, quant à la réponse à apporter à cette douloureuse interrogation, trouve à s'exprimer sans rémission dans *Le Mythe de Sisyphe* : il faut s'imaginer Sisyphe heureux, poussant son rocher. Mais Camus était un homme trop avisé pour ne pas prendre lui-même ses distances, dans un second temps, par rapport à ce pessimisme.

misme radical qu'il avait initialement exprimé. L'être humain ne saurait accepter indéfiniment que sa vie se réduise aux dimensions d'une telle impasse, il ne saurait davantage accepter qu'elle ne soit que résignation, cette vertu des vaincus. Aussi l'écrivain en vient-il à prôner une philosophie de l'existence répudiant les extrémités de la pensée, pour ce qu'elles peuvent avoir de trop cruel pour l'homme. La pensée de midi, chez lui, c'est d'abord la raison, l'équilibre, la mesure, l'intelligence se limitant elle-même, s'imposant un régime, jusque dans l'orgie de la lumière, pour ne pas périr d'excès, pour ne pas entraîner le monde dans son propre effondrement. Dans *L'Homme Révolté*, il a ces mots : «L'intelligence est notre faculté de ne pas pousser jusqu'au bout ce que nous pensons afin que nous puissions croire encore à la réalité». On songe ici irrésistiblement au constat que dressait le poète René Char, son ami : «La lucidité est la blessure la plus rapprochée du soleil». Justement, la pensée de midi est ce qui permet à l'homme de s'épargner un peu cette blessure, sans qu'il abdique pour autant sa lucidité...

En définitive, Camus a essayé de se rendre la vie supportable, de combattre son mal de vivre par un antidote : l'œuvre littéraire. Celle-ci a exercé chez lui un effet de compensation. L'investissement intellectuel et affectif dans

cette œuvre lui a redonné du sens. Il s'est efforcé de se mobiliser tout entier autour de cette quête de sens. Camus, le juste, a sondé l'âme humaine en son tréfonds, comme pour mieux mettre en évidence sa détresse, son désespoir existentiel. Il fut un juste car, dans sa démarche (et plus largement dans sa vie), il n'a fait de tort à personne, ne calomniant jamais ses adversaires. Juste, il le fut surtout parce que, à l'instar de Spinoza, il mit tous ses soins à ne pas tourner en dérision les actions des hommes, à ne pas pleurer sur elles, à ne pas les détester, mais à en acquérir une connaissance vraie.

Cette exigence-là, qu'il érigea en véritable morale littéraire, confère à son œuvre ce parfum d'authenticité, d'éternité, dont ses nombreux lecteurs souhaitent s'imprégner aujourd'hui encore.

Christian SAVÈS

(1) Olivier Todd : *Albert Camus, une vie* ; Paris, Gallimard-Biographies, 1996 (855 pages).

J'avais rendu compte de cet imposant et remarquable travail, pour les lecteurs de «*France Forum*», dans le n° 315 de janvier-mars 1997, pp. 77-78.

Adieu à Alain Peyrefitte (1925-1999), ami d'un demi-siècle

par Pierre de BOISDEFFRE

*Je connais gens de toutes sortes
Ils n'égalent pas leurs destins
Indécis comme feuilles mortes
Leurs yeux sont des feux mal éteints... (1)*

Georges Pompidou, qui fut son *archicube*, aimait citer ces quatre vers d'Apollinaire qui lui servaient de talisman, mais aussi de mise en garde lorsqu'il était tenté de céder à ses péchés mignons : l'indolence, la curiosité, le dilettantisme. Mais Alain Peyrefitte (que Pompidou materna, puis secoua, pour finir par lui rendre justice) n'avait pas besoin de ce genre d'avertissement. Pas un seul jour, il n'a délaissé sa tâche, oublié son but ; jusqu'à ses dernières heures, il a continué de creuser son sillon, de dicter, de noircir du papier (2).

Un homme venu de la France profonde

Fils d'instituteur, petit-fils de gendarme, Peyrefitte, qui ne devait jamais renier ses origines paysannes et aveyronnaises, avait décidé, très tôt, qu'il n'aurait pas l'ambition petite. «*Dix ans pour la diplomatie, dix ans pour la politique, dix ans pour la littérature*» : tel était le programme qu'à vingt ans il s'était fixé et qu'il suivit à la lettre. La khâgne, la rue d'Ulm (où il fut le *cothurne* de Jean d'Ormesson), l'ENA, le Quai d'Orsay, tout s'était enchaîné sans hiatus pour le bœuf de labour aux sourcils broussailleux. Ce n'est pas à l'ENA que je l'ai connu (sa promotion, *France combattante*, précédait la mienne d'un an) mais au Quai où, de retour de Bonn et de Cracovie, il occupait une sous-direc-

tion chargée des Affaires européennes. Il est toujours resté pour moi ce jeune homme étincelant, sérieux, si appliqué, cet époux amoureux d'une femme remarquable, Monique Luton, que je revoyais cet été chez lui, à Provins, où je lui avais amené mes petits-enfants.

Je n'arrive pas à croire qu'il nous ait quittés, que je n'irai plus le voir, le soir, au *Figaro*, après qu'il eût relu et corrigé ses dernières morasses.

*
* *

Pour découvrir Alain Peyrefitte, qui n'a guère fait de confidences sur sa jeunesse et sur sa vie, le mieux est de parcourir ces «Chroniques de la vie normalienne» où, sous sa plume - et sous d'autres plumes illustres qu'il a recrutées - revit cette école «absolument pas normale et tout à fait supérieure» dont parlait un jour lord Dumboyne. En 1964 Georges Pompidou devait

(1) *Guillaume Apollinaire, Alcools, 1913.*

(2) On retrouvera l'essentiel de son œuvre dans les deux volumes d'*Oeuvres Complètes* regroupées dans la collection *Omnibus* : I - *La Chine (Quand la Chine s'éveillera ; L'Empire immobile ; La Tragédie chinoise)*. II - *La France (Le Mal français ; Les Chevaux du lac Ladoga ; La France en désarroi)*.

Voir aussi chez Fayard : *Rue d'Ulm ; Les Roseaux froissés ; Le mythe de Pénélope ; Le Sentiment de confiance ; La Société de confiance ; C'était de Gaulle* (3 volumes) ;

Un choc de cultures : *La Vision des Chinois, Le Regard des Anglais, L'Oeil des missionnaires.*

honorer *Rue d'Ulm* (3) d'une Préface qui fit scandale car le Premier ministre affirmait tranquillement qu'«on est normalien comme on est prince de sang» et que l'École ne servait à rien. Les relations qu'on s'y fait ne sont d'aucune utilité, puisqu'elles s'appellent «Homère, Platon, Virgile ou bien Descartes, Racine ou Baudelaire». Vue trop flatteuse ! Car la société d'admiration (et de dénigrement) mutuelle fonctionne aussi bien rue d'Ulm qu'à Polytechnique et on n'a jamais vu un archicube refuser de tendre une main secourable à un cadet en difficulté. Avec le temps, les aspérités finissent par s'émousser et Peyrefitte finit par tracer des portraits attendris d'hommes aux travers insupportables comme André François-Poncet - dont il fut un moment le collaborateur exaspéré - ou Armand Béard. Même les excès de la chienlit de mai 1968 qui arrachèrent des cris d'horreur à Robert Flacelière et au Doyen Durry, même «l'assassinat méthodique de camarades qui ne sont que des rivaux» (4) ne semblent pas l'avoir scandalisé ni vraiment ému.

Mais il n'est pas indifférent - même si beaucoup d'élèves n'ont rien fait rue d'Ulm - d'avoir fréquenté, pendant les années les plus réceptives d'une jeune vie, tant d'ombres illustres, comme celles de Michelet, de Taine, de Jaurès, de Péguy, de Romain Rolland, d'avoir entrevu tant d'âmes considérables, d'Edouard Herriot à Jules Romains, d'avoir fréquenté la thurne d'Althusser et celle de Sartre, écouté le séminaire sauvage de Lacan et pris part à d'innombrables canulars (un des plus célèbres étant la visite d'un faux Lindbergh, au lendemain de sa traversée de l'Atlantique).

Au moment de la guerre d'Algérie, plus d'un fellagha menacé à Alger trouva refuge rue d'Ulm. L'École n'a jamais cessé d'être un des haut lieux de la contestation. Un siècle après la suspension du cours de Michelet, pas un élève n'a cru devoir accepter la main que lui tendait le général de Gaulle, en visite officielle - comme tous les Présidents de la République - au bal de l'École ! (5). Le temps était loin où, pour «tenue inconvenante à l'étude» ou «désordre au dortoir», les punitions pleuvaient ! Pour avoir avoué, dans un livre scientifique, qu'«il n'était pas catholique», le directeur Vacherot s'était vu incontinent révoqué !

Sous la III^e République, l'École Normale était la porte des fonctions consulaires (Jaurès, Herriot, François-Poncet). A partir des années 1950, ce sera l'ENA. Va pour l'ENA ! (6). Peyrefitte ne va pas enseigner, mais agir. Une collaboration de trois années à Bonn avec André François-Poncet (où il se trouvera en concurrence avec Claude Cheysson, autre dioscore), un poste de consul à Cracovie, une sous-direction européenne au Quai d'Orsay sont les premières étapes d'une carrière diplomatique que tout le monde imagine devoir être bien remplie.

1958 : nouvelle bifurcation : l'énarque est élu député, dans la vague du grand retour du général de Gaulle.

Sa carrière politique est connue ! (7) : inutile de la retracer. Mai 1968 arrive. Le ministre de l'Éducation nationale porte le chapeau d'une réforme qu'il voulait accomplir et qui aurait mis l'Université française à l'heure de son siècle. Au lieu de quoi, tout bascule dans la fièvre de la contestation. (Puis-je rappeler qu'à Nanterre j'avais tiré la sonnette d'alarme au mois de mars ? (8). Personne ne m'avait écouté - sauf un ministre, un seul, Edmond Michelet, qui devait s'en souvenir).

Commence alors pour Peyrefitte, jeune encore (quarante-trois ans), une (petite) traversée du désert. Mais il n'est pas homme à se laisser naufrager ! En bon stratège, il va faire un retour foudroyant là où on ne l'attendait pas, par la Chine !

*
* *

Pourquoi la Chine ? Au départ, il y a eu un clin d'œil de la destinée. Le député de Seine-et-Marne préside la commission des Affaires

(3) Un volume, 383 pages, Fayard, 1998.

(4) *Rue d'Ulm*, op. cit.

(5) C'était le 21 février 1959. Vincent Auriol, René Coty, se rendant à la même cérémonie, avaient été courtoisement accueillis.

(6) Dans la prestigieuse promotion *France Combattante* (avec Nora, Reichlen, Plescoff...).

(7) Huit fois ministre ; secrétaire d'État auprès du Premier ministre ; ministre des Rapatriés ; ministre de l'Information ; ministre de la Recherche scientifique ; ministre de l'Éducation nationale ; ministre des Réformes administratives ; ministre des Affaires culturelles ; Garde des Sceaux.

(8) De Boisdeffre *La Révolution couve à Nanterre*, article paru dans *La Croix*, le 22 mars 1968.

Culturelles et Sociales de l'Assemblée Nationale. Il prend la tête d'une mission parlementaire qui part pour Pékin (1971). De ces trois semaines - et de ce premier voyage - en Chine, il rapporte un récit, qu'il montre à des spécialistes. Tous estimèrent que c'était trop ou trop peu. Il y avait là matière pour un livre important à écrire, mais qui exigeait d'autres analyses, d'autres points de vue que ceux d'un visiteur éclairé. Peyrefitte se remit au travail après avoir interrogé une vingtaine de spécialistes, soigneusement choisis : diplomates, journalistes, universitaires, sinologues. Du travail de synthèse accompli est né l'ouvrage qui nous manquait sur l'Empire du Milieu.

La Chine décrite ; le Système Mao disséqué

A quoi tient le succès mondial de ce livre étonnant, reçu et mis à jour d'édition en édition (9), de voyage en voyage (10), mais resté toujours actuel ? C'est qu'il décrit, sans dénigrement ni complaisance, une des grandes métamorphoses de l'histoire, celle de la révolution maoïste.

Le moment, c'est celui de la *Révolution culturelle* (1965-1974), où culminent les affrontements - idéologiques, sociaux, culturels - que la Révolution chinoise portait en elle-même sans avoir pu les dépasser. La *méthode*, elle n'appartient qu'à l'auteur : combinaison savante, bien que d'apparence tout à fait libre, d'une documentation massive, de portraits cursifs et de récits historiques ou d'anecdotes en marge des événements. Le tableau se dégage au cours de réunions de travail, de conversations, de tête-à-tête avec les responsables, alternant avec des flashes d'actualité. Pour dresser le tableau d'une Chine en plein bouillonnement, nul recours à l'idéologie, un refus délibéré de «l'eurocentrisme», le respect de la relativité dans le récit historique comme dans les jugements de valeur. Le caractère le plus fort du livre, c'est l'*indépendance d'esprit* qui s'y manifeste.

A l'époque où l'Occident *intello* (Daniel Cohn-Bendit, Philippe Sollers et *tutti quanti*) se prend d'enthousiasme pour le personnage de Mao, Peyrefitte garde la tête froide. Le *Grand Timonier* ne se propose rien de moins que de changer en dix ans le caractère d'un quart de l'espèce humaine. Pareille ambition ne manque

pas de grandeur ! Mais peut-on vraiment changer l'homme en l'espace d'une génération ? Peyrefitte en doute. En attendant il observe sur place les *techniques d'imprégnation* du système : chaque matin, dans les administrations, à l'armée, à l'usine, le peuple étudie la *pensée-mao*. Pendant plusieurs années (cinquante et un mois), l'enseignement supérieur est suspendu. Il s'agit d'ouvrir le monde de la science aux masses prolétarisées et d'en interdire l'accès aux héritiers d'hier. Quant à ceux-ci, on les renverra à la campagne !

Née dans la violence, la Révolution culturelle se perpétue par la violence. La notion de la liberté, telle qu'elle existe chez nous, n'a pas cours en Chine, où la tradition est autre. Chaque révolutionnaire doit se tourner résolument contre «l'ennemi tapi à l'intérieur de son crâne». Plus d'esprit critique ! Une *pensée unique*, celle de Mao ! Peyrefitte admire - comme avant lui Teilhard de Chardin - le formidable laboratoire humain qu'est la Chine de Mao. Mais il en mesure la fragilité, les limites et, surtout, les *coûts humains*.

«Nous ne pouvons nous séparer de notre histoire». Mao, chef de guerre, révolutionnaire, bâtisseur d'une société nouvelle le savait bien, qui se référait constamment à Confucius et à Sun Yat-Sen. Passionné par son premier contact avec la Chine, Peyrefitte s'est demandé ce qui, dans la Chine d'hier, expliquait et justifiait le monolithisme de Mao.

Bien des années auparavant, il avait lu le récit de l'ambassade de lord Mc Cartney dans l'Empire du Milieu - premier essai (1793) pour établir des liens commerciaux entre l'Angleterre marchande et le continent asiatique -. Que huit millions de Britanniques, ingénieux et entrepreneurs, aient cru pouvoir entrer en relations avec trois cents trente millions de Chinois - à l'époque, la plus puissante nation du globe - ce défi l'avait passionné.

L'ambassade de Mc Cartney avait tourné court parce que l'ambassadeur anglais avait refusé de se prosterner neuf fois face contre terre devant l'Empereur : faute impardonnable, il avait refu-

(9) *Quand la Chine s'éveilla*, édité en 1975, réédité en 1979, 1980, 1990, 1991.

(10) 18 voyages en 25 ans.

sé le *kotow* ! Puisqu'il ne pouvait commercer pacifiquement avec le monde chinois, l'Occident militaire et technique allait, un siècle plus tard s'ouvrir à coups de canon les ports de la Chine, provoquant ainsi l'abaissement et la ruine du tout-puissant Empire. Peyrefitte allait décrire dans *L'Empire immobile* (1989) cette expédition manquée (11). Ce «Choc de Cultures» lui inspirerait encore trois grandes enquêtes historiques (12).

L'auteur reviendra sur la Chine contemporaine dans *La Tragédie chinoise* (13) où il analysera le «printemps de Pékin». Les Occidentaux - et singulièrement nos intellectuels - n'ont jamais admis ni même très bien compris la répression brutale des manifestants de Tien An Men. Mais, en dépit de la volonté réformatrice de Deng Xiaoping, l'Empire maoïste ne pouvait être maintenu que par un régime de fer. Peyrefitte se demande, avec bon sens, si nous ne devrions pas laisser la Chine à ses vieux usages, au lieu de vouloir la soumettre impérativement et sans délai à nos règles. Mais il sait et il montre que l'économie de marché avance et que le système, insensiblement, se réforme (*La Chine s'est réveillée*, 1997).

Après la Chine orgueilleuse et millénaire, la France infatuée et séculaire : 1.300 pages qui font pendant au bloc des quatre tomes de la Chine (14), *Le Mal français* (1976), *Les Chevaux du lac Ladoga* (1981), *La France en désarroi* (1992).

S'agissant de la Chine, à l'inverse de ses compatriotes, Peyrefitte ne s'était jamais demandé : *comment peut-on être Chinois ?* Alors qu'il se dit on ne peu plus sérieusement : *comment peut-on être Français ?*

Il se souvient d'avoir assisté, au début des années 1950, au «miracle allemand». Revenu en France dans les années de plomb de la IV^e République, il avait retrouvé «le spectacle permanent de nos disputes, de notre sclérose, de notre inefficacité». Le retour du général de Gaulle aux affaires, s'il devait rétablir l'autorité de l'Etat et le prestige de la France dans le monde, ne changerait pas les mentalités. La société restait *bloquée*, l'Etat, à la fois *tentaculaire et inefficace* comme devait le déclarer Jacques Chaban-Delmas dans un discours

célèbre - qui provoqua sa chute (Pompidou tenant pour une funeste illusion le rêve deloriste d'une «nouvelle société»).

Mal romain, mal français !

Peyrefitte, derechef, s'interroge. *Le Mal français* débute sur une question : pourquoi notre pays était-il passé, en trois siècles, d'une écrasante prééminence à un lent déclin («Notre expansion a été trente fois inférieure à celle des Britanniques») ? Mais cette décadence n'était pas seulement française, elle était *latine*. A partir du XVI^e siècle, le monde méditerranéen, jusque-là prédominant, avait passé la main, et les nations catholiques avaient cédé la première place au monde protestant (C'était la thèse de Max Weber (15), associant l'éthique protestante au succès du capitalisme). Mais surtout, nous étions les victimes d'une longue tradition centralisatrice : *mal romain, mal français !* Le réquisitoire, étayé par d'innombrables exemples, était écrasant ; les remèdes proposés, plus modestes. C'est que l'observateur avisé refusait d'admettre que, dans un pays comme le nôtre, à la fois révolutionnaire et régalien, réformer est impossible tant qu'une révolution n'a pas au préalable balayé les obstacles.

Mal français, mal judiciaire (16) : le Garde des Sceaux de Valéry Giscard d'Estaing a beaucoup œuvré pour moderniser, simplifier la justice, rendre les prisons plus humaines. Mais le balancier de l'opinion - qui, en 1981, ramènerait les socialistes au pouvoir - tendait au désarmement de la société, rendue seule coupable des méfaits de ses membres. Le fragile équilibre de la loi *Sécurité et Libertés* serait être emporté par le vent de la démagogie.

Peyrefitte continue à rêver d'une France qui ne soit «ni de gauche ni de droite» (ce rêve était

(11) *L'Empire immobile* ou *Le Choc des Mondes*, récit historique, 1989.

(12) *La Vision des Chinois ; Le Regard des Anglais ; L'Oeil des Missionnaires*. Et deux Albums illustrés.

(13) Essai, 1990. Nouvelle édition, 1997.

(14) *Le Mal français*, essai (1.325 pages, 1996).

(15) Développée dans *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904).

(16) *Les chevaux du lac Ladoga*. Enquête née du Comité sur la violence (1976-1977) que présida A. Peyrefitte.

aussi celui de M. Giscard d'Estaing) et d'une «société de confiance» (17), tournée vers le développement, animée, comme le sont le Japon, les Etats-Unis, les dragons asiatiques, par le souci de l'efficacité. Une société qui intégrerait à ses valeurs traditionnelles celles de la modernité.

Conservateur éclairé, Peyrefitte se voit en *libéral*. Saluons en lui l'héritier de Tocqueville ! D'aucuns lui reprochent de ne s'être jamais remis en question (c'était l'invective - inexpiable - que Sartre adressait à son «petit camarade» Raymond Aron). Pourtant, si l'on y regarde de près, la pensée est moins lisse, l'action moins affirmative que ne le laisseraient penser les apparences. Gaulliste (et même, un moment, secrétaire général de l'UNR), Peyrefitte n'a jamais été un gaulliste tout à fait orthodoxe ; il n'a jamais siégé parmi les «barons». Il vient de la famille démocrate-chrétienne et ses convictions sont plus européennes que nationalistes. Il aurait pu dire, comme Malraux, qu'il n'était pas le ministre de l'Information (de la Recherche ou de l'Education) de la V^e République, mais le ministre *du* général de Gaulle, auquel l'unissait un lien particulier, fait de confiance, d'estime mutuelle et d'admiration qui éclate dans les confidences de *C'était de Gaulle*. Encore était-il sans illusions sur certaines œillères du général ; la manière dont furent traités (c'est-à-dire proprement abandonnés) les harkis lui est restée en travers de la gorge. De même, à Bruxelles, n'aurait-il sans doute pas si vite pratiqué la politique de la «chaise vide». Je n'ai d'ailleurs jamais bien compris pourquoi, au moment où il aurait pu occuper le bureau de Vergennes, il s'en est soigneusement abstenu, préférant le poste honorifique de Garde des Sceaux, où la préparation de la loi *Sécurité et Libertés* l'a très vite engagé dans une impasse.

En fait, en politique, Peyrefitte était un réformateur hanté par les retards et les dysfonctionnements de la société française. Il croit pouvoir y remédier en réaménageant les structures et les appareils de l'Etat. Surprenante erreur pour quelqu'un qui a été le témoin de la Révolution culturelle !... Et de Mai 1968 ! Valéry Giscard d'Estaing n'a jamais su que l'histoire était tragique : Peyrefitte, lui, n'a jamais admis qu'une réforme pût se faire par le fer et le sang. Il croit

à «la société de confiance». Il ne sait pas que l'Absurde peut l'emporter sur la Raison. C'était déjà, voici près d'un demi-siècle, ce qui l'opposait à Camus, il pensait qu'on peut débloquer une société par décret et que «de bonnes réformes» doivent permettre de faire l'économie d'une révolution. (C'était déjà l'illusion de Turgot, de Necker : ce sera, plus tard, celle de Michel Debré).

Les grands politiques sont des lutteurs qui combattent en aveugles pour leur survie, comme des nègres dans un tunnel. L'intransigeance, la passion, la ruse, la mauvaise foi, sont leurs armes préférées. On l'a vu avec Bismarck, avec Clemenceau, avec de Gaulle - avec Churchill à Dakar - avec Mitterrand (18). Faire confiance, c'est s'exposer à être déçu.

Un diplomate qui ne s'est pas accompli dans de grands postes

Regardons de plus près les trois axes de sa vie : *diplomatie, politique, littérature*.

Curieusement, c'est comme *diplomate* (métier qu'il avait choisi, épousé, avec passion) qu'il aura le moins *marqué*. Consul heureux dans cette superbe ville de Cracovie, à ceci près qu'aucune parole libre ne pouvait alors se faire entendre dans un pays asservi. Bourreau de travail à Bonn (où naquirent trois de ses filles ; à chaque accouchement le gynécologue, désolé, s'écriait : «*Encore une fille !*»), il lui fallait subir la férule d'un André François-Poncet au sommet de sa carrière et qui ne détestait pas de fouailler, voire d'humilier ses collaborateurs. Le *Haut-Commissaire*, un rien mégalomane, avait attelé à son char deux brillants énarques, Peyrefitte et Claude Cheysson, favorisant tantôt l'un, tantôt l'autre. La vengeance des Peyrefitte fut littéraire. Sa femme publia, sous le nom de Claude Orcival, deux romans à clé : *Le Compagnon* et *Ton pays sera mon pays* (19) où François-Poncet ne manqua pas de se reconnaître. Une brouille de dix ans s'ensuivit, puis l'Ambassadeur pardonna...

(17) *La Société de confiance*, essai sur les origines du développement (Odile Jacob, 1998). Voir aussi : «Du miracle en économie», leçons au Collège de France (Odile Jacob).

(18) Cf. De Boisdeffre *Le lion et le renard*, éd. du Rocher, 1998.

(19) Gallimard.

A l'époque, un cousin encombrant faisait de l'ombre au jeune Alain : c'était Roger Peyrefitte, l'auteur à succès des *Ambassades* et de *La Fin des Ambassades*, particulièrement détesté au Quai (où on l'avait révoqué). Pour éviter toute confusion, Peyrefitte (le nôtre), qui s'appelait aussi Roger, dut changer de prénom ! Mais il enchaîna si vite sur la politique qu'il n'eut pas le temps d'occuper les grands postes qui lui auraient convenu à merveille : Bonn, Washington, le Vatican...

En 1958, il était sans doute plus proche de la démocratie chrétienne que des gaullistes. Mais il surfa sur la vague et se retrouva porté par la majorité nouvelle qu'il n'allait plus quitter : député, conseiller général de Seine-et-Marne, maire de Provins pendant plus de trente-cinq ans, ministre à trente-six par la grâce de Michel Debré, et il devait l'être huit fois.

Un homme d'Etat aux multiples facettes

Ministre de l'Information, porte-parole du gouvernement, Peyrefitte sut mériter la confiance du général de Gaulle qui, contrairement à d'autres hommes d'Etat, aimait les jeunes et les figures nouvelles. Autorisé (privilège insigne) à prendre des notes dans les conseils des ministres, le porte-parole (qui savait aussi se taire) se vit chargé par le général de contrôler la radio (dont je devins alors le directeur (20)), et la toute jeune télévision, puis de réformer ces deux institutions (regroupées par la création de l'ORTF). Peyrefitte devint ainsi *l'œil du général* dans les médias. Mais il fut surtout son confident, combien envié, gratifié de près de trois cents entretiens, seul à seul. Trente ans plus tard, vingt-quatre ans après la mort du général, *C'était de Gaulle* recueillit la substance de ces monologues.

La littérature enfin. C'est par elle qu'il avait commencé en bon *scholar* de la rue d'Ulm, avec un récit, *Les Roseaux froissés*, doublé d'un essai, *Le Mythe de Pénélope*, qui voulait être une réponse au *Mythe de Sisyphe* de Camus, mais qui n'eut pas le même succès. Au lendemain de mai 1968, Peyrefitte qui, pas plus que de Gaulle ou Pompidou, n'avait vu venir l'ouragan connu à son tour sa *traversée du désert*. Il en profita, comme nous l'avons dit, pour voyager et pour découvrir la Chine : il n'allait plus

cesser d'explorer ce continent mystérieux. *Quand la Chine s'éveillera* devait être un formidable best-seller (ou plutôt, comme il le disait, un *long-seller*), tiré à plus de deux millions d'exemplaires (1973). Même réussite avec *Le Mal français*. A quoi tient ce succès inouï ? Au fait que les essais didactiques de Peyrefitte ne sont jamais *ennuyeux*, tant ils fourmillent d'anecdotes et de digressions éclairantes.

*
**

Et maintenant, le voilà parti, si vite, enlevé à 74 ans par un cancer foudroyant, non sans avoir mis la dernière main à son *De Gaulle* ! Le 1^{er} décembre 1999 nous l'avons accompagné une dernière fois à la messe aux Invalides, dans la poignante sonnerie aux morts.

En apparence, Alain Peyrefitte avait *tout obtenu* de la vie. Honneurs, succès, famille heureuse (malgré la mort prématurée d'une fille remarquable), aptitude au - et maîtrise du - pouvoir, un palmarès presque déconcertant. On connaît le proverbe : «Voulez-vous dire du mal de quelqu'un ? Dites-en *trop de bien*...». Le destin procède parfois ainsi : il comble un individu au risque de le paralyser. Ce qui faisait dire à Valéry : «Victor Hugo n'est pas riche. Il est millionnaire». Et de lui préférer un Mallarmé pauvre, inconnu du grand nombre... Mais Hugo avait perdu sa fille à Villequier, comme Peyrefitte perdra la sienne.

Peyrefitte a incarné victorieusement le mythe si français du crack : le premier de la classe et qui n'a jamais cessé de l'être. Mais en politique les parcours unis ne conduisent pas au pouvoir suprême. Les obstacles, et même les chutes, sont essentiels. Il a fallu que Louis-Napoléon, *carbonaro* dans sa jeunesse, passe par le fort de Ham pour qu'il devienne le Prince-Président. L'oncle illustre avait bien failli disparaître le 18 Brumaire. Napoléon nous paraîtrait peut-être moins grand sans Waterloo et Sainte-Hélène. Clemenceau s'est relevé du scandale de Panama comme Mitterrand a survécu à l'attentat de l'Observatoire. Ce qui a peut-être manqué à Peyrefitte, c'est un faux pas.

(20) Nommé l'été 1963 en Conseil des Ministres, je devais rester cinq années à la Radio.

Sous sens de l'organisation était légendaire. Dès l'aube, la machine était en marche. Le chef d'orchestre dispose ses troupes, donne des commandements, attribue une tâche à chacun, dicte inlassablement. Des équipes, minutieusement constituées, ont réuni la documentation de *Quand la Chine...* et du *Mal français*. Tout le jour, le chef d'Etat-major est sur la brèche. Mais le soir, seul chez lui, debout devant son lutrin, il écrit. C'est le moment du bonheur parfait.

Il préservait jalousement sa liberté, ne prenant personne au téléphone (sauf si c'était le Président de la République), il ne dînait pas en ville (du temps perdu) et ne conduisait pas sa voiture. Ses déjeuners étaient des repas de travail. Il ne perdait pas de précieuses minutes (des heures plutôt) à classer ses dossiers, on le faisait pour lui. Depuis un demi-siècle, il n'était pas monté dans le métro, il n'allait pas au marché et n'a jamais su s'encanailler. On ne le voyait pas au café avec ses copains, à peine au théâtre ou au cinéma. Je regrettais cette vie recluse en politique - il aimait pourtant faire du vélo, même en Chine - et je lui disais qu'à l'inverse d'un Pagnol, d'un Giono, d'une Colette, il ne deviendrait jamais romancier. (Malgré *Les Roseaux froissés* de 1949 : la pureté du héros, sa volonté de se dépasser tranchaient déjà avec la vulgarité de ses contemporains).

C'est dans ses grandes enquêtes sur le monde contemporain que Peyrefitte a donné toute sa mesure. Il y avait eu de nombreux ouvrages, les uns savants, les autres profonds (Ségalen, Claudel) sur la Chine, mais aucun, avant celui de Peyrefitte, n'avait décrit avec autant de talent le fonctionnement du Système, impérial hier, maoïste ensuite, et démonté sous nos yeux les ressorts de la montre. Et si *Le Mal français* a vite fait figure de classique, c'est qu'il a osé mettre le doigt, non seulement sur les «dysfonctionnements» des appareils de l'Etat et le malaise d'une société longtemps persuadée (comme celle de Chine) de sa propre supériorité («le peuple le plus intelligent de la terre») mais sur nos structures mentales erronées. Structures forgées par une longue histoire, centralisme construit par des Césars et soigneusement conservé par leurs héritiers débiles, résistance à l'innovation mais goût pervers pour la contestation et l'explosion de la violence collective (ce

que Peyrefitte appelle la *convulsion inutile*).

«Mal français, mal romain» : quelle belle enquête il y aurait à faire sur une autre «société bloquée», l'Eglise catholique, autre nef immobile... (21).

D'un pas égal et tranquille, Peyrefitte est devenu le Tocqueville du XX^e siècle. Il a eu plus de chance que l'auteur de *De la Démocratie en Amérique*, ministre de quelques mois, enlevé prématurément par la maladie. Louis Pauwels se moquait un jour devant moi de ses travaux sur la Chine. «Quand elle sera devenue un pays comme les autres, personne ne s'intéressera plus aux thèses de Peyrefitte». Quelle erreur ! Revisitée minutieusement de livre en livre, sa Chine est devenue un monument incontournable. Quant au *Mal français*, il trace de notre décadence un portrait hélas irréfutable auquel on se référera tout autant qu'à l'ouvrage célèbre de Custine sur la Russie en 1819. Même observation pour les entretiens recueillis dans *C'était de Gaulle* (22). On ne pourra plus parler du général de Gaulle sans s'y référer.

Le miracle - et c'est ce qui assurera leur durée, après de nombreuses rééditions - tient à ce que des ouvrages aussi sérieux, nourris de faits, de portraits et d'entretiens, restent d'une lecture facile et même plaisante : l'histoire s'y déroule comme une fiction. Nous lisons, ébahis, le roman d'un pays, d'un peuple, d'un continent. Nous sommes devenus mieux informés, plus intelligents, mais sans nous en apercevoir. Du grand art !

Une autre fois, je parlerai de l'ami, du père qui ne s'était jamais remis de la mort tragique de sa fille (23).

Pierre de BOISDEFRE

(21) Quel plus bel «Empire immobile» que cette société théocratique, autogérée, qui juge le monde et que le monde ne peut juger, qu'est restée, en dépit du Concile Vatican II notre sainte et patiente Eglise. Dans *La Société de confiance*, Peyrefitte a évoqué le Concile de Trente, «concile de la fermeture», et l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Alain Peyrefitte avait préfacé mon essai de 1977 : *La Foi des anciens jours* (Fayard).

(22) *C'était de Gaulle*, deux volumes chez Fayard (Le troisième sera bientôt sous presse).

(23) Christel Peyrefitte, morte à quarante ans, a laissé un livre de souvenirs et une enquête sur l'Eglise.

Nouvelles tendances en littérature comparée

par Jean-Yves CHEVALLIER

A Szeged, principale ville de l'est de la Hongrie on se préoccupe encore des écrivains français (). Une nouvelle encourageante ! Malheureusement ces derniers connaissaient aussi mal le pays qui les admire que B.H. Lévy, l'Autriche qu'il vient de clouer dans Le Monde au pilori du nazisme. Il n'est pas étonnant que dans l'ouvrage que cet auteur vient de consacrer à Sartre, avec un réel talent, les psalmodies du grand écrivain national de l'époque à l'égard de la révolution hongroise de 1956, soient fortement gommées, sinon excusées. L'article qui suit se penche sur les préjugés d'une certaine intelligentsia française, heureusement réfutés par le bon sens populaire.*

La réception de la révolution hongroise de 1956 par les écrivains français.

Au cours d'une des réunions préparatoires au Colloque «Budapest 1956-1996», qui avait lieu dans son appartement de Neuilly, rempli de livres, François Fejtő nous avait raconté que, dès les premiers jours de l'insurrection de Budapest, il avait invité chez lui Jean-Paul Sartre et Simone de Beauvoir pour les informer le plus exactement possible de la situation réelle qui prévalait dans la capitale de la Hongrie. Une très longue soirée avait été nécessaire pour convaincre J.P. Sartre, au moins de la sincérité de l'exposé de F. Fejtő, mais encore de la qualité de ses informations et de la sûreté de ses analyses. L'appréciation d'une telle objectivité liée à la recherche de la vérité, on la retrouve, en effet, dans la *Lettre-préface* que Sartre écrivit pour le livre publié par F. Fejtő, dès 1956, sur la *tragédie hongroise* et qui a été réédité en 1996. On y trouve aussi de la considération pour le peuple hongrois otage et victime des vicissitudes d'un système politico-économique inadapté et tyrannique (cf - chapitre III - «Surindustrialisation et planification anarchique»), mais on ne saurait y trouver la condamnation du communisme à laquelle Sartre s'est toujours refusé.

Du reste, Gilles Martinet, également présent à cette réunion, rappela que Sartre ne persista pas longtemps dans cette opinion modérée et qu'il fut ensuite de ceux qui virent dans la révolution hongroise une malheureuse tentative contre-révolutionnaire.

Cette anecdote montre, me semble-t-il, l'importance que l'on attachait en ce temps-là, dans les milieux intellectuels français influents, au jugement et encore plus aux prises de position d'un écrivain comme Jean-Paul Sartre, Prix Nobel de Littérature, malgré lui, et celui à propos duquel le général de Gaulle, plus tard, dira à son Premier ministre d'alors : «Voyons, Debré, on ne met pas Voltaire en prison !». Toutefois, puisque nous avons évoqué, en passant, la distinction du Prix Nobel de Littérature, on rappellera aussitôt François Mauriac et Albert Camus, l'un et l'autre écrivains-phares de ces années de guerre froide et politiquement engagés chacun à leur manière.

Mais notre propos n'est pas de recenser les prises de position des écrivains français sur la tragédie hongroise, puisque cela sera fait lors de cette Table ronde par d'aussi qualifiés que nous. Ce que nous voudrions, c'est observer, à cette occasion :

1 - Que ceux que l'on appelle «les écrivains français» doivent être identifiés avec une certaine précision d'où résulteraient quelques différences très significatives.

2 - Que ces écrivains vont «réceptionner» l'insurrection hongroise d'octobre-novembre 1956 surtout par rapport aux positions qu'ils ont déjà vis-à-vis du communisme.

Les écrivains français vivant en cette année 1956 qui sont-ils : c'est, pour nous en tenir à quelques Grands parmi eux, Montherlant, Cocteau, Jouhandeau, Giono, Céline, Marcel Aymé... Or, pendant les années d'occupation, ces écrivains ont montré plus ou moins d'admiration pour les Allemands. Ils savent bien que ni leurs lecteurs ni l'opinion, n'attendent d'eux une prise de position sur une nouvelle manifestation de l'impérialisme soviétique, car il n'en a pas manqué depuis le coup de Prague, le blocus de Berlin en 1948 et les procès politiques des Mindzenty, Petrove, Rajk, Jivkov... En règle générale, d'ailleurs, on n'attend pas d'écrivains classés «à droite» une condamnation originale de l'agression soviétique à Budapest, sauf s'il s'agit d'écrivains souvent journalistes en même temps - qui professent un anti-communisme motivé, réfléchi, argumenté, comme Raymond Aron, Thierry Maulnier, le philosophe Gabriel Marcel, le démocrate chrétien Etienne Borne et encore François Mauriac ; un anti-communisme que les porte-parole du PCF qualifieront de «viscéral», alors qu'il est très authentiquement *cérébral* comme le fait remarquer dans ses récents *Mémoires* Jean-François Revel, confondu lui aussi à l'époque dans la même réprobation.

D'autre part, on observera, au sujet des écrivains classés à droite (souvent parce qu'ils ne sont pas de gauche) qu'un nouvel élément de division est intervenu parmi eux depuis quelque temps, depuis deux ou trois ans avec les débuts de ce que l'on peut appeler maintenant «la décolonisation» en Afrique du Nord : Tunisie, Maroc, Algérie. La guerre d'Algérie divise les Français, surtout depuis l'envoi du contingent. Le 23 octobre 1956, l'avion de Ben Bella a été arraisonné à Alger. Les uns ont admiré ce «coup», les autres l'ont dénoncé. Deux semaines plus tard, l'expédition de Suez, préparée avec l'Angleterre et Israël, a fait fiasco. Les

uns (par exemple, Mauriac) ont déploré le bombardement du Caire. D'autres ont regretté que les gouvernements anglais et français aient cédé si vite devant la menace de Khrouchtchev soutenu par le Président des Etats-Unis, le général Eisenhower, le même qui avait empêché ses troupes d'arriver à Berlin et à Prague avant les Russes en avril 1945.

Albert Camus, homme de gauche et se voulant tel, mais Algérois et Français d'Algérie, est déchiré par cette guerre dont le côté absurde n'a pas manqué de le frapper.

Précisément, c'est à gauche que les réactions aux tragiques événements de Hongrie sont les plus intéressantes à suivre (et l'on se reportera là-dessus aux Actes du Colloque *Budapest 1956-1996* (1), car elles s'inscrivent dans le long contentieux qui oppose depuis le congrès de Tours de 1919 les communistes et les socialistes français.

Les ruptures (mot généralement très prisé chez les intellectuels de notre pays) se sont succédé, sans discontinuité, presque toujours provoquées par l'inféodation absolue du PCF à Staline. Il y a eu des étapes dans cette succession de ruptures. Gilles Martinet, que nous avons cité tout à l'heure, rappelait qu'il avait quitté le PCF lors des procès de Moscou de 1937-38 (2). André Malraux, qui ne fut jamais membre du PC, mais un fameux compagnon de route, s'en détourna au moment du pacte Ribbentrop-Molotov le 23 août 1939.

Etc. etc.

En 1956, lors de l'entrée des chars russes à Budapest, l'historien Emmanuel Leroy-Ladurie monta sur sa bicyclette et alla rendre sa carte au parti.

Aujourd'hui, plus de quarante ans après ces tragiques événements, voici ce qu'il écrit dans le *Figaro Littéraire* du 29 octobre 1998 (3) au sujet du livre que vient de publier Alain Besançon (autre transfuge devenu lui aussi justicier) - *Le Malheur du Siècle. Sur le communis-*

(1) Disponible : l'Institut Hongrois, 92, rue Bonaparte, Paris 6^e.

(2) Dans une émission d'ARTE (janvier 2000) G. Martinet a précisé qu'il s'agissait du dernier des procès de Moscou, celui de Boukharine.

(3) Titre de l'article : *Métaphysique des totalitarismes*.

me, le nazisme et l'unité de la Shoah (Fayard) : «Mais il est vrai qu'une certaine amnésie se fait sentir vis-à-vis du nazisme et de ses séquelles tant réelles que suspectées, c'est l'hyperamnésie qui domine. Une hyperamnésie dont il faut se féliciter bien sûr, car on ne fera jamais assez pour exterminer toujours plus le cadavre de la bête immonde des années 1933-45. Mais enfin l'étonnement demeure quand on compare le peu de mémoire d'un côté et le beaucoup de mémoire de l'autre : on ne se gêne point de nos jours pour ridiculiser «l'anti-communisme primaire» de tel ou tel, alors que nulle personne, et comment s'en plaindre, n'oserait moquer «l'anti-nazisme primaire de monsieur Y». «Inégalité mémorielle ?» demande Leroy-Ladurie commentant l'essai d'Alain Besançon. Nous en retiendrons la conclusion. «En outre le communisme est à gauche, si considérables que soient ses crimes, il est donc baigné de la lumière du Bien».

A notre tour, nous concluerons qu'en raison de ce préjugé de la Gauche dominant dans l'intelligentsia française depuis soixante à soixante-dix ans, ce qu'il faut retenir de meilleur dans la réception en France de la Révolution hongroise de 1956, c'est le formidable mouvement d'indignation et de solidarité désespérée qui précipita un soir de novembre 1956 des centaines de milliers de Parisiens et presque toute la classe politique vers l'Arc de Triomphe de l'Etoile. L'âme de la France était là.

Jean-Yves CHEVALLIER

(*) *Ecole Supérieure de Pédagogie de Szeged, Szeged (Hongrie), colloque international 12-13-14 novembre 1998.*

Notes de Lecture

Le destin du continent européen de Paul Sabourin

Au moment où vont s'ouvrir les grandes négociations qui définiront les frontières de l'Europe et la nature de ses institutions au XXI^e siècle le livre de Paul Sabourin vient à son heure pour permettre à l'honnête homme de comprendre les problèmes en cause et de se retrouver dans la jungle des diverses institutions dont l'Europe s'est dotée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Ces institutions ne se sont pas développées *ex nihilo*, elles s'inscrivent dans le champ de forces de la guerre froide et notre auteur dès le début de son livre expose de façon équilibrée les différentes facettes des relations entre les Etats-Unis et l'Europe en construction, l'aide américaine à cette construction mais aussi la guerre commerciale entre les deux blocs et la façon dont l'Europe lorsqu'elle est organisée est capable de s'opposer aux pressions américaines. C'est le cas en matière commerciale. Il pourrait bientôt en être de même dans le domaine moné-

taire. En matière de défense par contre une union suppose pour être crédible «un exécutif politique commun légitimé par le suffrage universel et distinct des gouvernements nationaux. Or nous sommes loin du compte. Une coalition comme nous la connaissons ne peut être une Union. L'Europe aujourd'hui n'a le choix qu'entre l'hégémonie américaine ou l'union complète. Refuser l'un et l'autre n'a pas de sens.

La conférence intergouvernementale qui va s'ouvrir a à son ordre du jour des questions certes importantes : l'effectif de la Commission qui ne doit pas être trop nombreux pour pouvoir fonctionner, la nécessité pour le Conseil des Ministres de pouvoir prendre ses décisions à la majorité qualifiée si l'on veut éviter la paralysie, la modification du nombre de voix dont dispose chaque Etat pour mieux refléter le chiffre de sa population. Mais, même si l'on parvient à résoudre ces questions politiquement très déli-

cates, on élude une question clef «comment des chefs d'Etat ou des ministres légitimement absorbés par la défense des intérêts nationaux peuvent-ils gouverner à titre subsidiaire et à temps partiel une Union à quinze membres et bientôt à trente... il est devenu indispensable d'ériger un exécutif permanent, centre de pouvoirs limités mais réels».

De multiples freins s'y opposent, au premier rang desquels les nationalismes dont Paul Sabourin présente une analyse très fine nous faisant comprendre les différences entre les nationalismes apaisés de l'Europe occidentale et les nationalismes exacerbés de l'Europe de l'Est.

Face à ces nationalismes les démocraties européennes ont dès 1949 posé une première pierre en créant le Conseil de l'Europe, institution mal connue à laquelle notre auteur ne consacre pas moins d'une trentaine de pages. Il s'agit d'un organisme largement dépassé par le succès des Communautés Européennes et qui s'efforce de trouver un nouveau rôle dans le cadre de la grande Europe.

Plus récemment est apparue l'organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) qui présente l'originalité de compter parmi ses membres l'Amérique et la Russie. Les non-spécialistes trouveront ici une documentation sur un organisme qui est intervenu par exemple dans la supervision des accords de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine mais qui a jusqu'ici peu de réalisations à son actif. Mais il va de soi que le cœur de l'ouvrage est consacré aux deux institutions que l'on peut qualifier d'opérationnelles : l'OTAN et l'Union Européenne.

L'OTAN, destinée à faire échec à la menace soviétique, a dû faire face à la disparition de cette menace qui la légitimait et a su s'adapter à la nouvelle situation en répondant à la fois au désir de Washington de pérenniser sa présence en Europe et aux Européens de maintenir une certaine présence américaine sur notre continent.

On peut noter au passage que l'OTAN a su faire preuve de souplesse en mettant au premier plan son rôle de forum politique, qu'elle a déjà réalisé un premier élargissement alors que l'Union Européenne en est encore à le préparer,

qu'elle a connu son baptême du feu en Serbie et qu'après l'avoir longtemps boudée la France s'est résignée à s'en rapprocher pour réaliser dans son cadre cette identité européenne de Défense dont on a tant parlé et dont on tarde à voir les premières réalisations. «Un pôle européen d'armement est indispensable. Il faut le construire afin de relever le défi américain» écrit fort justement Paul Sabourin en conclusion de ce passage. Mais, pour citer le titre de l'un de ses chapitres, il est clair que la clef de voûte du continent européen est l'Union Européenne. Il pose d'emblée une question dérangeante : quelles en seront les frontières ? La place de la Russie et sa taille militent pour un partenariat avec l'Europe, non pour une entrée de la Russie dans une Union Européenne qu'elle déstabiliserait de son poids.

Autrement délicate apparaît la question turque. Notre auteur lui consacre un long développement, analysant de façon équilibrée les avantages stratégiques et économiques (en 10 ans le nombre de firmes françaises basées en Turquie est par exemple passé de 7 en 1989 à 150 aujourd'hui), les difficultés démographiques ou politiques : le problème kurde.

Sa conclusion est nuancée : «on sait que son admission posera des problèmes énormes mais que son exclusion en poserait de plus grands encore». L'auteur de ces lignes, qui ne partage pas cette conclusion, se bornera à constater qu'il reviendrait à la seule Europe de résoudre «les problèmes énormes» que soulèverait son adhésion alors que les problèmes que poserait son exclusion sont des problèmes géopolitiques, pétroliers notamment, qui préoccupent particulièrement les Etats-Unis, actifs partisans de l'entrée de la Turquie. Depuis la parution de ce livre un premier pas dans ce sens a d'ailleurs été accompli au sommet d'Helsinki à la fin 1999 en reconnaissant à la Turquie le statut de candidat sans conditions. Reste le problème essentiel, la nature de l'Etat-continent que la marche du monde amène les nations européennes à constituer entre elles si elles veulent demeurer maîtresses à leur destin. A cette question fondamentale Paul Sabourin apporte une réponse fortement étayée. «La vitalité des patries ne signifie pas que l'Etat-nation a été de tout temps la forme dominante des sociétés humaines. On

rappellera qu'il existe la Cité-Etat de l'Antiquité, la Ville-Etat de la Renaissance, les Ligues dont la plus célèbre, la Ligue hanséatique... L'Etat-nation apparu au XV^e siècle n'est pas plus la fin de l'Histoire que ne le fut la mort du communisme. L'Union Européenne qui s'échafaude n'est pas une forme du passé. C'est une construction en devenir».

Cette construction est pour notre auteur celle d'un gouvernement fédéral où «le pouvoir politique doit être situé, institué, exercé là où il servira le mieux les citoyens». Or nos Etats nationaux sont trop grands pour bien exercer les responsabilités qui relèvent des communes et des régions mais trop petits pour assurer à leurs citoyens la sécurité, l'indépendance, les échanges fructueux dans un monde où les problèmes majeurs sont planétaires.

C'est à une véritable défense et illustration du principe fédéral que se livre Paul Sabourin, défense fort utile dans un pays comme la France où l'on prête à un futur Etat européen les traits du jacobinisme auquel nous sommes habitués au plan national alors qu'au contraire le fédéralisme implique la subsidiarité.

On peut imaginer différentes sortes d'Exécutif, combinant la légitimité accordée par les peuples et celle accordée par les Etats toujours plus nombreux qui participent ou qui veulent participer à ce grand dessein.

Mais une chose est sûre : on ne peut imaginer un ensemble de 25 ou 30 pays fonctionnant sur

la base de l'unanimité, c'est-à-dire du veto.

Il appartiendra aux politiques d'en débattre et aussi à l'opinion publique. Cet ouvrage, solidement argumenté, modéré dans ses conclusions, apporte la contribution raisonnée du juriste au grand débat démocratique dont nous avons besoin pour éclairer les décisions des politiques avant qu'interviennent les négociations des diplomates.

Il y a 50 ans, deux institutions, l'une politique, le Conseil de l'Europe, l'autre économique, l'OECE ancêtre de l'OCDE, regroupaient à peu près les 15 membres actuels de l'Union Européenne. Ces institutions formulèrent des propositions parfaitement raisonnables pour réaliser une Union douanière, une Politique agricole commune, une Association avec les pays africains. Tout fut bloqué par la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. Six pays - la France, l'Allemagne, l'Italie, les trois du Bénélux - se résolurent alors à entamer avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier la longue marche qui aboutit à la Communauté Economique Européenne et, par la suite grâce au ralliement des sceptiques, à l'Union des Quinze que nous connaissons. La question est de savoir si pour passer à la dimension politique il ne faudra pas une nouvelle fois constituer une avant-garde.

René FOCH

Ed. Bruylant/Bruxelles.

Une société à vivre - Refonder le personnalisme

d'Alain Leroux

Cet ouvrage de philosophie sociale prolonge les réflexions menées par l'auteur au cours de ses précédents essais (1). Il est nourri de références scientifiques et philosophiques (2) volontairement absentes du texte par souci de vulgarisation. A travers une question : «Quel est le sens de ma vie ?», Alain Leroux nous propose de faire méthodiquement l'expérience d'une option métaphysique double : l'existence d'une

dimension spirituelle personnelle, d'une part ; la certitude qu'elle irradie toute la vie sociale, d'autre part. Ces deux croyances constituent, pour l'auteur, les deux postulats fondateurs du personnalisme. Une telle option le conduit à rejeter le triptyque matérialisme/rationalisme/objectivisme auquel se conforment désormais les sciences sociales, le débat public et le discours politique et qui passe pour seul

apte à la compréhension de l'homme et de la société. Pour Alain Leroux, en effet, ce qu'il appelle elliptiquement la «pensée sociale correcte» est fondée sur une «hypothèse neutraliste», pour le moins «héroïque» : l'évitement a priori de toute spéculation sur l'influence de la dimension spirituelle dans la vie sociale, obtenu par une généralisation du mode de séparation *politique* du privé et du public. Ce clivage permet de placer d'autorité la vie sociale sous la tutelle du dogme matérialiste ; or, d'après l'auteur, une telle attitude fait encourir le risque politique majeur d'un environnement social spirituellement désastreux.

Au cours de la première partie, spéculative, de son ouvrage, Alain Leroux propose sur cette base un «schéma d'action sociale», à la fois spiritualiste, sentimentaliste et subjectiviste. Dans ce schéma sont distingués, relativement à la «personne» (non socialement superposable au «camarade» de la vision socialiste ni à l'«individu» de la vision libérale), les voisinages et les groupes de proximité nécessaires à la «création de soi par soi» et à l'épanouissement des potentialités de sa «personnalité». Le but du raisonnement est alors de comprendre les inter-réactions de la vie personnelle et de la vie sociale à travers ce parti pris «idéologique» des relations entre l'homme et la société, afin d'œuvrer à l'émergence d'une «société à vivre». Le personnalisme, ne s'étant jamais résolu à choisir entre le libéralisme et le socialisme, s'est ainsi construit comme l'une des trois classes principales de la pensée politique moderne.

Le concept de proximité et l'institutionnalité, par laquelle a souvent pêché la réflexion personnaliste, sont au cœur de la seconde partie, déductive, de l'ouvrage. L'auteur nourrit une critique de la société de marché et de l'usage que le libéralisme (économique) réserve aujourd'hui au capitalisme. Construction européenne, services publics, politique publique de l'emploi, société salariale, Etat-Providence et le «puzzle institutionnel» (Etat/marché/tiers secteur) sont étudiés sous l'angle du «schéma d'action sociale» élaboré dans la première partie. Les valeurs républicaines sont requalifiées, relativement à l'option personnaliste retenue : liberté «créatrice», égalité «dans la différence» et «entraide», cette forme générique de la fraternité dont il

appartient au personnalisme de favoriser les structures d'expression. Le dialogue est placé au centre du processus de décision politique, au lieu de l'expertise, considérée comme un point de vue parmi d'autres.

Dans la «société à vivre» nul ne doit être affamé, exclu ou désespéré ; les voisinages propices à la continuation de son «œuvre de vie» doivent être multipliés. La «société à vivre» a pour «obligation» de permettre à chacun d'exercer sa «liberté créatrice» afin de donner un sens à sa vie et le personnalisme conseille d'y parvenir en modifiant l'équilibre institutionnel (marché/Etat/tiers secteur). On doit reconnaître au marché un rôle éminent, mais en raison de son efficacité seulement, ce qui impose, en retour de savoir en limiter l'importance lorsqu'il met en péril la liberté créatrice (contrairement au credo libéral). Il faut soutenir l'action de l'Etat en faveur de l'emploi et chaque fois qu'elle satisfait aux impératifs de la liberté personnaliste, mais ne plus faire de l'Etat-providence le *deus ex machina* (en opposition à l'antienne socialiste). Il importe surtout de promouvoir le développement du tiers secteur personnaliste (celui des associations «à but créatif» et des «mutuelles authentiques») car c'est en son sein que se nouent les relations sociales majeures, celles qui, reliant la personne à des «proches», contribuent au premier chef à l'expression de sa quête spirituelle.

Ni tutorat de la conscience individuelle, ni spiritualité à haute définition, le personnalisme «spirituel-laïc» refondé par Alain Leroux gagne en substrat idéologique (recherche du fond philosophique le plus robuste, problématique logique de la pensée) ce qu'il perd en substance doctrinale, d'origine principalement chrétienne (3) : son ambition est sociale et non religieuse. Mais l'idéologie personnaliste accueille comme un prolongement souhaitable toutes les philosophies universalistes afin d'aider à combattre ce qui n'en serait qu'une perversion : le repli de la personne sur ses groupes de proximité, notamment les communautés constituées (famille, nation, entreprise...). La réflexion mérite pourtant d'être approfondie sur l'articulation entre personnalisme et universalisme (4).

Avec cet ouvrage, qui participe des nouvelles approches spiritualistes de la vie de l'homme en

société, les actuelles tentatives politiques et partisans de réappropriation du personnalisme - doctrine qui représente la double aubaine d'avoir une légitimité historique et d'avoir été politiquement sous-exploitée - trouvent des clefs pour une refondation contemporaine.

L'importante teneur conceptuelle de la réflexion d'Alain Leroux est rendue facilement accessible par les qualités didactiques de l'auteur et la chaleur de sa relation au lecteur.

Xavier CORVAL

*Ed. PUF 1999, collection *Politique d'aujourd'hui*.

(1) En particulier, le plus récent : *Retour à l'idéologie - Pour un humanisme de la personne* (PUF 1995), dont *France-Forum* a publié «des bonnes feuilles» dans son n° 299-300 - janvier-mars 1995.

(2) Notamment Henri Bergson, Paul Ricoeur et Charles Taylor.

(3) Le personnalisme émerge à la fin du 19e siècle. Il est pluriel. Un courant doctrinal classique existe (qui s'affirme dans les années 1930) constitué des apports variés de Maurice Blondel, Maurice Nédoncelle, Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, Jean Lacroix...., prolongé plus récemment par Étienne Borne, Jean-Marie Domenach... et, initialement, des travaux d'auteurs de point de vue différents comme ceux de Charles Renouvier, Mohamed Aziz Lahbabi, Martin Buber, Paul Tillich...

(4) Ainsi qu'entre universalisme et communautarisme, dont l'une des acceptions (celle des communautariens et non des communautaristes) peut être considérée comme la forme nord-américaine du personnalisme fondée sur l'existence spécifique de corps intermédiaires vigoureux.

Directeur de la Publication : René Plantade - Secrétariat-Abonnements : Thérèse Desplanques

ISSN : 0046 - 4910 - Commission Paritaire n° 60361 - Dépôt légal n° 2974

Composition et impression : VIENNE IMPRIM' - 23, quai Jean-Jaurès - 38200 VIENNE - Tél. 04 74 85 47 06 - Télécopie 04 74 31 65 64

Photos : Roger Viollet

« Si la démocratie est la vérité de la politique et s'il faut une philosophie à la démocratie, cette philosophie ne peut être qu'un humanisme intégral. Et l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste. »

Etienne Borne

« On ne décide pas de la vérité d'une pensée selon qu'elle est à droite ou à gauche, et encore moins selon ce que la droite ou la gauche décide d'en faire. »

Albert Camus

